KONGO-OVERZEE

TIJDSCHRIFT VOOR EN OVER BELGISCH-KONGO EN ANDERE OVERZEESE GEWESTEN

ONDER REDACTIE VAN PROF. DR A. BURSSENS, UNIVERSITEIT TE GENT
MET DE MEDEWERKING VAN DR E. POSSOZ EN DR A. E. MEEUSSEN

XX (1954), 2

INHOUD :

V. VAN BULCK, *Het oudste Kakongo-woordenboek (1768-1775) — E. H. Jean-Joseph Descourvières (1743-1804)*, p. 97.

M. PAUWELS, *Etude complémentaire sur le mariage au Rwanda*, p. 126.

D. FAWCETT, *Western evolution and Africa*, p. 159.

F. VAN GOETHEM, *Kongo zoals het is en zoals het uit de U. N. O. wordt gezien*, p. 165.

J. HIERNAUX, *Aspects biologiques du métissage*, p. 181.

Bibliografie, p. 188.

DE SIKKEL, LAMORINIÈRESTRAAT 116, ANTWERPEN

KONGO-OVERZEE verschijnt om de twee maanden, behalve in Augustus-September, in afleveringen van 96 bladzijden.

Prijs per jaargang : voor België, Belgisch-Kongo en het buitenland : F 225.

Voor abonnementen en advertenties wende men zich tot de Uitgeverij De Sikkel, Lamorinièrestraat 116, Antwerpen. Postcheckrekening 173.45 — Telefoon 39.36.51 en 39.36.54 — Bankrekening : Société Belge de Banque, Arenbergstraat 30, Antwerpen.

Alle bijdragen, briefwisseling en ruilnummers te zenden naar de redactie : Prof. Dr A. Burssens, Veldstraat 29, Mariakerke-bij-Gent (België).

Ieder auteur is verantwoordelijk voor zijn bijdrage ; hij heeft recht op 20 overdrukjes. Boeken en studies naar de redactie gezonden, worden besproken.

KONGO-OVERZEE paraît 5 fois par an en fascicules de 96 pages.

Prix de l'abonnement annuel : pour la Belgique, le Congo belge et l'étranger : F 225.

Les abonnements et les annonces sont reçus par la maison d'édition De Sikkel, 116 Lamorinièrestraat, Anvers (Belgique). C. C. P. 173.45 — Tél. 39.36.51 et 39.36.54 — Banque : Société Belge de Banque, 30 Arenbergstraat, Anvers.

Toute correspondance relative à la rédaction doit être adressée au directeur de la revue : Prof. A. Burssens, Veldstraat 29, Mariakerke-lez-Gand (Belgique).

Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les collaborateurs ont droit à 20 tirages à part. Il sera rendu compte de tout ouvrage qui aura été envoyé à la rédaction.

KONGO-OVERZEE is issued five times a year in copies of 96 pages.

Subscription : for Belgium, foreign countries and Belgian Congo : F 225.

Subscriptions and advertisements should be sent to De Sikkel, Lamorinièrestraat 116, Antwerp (Belgium). Banking account : Société Belge de Banque, Arenbergstraat 30, Antwerp.

All information and contributions should be sent to : Prof. A. Burssens, Veldstraat 29, Mariakerke (Ghent), Belgium.

Contributors alone are responsible for expressed opinions. They will be presented with 20 reprints of their articles. Books for favour of review are sent to the Editor.

HET OUDSTE KAKONGO-WOORDENBOEK (1768-1775)

E. H. JEAN-JOSEPH DESCOURVIÈRES (1743-1804)

door Prof. Dr. V. VAN BULCK

In 1886 ontdekte E. P. CHARLES-VICTOR DUPARQUET, toenmalig Apostolisch Praefect van Cimbebasië, doch missionaris in Frans-Kongo sedert 1866, en tot Apostolisch Praefect van Frans-Kongo benoemd in 1873, bij het raadplegen van het archief van de S. C. de Propaganda Fide verscheidene dokumenten van de oude Franse Loango- en Kakongo-missie (1766-1775), o. m. drie handschriften [1] : 1. *Essay d'une grammaire Congo, suivant l'accent Kakongo ou Malemba*, 48 blz. 4° ; 2. *Dictionnaire Congo-Français* (A-Z) ; 17 schrijfboeken ; 3. *Le Registre des baptêmes, mariages et décès pendant les deux années 1774 et 1775* ; 35 bladz., ondertekend door E. H. DESCOURVIÈRES, Praefect van de Loango-missie.

Rev. W. HOLMAN BENTLEY was nog bezig met het verbeteren van drukproeven van zijn *Dictionary and Grammar of the Kongo Language* toen hij het vernam en kon het bericht over deze „interesting discoveries" nog inlassen in zijn inleiding [2]. Juist te voren had hij gewag gemaakt van een ander handschrift [3], eveneens een *Frans-Kongo woordenboek*, vroeger ontdekt door een africanist Dr. CUST in de „Grenville Library of the British Museum". Edoch, BENTLEY vermoedde niet dat er tussen dit handschrift uit Londen en de handschriften uit het archief der Propaganda enig verband zou hebben kunnen bestaan. Toch vernemen wij hoe hij onderzocht had of het Londens handschrift soms niet uit Loango afkomstig was, en hoe hij tot het besluit was gekomen dat het waarschijnlijk in het Kakongo-dialekt opgesteld was. Hij schrijft immers : „At the

[1] *Les Missions Catholiques*, 20-8-1886 ; *Bull. de la Société de Géographie de l'Est*, Nancy, IX, 1886, blz. 666.

[2] Préface, bl. XII-XIII. London, B. M. S., Trübner & C°, 1887.

[3] Idem, Préface, blz. XII.

suggestion of Dr. Cust, I have examined a French-Congo (?) Dictionary Ms of 990 pp. in the Grenville Library of the British Museum. It is about 100 years old, and nothing is known as to its authorship. I believe it to be of the Kakongo or Kabinda dialect. Unfortunately I cannot speak positively, because I am not sufficiently acquainted with the language. It is not Loango, for the natives of that district have worked for us, and I know something of their dialect. Some peculiarities which I had noticed in Kabinda accord with some found in the Dictionary. The compiler has been careless over his nasals; and while the production is interesting, it is far from correct" [1].

Mej. L. HOMBURGER, bij het voorbereiden van haar *Étude sur la phonétique historique du Bantou* [2], onderzocht op haar beurt dit handschrift in het British Museum en vermeldt het als „Anonyme, Dictionnaire Français-Congo, 1772, Ms 33779. Musée Britannique" [3]. Zij maakt echter geen gewag over handschriften uit het Propaganda-Archief.

In 1919 wordt het Londons handschrift opnieuw vermeld, en wel bepaald als Noord-Kakongo dialect, nl. door Sir HARRY H. JOHNSTON in zijn *Comparative Study of the Bantu and Semi-Bantu Languages* [4]. Als auctor suggereert hij E. H. PROYART.

„In 1772 a remarkable Kakongo-French Dictionary was written by an unknown French missionary who may possibly have been the Abbé Proyart. This author, in his *Histoire du Loango* [5], published at Paris in 1776, gives a short vocabulary of Kakongo; but the Ms. dictionary of 1772 is a remarkable compilation. It is written in a beautifully clear hand in eighteenth-century French, but with the Kakongo words spelt after the phonetic system of today. The

[1] Préface, blz. XII, London, B. M. S., Trübner & C°, 1887.

[2] Bibliothèque de l'École des Hautes Études, n° 209, Paris, Champion, 1914.

[3] Idem, blz. 6.

[4] Oxford, Clarendon Press, I, blz. 802.

[5] Cfr Abbé BONAVENTURE PROYART, *Histoire de Loango, Kakongo et autres Royaumes d'Afrique*, rédigée d'après les mémoires des Préfets apostoliques de la Mission Françoise, enrichie d'une carte utile aux navigateurs, à Paris et à Lyon, Berton Crapart, 1776, in 16°, VIII + 390 blz.

author has quite grasped the principle of the prefixes. A copy of this work, without author's name, came into the possession of the Grenville Library, and thus passed into the keeping of the British Museum, where it is dated 1772, and numbered Ms 33779 *Congo dictionary*. But it illustrates northern Kakongo, not Kikongo."

Aanstonds dient opgemerkt dat PROYART niet als auctor voor het woordenboek in aanmerking kan komen, vermits hij nooit in Afrika verbleef, maar enkel na het opgeven van de Franse missie een geschiedkundig overzicht leverde over de drie pogingen dezer Franse missie in Loango en Kakongo ; hij beschikte daarbij over al de bestaande dokumenten en bezorgde ook een beknopte samenvatting van het linguistisch werk.

Enkele dokumenten over deze Franse Loango-Kakongo-missie berusten ook in de *Archives Coloniales* (Fonds Sénégal ancien, carton 24). Deze werden in 1927 uitgegeven door PAUL ROUSSIER in de *Documents sur les missionnaires français de Loango au XVIIIe siècle* [1]. Daaronder bevindt zich een *Mémoire de M. Belgarde sur la mission de Loango 1774*. De E. H. BELGARDE was de eerste Praefekt van de Loango-Missie. Hij vermeldt onder meer welke missionarissen er werkzaam waren en hoe de EE. HH. DESCOURVIÈRES en JOLI (= Joly) er de inheemse taal aanleerden.

In 1941 wordt er weer naar verwezen in *Les langues Négro-Africaines et les peuples qui les parlent* van Mej. HOMBURGER [2]. Naast de bronnen uit Rome en Londen, vermeldt zij nu ook dokumenten die te Besançon berusten : „La première description française d'une langue bantoue se trouve dans l'*Histoire de Loango* de l'abbé Proyart (Paris, 1776) ; des manuscrits de dictionnaires congo-français et français-congo ont été trouvés à Besançon, Londres et Rome, mais sans nom d'auteur."

„Sans nom d'auteur" is misschien wat te veel gezegd. Immers, één der handschriften van die bundel te Rome (alhoewel niet een linguistisch onderdeel, maar de lijst van doopsels en huwelijken van die missie), draagt een handtekening nl. DESCOURVIÈRES. Zou die de auctor zijn? Daartoe mogen wij zo maar niet besluiten, want

[1] *Rev. d'Histoire des Missions*, IV, 1927, blz. 580-590.
[2] Paris, Payot, 8°, 1941, blz. 285.

het kan eenvoudig als handtekening van de Apostolische Praefect als Overste van de missie er op voorkomen.

Daar Mej. HOMBURGER reeds in 1927 mijn aandacht had gevestigd op die handschriften uit Rome en Londen, vermeldde ik deze in mijn *Recherches Linguistiques au Congo Belge* [1] en voegde er aan toe, dat ze niet konden worden toegeschreven aan PROYART, maar het werk waren ofwel van DESCOURVIÈRES ofwel van JOLI [2]. Ik vermoedde van toen af, dat beide handschriften elkander aanvulden : enerzijds een Kakongo-Frans, anderzijds een Frans-Kakongo woordenboek. Het konden geen onderlinge copieën zijn. De vermelding van het Besançon's handschrift was me toen ontgaan. Nu rijst de vraag : Staan wij hier voor een copie, of voor een ander meer uitgewerkt, of voor een min volledig handschrift?

In 1952 in de *Bibliotheca Missionum* van de PP. STREIT-DINDINGER, XVII[3], vinden wij enerzijds, op naam van DESCOURVIÈRES, twee manuscripten vermeld : 1. *Dictionnaire de la langue Loango*, Ms. ; 2. *Grammaire de la langue Loango*, Ms. [4].

Deze gegevens zijn enkel gebaseerd op het „Mémoire" van BELGARDE, dat door P. ROUSSIER werd gepubliceerd [5], en waarin spraak is over deze linguistische werken door DESCOURVIÈRES opgesteld. Bij vergissing interpreteerde men „langue de Loango", wijl de praefektuur de naam droeg : Missie van Loango. De taal opgetekend te Malemba, Kilonga en Kinguele was echter Kakongo en geen Loango. Gedurende de eerste phase van de missionering alleen was men in het eigenlijke Loango-rijk werkzaam ; gedurende de tweede en derde phase vertoefde men in het Kakongo-rijk.

Anderzijds vinden wij in diezelfde *Bibliotheca Missionum* de drie handschriften uit het archief der S. C. de Propagande Fide vermeld onder de Anoniemen [6] met daarbij volgende interpretatie : „Von

---

[1] Brussel, Verh. K. B. K. I., 1948, blz. 357-358.

[2] Bij vergissing staat er vermeld blz. 358 : „Dictionnaire Kakongo-Français". Men moet lezen : „Dictionnaire Français-Kakongo" zoals trouwens blijkt uit de andere vermelding op blz. 15. Vgl. *Manuel de linguistique bantoue*, 1949, blz. 26.

[3] Band XVII, Münster, Aschendorf, 1952.

[4] Ibid., n° 6295, blz. 274 (jaar 1772).

[5] *Rev. d'Histoire des Missions*, IV, 1927, blz. 580-590.

[6] Ibid., n° 6569, blz. 353 ; n° 6571, blz. 353 ; n° 6579, blz. 354.

einem Missionar von S. Antonio de Sogno (Congo) des XVIII. Jahrhunderts". Dit is natuurlijk foutief, maar is hieraan te wijten, dat nl. na het vertrek der Franse missie, dit gebied opnieuw van uit San Antonio moest bewerkt worden.

Nu Mgr. J. CUVELIER zojuist de uiterst interessante *Documents sur une mission française au Kakongo (1766-1776)* liet verschijnen [1], kunnen wij deze vergelijken en aanvullen met de dokumenten in 1927 door P. ROUSSIER gepubliceerd.

Dit onderzoek leidde ons tot de volgende besluiten nopens het auteurschap van de boven aangehaalde Kakongo studies :

1. BELGARDE kan de auteur van deze linguistische werken niet geweest zijn ;
2. evenmin SIBIRE ;
3. JOLI was enkel medewerker ;
4. de eigenlijke auteur was J. J. DESCOURVIÈRES.

Alvorens daar verder op in te gaan, schetsen wij in enkele woorden het historisch kader van deze missioneringsperiode.

Historisch kader

Het oudste Kakongo-woordenboek en de spraakkunst werden opgesteld gedurende de eerste Franse missionering in het Rijk van Loango en Kakongo op de Afrikaanse westkust, dus tussen de jaren 1766 en 1776.

In die eigenlijke missionering kunnen wij drie phasen onderscheiden. De stichting van de Loango-missie gebeurde in 1763.

Eerste Phase :

Van September 1766 tot Mei-Juni 1768 in het Loango-Rijk.

1° Op 10 Juni 1766 scheepten drie missionarissen in : E. H. BELGARDE, Praefect van de Loango-missie ; E. H. SIBIRE en E. H. ASTELET DE CLAIS.

2° Van 10 September 1766 tot Oktober 1766 te Loango-haven.

3° Van Oktober 1766 tot Juni 1767 te Kibota. ASTELET DE CLAIS stierf aldaar in 1767.

---

[1] Brussel, Verhand. K. B. K. I., Boek XXX, Afl. 1, 1953, 8°, 132 blz.

4° Van Juni 1767 tot Mei 1768 te Lubu, 6 mijl van de kust.

5° Einde Mei of begin Juni 1768 verlieten BELGARDE en SIBIRE de Loango-missie.

Tweede Phase :

Van Maart 1768 tot Mei 1770, in het Kakongo-Rijk.

a) Eerste vertrek : DESCOURVIÈRES, priester uit het Diocees van Besançon en JOLI, kanunnik van St. Malo.

1° Vertrek naar Afrika in Maart 1768 te Nantes.

2° Einde Augustus 1768, ontscheping in Kabinda-haven, in het Rijk Ngoyo.

3° Van 25 September 1768 tot 23 Februari 1769 : te Malemba, 3 à 4 mijl van de kust verwijderd, in het Kakongo-Rijk.

4° Van 23 Februari 1769 tot Januari 1770 : te Kinguele, hoofddorp van het Kakongo-Rijk.

5° Januari 1770, vertrek van DESCOURVIÈRES naar San-Domingo.

6° Maart (?) 1770, vertrek van JOLI naar San Domingo.

b) Tweede vertrek : E. H. HERBERT op 14 April naar de Kakongo-missie. Daar deze bij zijn aankomst niemand meer ter plaatse aantreft, keert hij aanstonds naar Europa terug.

Derde Phase :

Van 7 Maart 1773 tot 30 December 1775.

Op 31 Augustus 1772 werd DESCOURVIÈRES tot Apostolisch Praefect van de Loango-missie benoemd.

a) Eerste vertrek op 7 Maart 1773 : zes priesters en zes leken.

Als priesters : DESCOURVIÈRES, BELGARDE (keert terug naar Europa in April 1774), ESSEAU, CUÉNOT, QUILLIEL D'AUBIGNY, RACINE (gestorven op 25 Augustus 1773). Als leken : COURVOISIER, GRILLET, TENARD, LASSEY, POURCELOT (gestorven op 4 Augustus 1773) en BENARD. Een der leken kon door toedoen van de kapitein niet eens aan land geraken.

1° Op 28 Juni 1773 ontscheping aan de Iomba-kust, ten Noorden van het Loango-Rijk.

2° Van 11 tot 16 Juli 1773 in Loango.

3° Van 26-27 Juli 1773 [1] tot September 1773, te Malemba-haven. POURCELOT sterft er de 4. en RACINE de 25. Augustus.

4° Van 18 September 1775 tot 30 December 1775 te Kilonga in het Kakongo-Rijk ; twee andere leken sterven er.

5° Ondertussen, van 7 tot 22 Augustus 1774, verblijven DESCOURVIÈRES en QUILLIEL D'AUBIGNY bij de uitgeweken baSolongo te Mangwenzo.

b) Tweede vertrek in December 1774 : vier priesters en twee leken.

Als priesters : CHATELAIN, DE LA ROCHE, MOUTON en ARRAUDET ; als leken : FÉVRIER en RACINE.

Enkele maanden na hun ontscheping sterven twee van deze priesters, nl. CHATELAIN en DE LA ROCHE ; ook de twee leken bzwijken kort daarop. Een derde priester moest, na vier maanden verblijf, de missie verlaten wegens ziekte.

In Juni 1775 blijven er van de 18 missionarissen maar zes meer over : vijf priesters en één leek.

Op 30 December 1775 verlaten allen de missie en deze wordt opgeheven [2].

I

E. H. Belgarde kan de auteur niet geweest zijn

1. De enkele woorden, die deze als twaalfjarige knaap in 1742 optekende, toen hij op een slavenschip verbleef dat twee maand lang in de haven van Kabinda bleef liggen, komen daarbij niet ter sprake : „La curiosité et le désir de s'instruire d'une infinité de choses, qui lui paroissoient singulières l'engagea à prendre quelque connaissance de la langue. Il écoutoit les conversations des Nègres et à l'aide de quelques-uns d'entre eux il composa un petit vocabulaire des mots les plus usités dans la conversation : en sorte que, quand il quitta le pays, il étoit en état de faire plusieurs questions, et d'entendre passablement les réponses qu'on lui faisoit" [3].

---

[1] Zij waren toegekomen op 26 Juli ; zieken en bagage kon men maar op 27 Juli ontschepen.

[2] Samenvatting van het historisch verhaal volgens Mgr J. CUVELIER.

[3] PROYART, *op. cit.*, blz. 204-205; vgl. CUVELIER, *Documents sur une mission*

2. Te Kibota kon hij de taal niet aanleren : „A Kibota ils ne trouvaient aucun nègre qui entendit le Français" [1]. Ook tien maanden daarna, bij hun vertrek uit dit dorp, was de toestand er niet op verbeterd voor hun taalkennis : „Ils en sortirent après 10 mois de séjour, au grand regret des habitants, pour l'instruction desquels cependant ils avaient fait peu de chose jusqu'alors, n'étant pas encore assez instruits dans la langue" [2]. „Les deux confrères (c'est-à-dire Belgarde et Sibire) voyants qu'ils ne pouvoient rien faire en ce lieu-là (= Kibota) parce qu'ils n'entendoient pas la langue du pays et qu'il n'y avait personne qui pu la leur enseigner, vinrent s'établir au village de Loubou, où on entend un peu le François, ce village n'étant qu'à un mille du bord de la mer où sont les comptoirs des marchands européens" [3].

3. Te Lubu hoopte hij het te kunnen aanleren : „Ils vinrent se fixer à Loubou, où ils en ont trouvé beaucoup (c'est-à-dire des Nègres), qui parlent le François et à l'aide desquels ils comptent apprendre la langue du pais" [4].

4. Maar hij begon er eerst wat in thuis te geraken, toen hij moest vertrekken. Hij schreef zelf : „Ce dernier (= BELGARDE) demeura 20 mois en Afrique s'occupant à apprendre la langue du pays... Il commençait déjà à être en état de faire quelques instructions aux Nègres, lorsqu'épuisé par les fièvres... il repassa à Saint-Domingue" [5].

In het *Mémoire* opgesteld door BELGARDE en DESCOURVIÈRES in 1772, lezen wij : „Les deux autres (= BELGARDE et SIBIRE) presque toujours malades et occupés à se soigner réciproquement ne purent apprendre la langue, manquants d'ailleurs d'interprètes, qui sçussent assez de François pour les aider, de sorte qu'ils n'ont pu parler des vérités de la religion qu'à ceux qui entendent un peu le mauvais François, mais pour qui le commerce d'esclaves et la fréquentation des Européens mettent un grand obstacle à la grâce,

---

française au Kakongo, Bruxelles, Mém. I. R. C. B., XXX, fasc. 1, 1953, blz. 11.

[1] CUVELIER, blz. 31, volgens PROYART.

[2] PROYART, *o. c.*, blz. 229.

[3] Relation Descourvières 1770, vgl. CUVELIER, blz. 42.

[4] CUVELIER, *o. c.*, blz. 31, volgens PROYART.

[5] Mémoire BELGARDE 1774, *R. H. M.*, 1927, blz. 586.

lequel ne se trouve pas dans ceux qui ne sçavent point la langue étrangère" [1].

II

Evenmin de E. H. Sibire

Wij kunnen het afleiden uit het zoeven aangehaalde, dat voor beide missionarissen geldt, SIBIRE zowel als BELGARDE.

III

E. H. Joli was enkel medewerker

1. JOLI, nog maar pas ontscheept einde Augustus 1768 in de Kabinda-haven in het Rijk Ngoyo, samen met DESCOURVIÈRES, gaat aanstonds op zoek naar een Neger om de taal aan te leren : „Le Missionnaire s'informa d'un Nègre qui, après avoir demeuré fort longtemps à Saint-Malo, où il avoit vécu en bon chrétien, s'était déterminé à retourner dans sa patrie. Il découvrit qu'il demeuroit à quelques lieues de là (= de Kabinda, port du Royaume)" [2].

Op deze Zwarte stelde JOLI al zijn betrouwen, want deze zou hen en zij zouden hem van meet af kunnen verstaan : „un nègre, qui a été instruit et baptisé en France, où il est resté longtemps" [3].

Die Neger zelf stelde zich geheel in hun dienst : „Je me mettrai moi-même à votre service, et comme je sais le François, je ferai ce que je pourrai pour vous aider à apprendre notre langue" [4].

Het was trouwens op diens eigen aanvraag dat zij zich naar het Rijk Ngoyo en Kakongo hadden begeven, in plaats van het werk in het Loango-Rijk voort te zetten.

Alles lachtte hun toe : „Outre le Nègre catholique, que Mr Joly

---

[1] *Mémoire Descourvières-Belgarde*, Paris, Imprimerie Knapen, 1772. Vgl. CUVELIER, *o. c.*, blz. 80.

[2] PROYART, *o. c.*, blz. 232.

[3] Relation Descourvières 1770, vgl. CUVELIER, *o. c.*, blz. 46.

[4] PROYART, *o. c.*, blz. 237, brief van christen inboorling aan E. H. JOLI.

avoit connu à St Malo et qui viendra demeurer avec nous, si nous le voulons, il y a, tant à la pointe de Malimba, où sont les comptoirs, que dans le voisinage, quatre ou cinq autres Nègres, qui ont été en France et qui sont baptisés : ce qui nous sera d'un grand secours" [1].

2. Joli en Descourvières verlaten Kabinda reeds vóór het einde van de eerste maand, op 25 September, en gaan zich vestigen in het Kakongo-Rijk te Malemba bij hun taalleeraar : „Ils s'établirent provisoirement dans le village d'un noir chrétien (c'est-à-dire à Malemba). Immédiatement ils se mirent à composer un dictionnaire" [2].

3. Van 25 September 1768 tot 19 Januari 1769 verblijft Joli te Malemba, waar ze beiden, vooral Descourvières, voortwerken aan het opstellen van het eerste Kakongo-woordenboek. De eerste neger-informator gaf echter geen voldoening : „Le Mangrove parut oublier les Missionnaires. Ceux-ci pendant ce temps-là s'appliquèrent à l'étude de la langue. Le Nègre chrétien, dont nous avons parlé, ne leur fut pas d'une aussi grande ressource qu'ils se l'étoient promis" [3].

4. Gelukkig was een tweede neger-informator behulpzamer : „Mais ayant fait connaissance avec un autre Nègre, nommé Sogné, qui avoit aussi demeuré en France, et qui étoit plus intelligent que le premier, ils se firent ses disciples, et pendant deux mois qu'ils le retinrent auprès d'eux, ils travaillèrent à perfectionner un Dictionnaire, qu'ils avoient déjà commencé" [4].

5. Op 19 Januari 1769, daar hun kennis van de inlandse taal reeds wat meer gevorderd was na die drie maanden studie, begaf. Joli zich naar het binnenland en wel naar het hoofddorp van het Rijk Kakongo, daar waar de vorst zich bevond, in Kinguele, 12 mijl van de kust. Hij valt er weldra ziek. De 23 Februari voegt Descouvières zich bij hem. Joli waagde zich toen reeds aan een gesprek met de Inlanders. Descourvières, meer boekenmens,

---

[1] Brief van E. H. Descourvières uit Malimbe, 30 Oct. 1768 ; vgl. Cuvelier, *o. c.*, blz. 35.

[2] Cuvelier, *o. c.*, blz. 15.

[3] Proyart, *o. c.*, blz. 244.

[4] Proyart, *o. c.*, blz. 244-245.

stond zo ver nog niet. Deze laatste schrijft daaromtrent : „J'oubliai de dire que nous nous sommes faits un dictionnaire fort ample de la langue nègre, qui est rempli de beaucoup de phrases, pour tâcher de deviner les règles de la grammaire de cette langue. Mr Joly n'a parlé que Nègre au Roy et s'en est fait entendre. Pour moi, il y en a plus dans mes cahiers que dans ma teste et je ne pourrai de sitôt m'appliquer fortement" [1].

6. Eens te Kinguele geïnstalleerd, zetten beiden hun taalstudie druk voort : „Les Missionnaires, qui sentoient que leur ministère ne seroit véritablement utile à ces Peuples, que lorsqu'ils sauroient parfaitement leur langue, s'empressèrent d'en reprendre l'étude, que leurs maladies, leurs voyages et l'embarras de leur nouvel établissement leur avoit fait interrompre. N'ayant alors personne qui put les diriger, ils firent usage du Dictionnaire, qu'ils avoient composé sur la Côte, et auquel ils avoient joint un Recueil des phrases les plus usitées. A force d'études et de combinaisons, ils découvrirent plusieurs principes, mais ils rencontrèrent aussi un grand nombre de difficultés" [2].

7. Zij hadden te vroeg op eigen benen willen lopen ; het ging nog niet, en ze zagen zich genoodzaakt terug beroep te doen op hun neger-informator, niet de eerste natuurlijk, want niettegenstaande al zijn goede wil, had hij hun de taal niet kunnen aanleren, maar wel de tweede, Sogné ; die was immers in Malemba achtergebleven, toen zij naar Kinguele verhuisden. „Quand ils eurent poussé leurs recherches aussi loin qu'ils pouvoient (c'est-à-dire pour résoudre leurs problèmes linguistiques), ils eurent recours au Nègre Sogné, qui les avoit déjà servis si utilement dans la composition de leur Dictionnaire ; ils l'engagèrent à passer un mois auprès d'eux. Il leur facilita l'intelligence de ce qui les embarrassoit en leur faisant reconnoître ou des règles générales, qui leur avoient échappées ou des exceptions qui sembloient contredire les principes. Ils se virent dès lors en état de composer un petit Discours pour commencer leurs instructions" [3].

8. Een maand lang verbleef Sogné bij hen. Hij hielp ze bij het

---

[1] Brief Descourvières, Malimbe, 3 Febr. 1769 ; vgl. Cuvelier, *o. c.*, blz. 40.

[2] Proyart, *o. c.*, blz. 258-259.

[3] Proyart, *o. c.*, blz. 259.

opstellen van een kleine toespraak. Zij hadden nu een „woordenboek", een lijstje met korte zinnen en de gewone uitdrukkingen, en een klein sermoentje. Op hun eentje zouden zij nu hun taalstudie trachten voort te zetten : „Ils continuèrent à s'exercer dans l'étude de la langue, en tenant note des nouvelles difficultés, qu'ils y rencontroient, pour s'en faire éclaircir, quand ils en trouveroient l'occasion" [1].

9. Vier maand later (1 Juli 1769) vernemen wij uit Kinguele wat meer over de taalkennis van DESCOURVIÈRES en over hun wijze van aanleren. Hij schrijft : „Depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire, nous (= DESCOURVIÈRES et JOLI) avons fait bien des progrès surtout dans nos cahiers pour la langue de ce pays. Elle est très abondante en mots et fort difficile. Nous ne croyons pas pouvoir jamais l'apprendre passablement, si la Providence ne nous avoit procuré un nègre très intelligent, qui a été en France et qui est le seul du pays qui aie pû nous servir d'interprète. Un autre Nègre a été plus longtemps en France, et sur qui nous comptions davantage, n'a pû s'appliquer assez pour nous aider à traduire des phrases de notre langue françoise en Congo, et il est trop borné pour les traduire comme il faut. Mais avec le secours de celui-ci que nous avons actuellement, nous pouvons bien nous faire entendre en langue de ce paijs. Aussi la difficulté de cette langue ne sera plus un obstacle au progrès de notre Mission" [2].

Reeds maakt de praefect van de missie plannen om de volgende missionarissen nog een betere taalkennis te verzekeren. Na enkele jaren, bij zijn terugkeer naar Frankrijk, zou hij een Neger medebrengen : „Les prêtres de France, qui se destineroient à notre œuvre apprendroient la langue du Congo avec la vraie prononciation et son accent" [3].

Toch wil het spreken nog maar niet vlotten : „ ... quand nous saurons assés nous exprimer..." schrijft hij [4], en wat verder : „Mais il faut encore étudier un peu ce que nous avons écrit" [5].

---

[1] PROYART, *o. c.*, blz. 259.

[2] Brief DESCOURVIÈRES, Kinguele, 1 Juli 1769 ; vgl. CUVELIER, *o. c.*, blz. 40-41.

[3] Idem, vgl. CUVELIER, *o. c.*, blz. 41.

[4] Idem, vgl. CUVELIER, *o. c.*, blz. 41.

[5] Idem, vgl. CUVELIER, *o. c.*, blz. 41.

10. Telkens zij voor taalmoeilijkheden stonden die zij niet konden oplossen, tekenden zij ze op... De vraagstukken hoopten zich op. Gelukkig vonden zij weer een nieuwe hulpkracht voor hun taalstudie : „L'occasion se présenta bientôt par la connoissance qu'ils firent avec un des fils du Roi, nommé Boman, qui savoit fort bien la langue et qui ayant demeuré longtemps dans un comptoir François, entendoit passablement la nôtre. Boman venoit souvent passer une partie de la journée avec les Missionnaires, et il n'avoit pas de plus grand plaisir que de les entendre parler de la Religion" [1].

11. Deze BOMAN hielp hen om een gebedenboekje en catechismus samen te stellen. Zij hadden immers vernomen dat men in de Angola-missie der Paters Jezuïeten, te St. Paul van Loanda, een kiMbundu-spraakkunst en een catechismus in die taal had opgesteld. Weliswaar was die taal niet dezelfde, maar zij leek toch met de Kakongo-taal verwant : „langue, qui n'est pas la mesme tout à fait que celle d'icy" [3]. Ook had DESCOURVIÈRES de wens uitgedrukt, dat men hem er een exemplaar van zou zenden. Ondertussen stellen zij nu reeds zelf een eerste voorlopig gebedenboekje en catechismus samen : „Durant leur séjour à Kinguele, Mr Descourvières et Joli eurent recours à un des fils du roi, qui avoit demeuré longtemps dans un comptoir françois, pour traduire en langue du pays un catéchisme et quelques prières" [3].

DESCOURVIÈRES zelf bezorgt ons daaromtrent enkele inlichtingen in zijn *Relation* van 1770 : „Ils (= les missionnaires) ont traduits en cette langue des prières, les commandements de Dieu et leur explication ; les principales vérités de la religion et quelques petits discours sur la vanité et l'impuissance des idoles, sur la nécessité de rendre à Dieu le culte qui lui est dû, et sur les motifs de crédibilité, qui sont les plus à la portée de ces peuples" [4].

Bij PROYART vernemen wij het volgende nopens BOMAN's medewerking : „Il (= BOMAN) saisit avec empressement la proposition qu'ils lui firent de les aider à traduire en langue du Pays un caté-

---

[1] PROYART, *o. c.*, blz. 260.

[2] Brief DESCOURVIÈRES, Kinguele, 1 Juli 1769 ; vgl. CUVELIER, *o. c.*, blz. 40-41.

[3] CUVELIER, *o. c.*, blz. 17.

[4] Relation de la Mission des Prêtres séculiers, Abbé Descourvières, 1770 ; vgl. CUVELIER, *o. c.*, blz. 56.

chisme et quelques prières. Il joignoit à une heureuse mémoire un si grand désir de s'instruire, que ce qu'il entendoit dire une fois, il le retenoit. Quand on lui faisoit traduire ce qui regardoit un mystère, il rappelloit ce qu'il avoit traduit ailleurs qui y avoit rapport ; en sorte qu'en obligeant les Missionnaires, il retira pour lui-même le précieux avantage de se trouver parfaitement instruit des vérités de la Foi ; et, lorsque le Catéchisme fut fini, il leur dit : „Je suis déja chrétien par conviction, et je désire de tout mon cœur de l'être en effet en recevant de vous la grâce du Baptême" [1].

12. Hoever zij in hun taalkennis eigenlijk gevorderd waren na een jaar studie, d. w. z. einde 1769, vernemen wij uit volgend document : „Il leur (DESCOURVIÈRES et JOLI) a fallu une année entière pour ébaucher la connaissance de la langue et ce ne fut qu'après ce temps que l'un d'eux (DESCOURVIÈRES) étant tombé malade et hors d'état de rien faire, l'autre (JOLI) prescha publiquement tantôt une partie, tantôt une autre d'un seul et mesme discours qu'ils avoient composés ensemble dans la langue du pays, sans pouvoir encore comprendre les objections qu'on luy faisoit, ni y répondre" [2].

Houdt men dit voor ogen, dan lijkt het wel wat overdreven wat BELGARDE in zijn *Mémoire* van 1774 schreef : „Pendant cet intervalle (de 16 mois), le Sr Descourvières apprit la langue de manière qu'il fut en état de faire plusieurs discours sur la religion, qui furent très bien écoutés des Nègres et firent impression sur plusieurs" [3].

13. Wij kennen de datum wanneer zij konden beginnen te prediken in het Kakongo : „Vers la fin de septembre 1769, les Missionnaires commencèrent leurs instructions publiques — et c'est à la Cour en présence du roi, qu'ils prononcèrent leur premier discours" [4].

Dit stemt overeen met hetgeen DESCOURVIÈRES zelf daaromtrent schreef in zijn *Relation* in 1770, nl. tegen eind September : „Ils ont commencé à prescher quelques fois publiquement soit devant le roi soit dans les endroits voisins de la capitale" [5].

JOLI ging zelfs andere dorpen bezoeken met zijn énige preek.

---

[1] PROYART, *o. c.*, blz. 260.
[2] Mémoire Paris 1772 ; vgl. CUVELIER, *o. c.*, blz. 80-81.
[3] Mémoire Belgarde 1774 ; *R. H. M.*, 1927, blz. 586.
[4] PROYART, *o. c.*, blz. 263.
[5] Relation Descourvières 1770 ; vgl. CUVELIER, *o. c.*, blz. 56.

14. Vooraleer men de vrouwen wat verstaan kon, verliep er heel wat tijd : „Les missionnaires répondirent (c'est-à-dire à la femme, qui vint leur demander d'instruire aussi les femmes) que... dès qu'ils seroient assez instruits de la langue pour parler en public, alors les femmes, celles du moins qui seroient habillées modestement, s'assembleroient dans un mesme endroit avec les hommes, pour y recevoir les mesmes instructions" [1].

Of moet men deze woorden eenvoudig als een uitvlucht beschouwen? Dit ware best mogelijk.

15. Begin October 1769 was DESCOURVIÈRES zwaar ziek gevallen. Hij zal dus aan zijn woordenboek niet veel meer hebben kunnen voortwerken. JOLI moet bij hem blijven om hem te verzorgen. Zodra de zieke het wat beter stelt, gaat JOLI weer de dorpen in het omliggende bezoeken : „Dès que le missionnaire malade (DESCOURVIÈRES) parut rétabli au point de pouvoir se passer des secours de son confrère, celui-ci parcourut les villes et les endroits les plus peuplés du Royaume" [2].

JOLI predikt er zijn sermoen uit het hoofddorp : „Un des missionnaires (JOLI) répète dans les principaux endroits du Royaume (wel een rhetorische overdrijving) les Instructions qui avoient été faites dans la capitale et avec le même succès" [3].

16. Begin Januari 1700 moet DESCOURVIÈRES wegens zijn gezondheidstand het missiegebied verlaten en begeeft hij zich naar San Domingo, waar hij BELGARDE aantreft.

17. Na het vertrek van DESCOURVIÈRES, toen JOLI geen nieuwe hulp zag opdagen, overviel hem een zware inzinking, zo erg dat hij drie maanden later ook afreist uit de Kakongo-missie. Hij vermoedde niet dat ondertussen sedert 14 April 1770 een nieuwe hulpkracht op komst was, de E. H. HERBERT.

Over de bedrijvigheid van JOLI gedurende die laatste drie maanden, vernemen wij het volgende : „L'autre (JOLI), se voyant seul, prit aussi le parti de s'en revenir quatre mois après, pendant lesquels il put rarement s'absenter pour répéter son instruction, dans la crainte d'être volé en quittant sa case ; de sorte que les instruc-

---

[1] PROYART, *o. c.*, blz. 263.
[2] PROYART, *o. c.*, blz. 268.
[3] PROYART, *o. c.*, blz. 268.

tions, qui ont été faites dans le Royaume de Kakongo ne montent pas à plus de douze d'un quart d'heure chacune ; encore furent-elles faites en différents endroits et rarement les mesmes personnes en entendirent deux. D'ailleurs on ne peut pas dire que ces instructions aient été sans fruits" [1].

18. Het vertrek van JOLI was niet als definitief bedoeld : „Il (JOLI) se détermina à repasser en France, croyant qu'...ayant une connaissance assez exacte de la langue et du Pays, il devoit conserver en sa personne une ressource à la Mission" [2].

19. Later, toen JOLI in Frankrijk er niet in slaagde de taal verder bij te leren, liet hij alle gedachten aan terugkeer varen. BELGARDE schrijft daaromtrent : „Le Sr Joly repassa à St Malo parce qu'il ne pouvait apprendre suffisamment la langue des Nègres, seul obstacle qui l'empêche encore à présent (c'est-à-dire en 1774) de rentrer dans la Mission" [3].

IV

E. H. Descourvières is de eigenlijke auteur

1. Uit hetgeen hierboven vermeld werd, vernamen wij hoe DESCOURVIÈRES gedurende die 18 maanden van zijn verblijf in de Kakongo-missie (van eind Augustus 1768 tot Januari 1770), de hoofdrol speelde bij het opstellen van het woordenboek, het conversatie-boekje, het gebedenboek en de catechismus.

2. Toen hij, door ziekte gedwongen, de Kakongo-missie in Januari 1770 moest verlaten, bracht hij gedurende de overvaart naar San-Domingo orde in zijn grammatische nota's : „Comme sa santé se fortifiait de jour en jour, il employa le temps de la traversée à se perfectionner dans l'étude de la langue. Il composa pour son usage et celui de ses confrères une grammaire dans laquelle il rassembla les principes et les règles avec le plus d'ordre et de méthode qu'il lui fut possible" [4].

---

[1] Mémoire Paris, 1772 ; vgl. CUVELIER, *o. c.*, blz. 81.
[2] PROYART, *o. c.*, blz. 278.
[3] Mémoire Belgarde 1774 ; *R. H. M.*, 1927, blz. 586.
[4] PROYART, *o. c.*, blz. 276.

3. Te San-Domingo ontmoette hij BELGARDE, de vroegere missionaris uit het Loango-Rijk. Deze was hier werkzaam als aalmoezenier bij de Religieuses de Sainte-Marie. Twee maanden bleven zij er samen en wakkerden elkander aan om het missiewerk, na herwonnen krachten, te herbeginnen. Die rusturen boden DESCOURVIÈRES een uitstekende gelegenheid om zijn spraakkunst van het Kakongo verder uit te werken. Daar ontstond een eerste copie van het woordenboek en wel van de hand van BELGARDE zelf : „Je l' (DESCOURVIÈRES) ai retenu icy près de deux mois, temps qu'il a précieusement employé à composer une grammaire Congo, qui nous applanit les difficultés pour l'étude de cette langue, qui à ce moment devint facile. J'ai aussi pris copie de son dictionnaire et de tout ce qu'il avait composé dans cette langue, dans laquelle il a fait d'heureuses découvertes" [1].

Zo lezen wij in een brief, vijf maand later geschreven door BELGARDE.

4. DESCOURVIÈRES had San-Domingo reeds één maand verlaten om naar Frankrijk weer te keren, toen JOLI daar toekwam met zijn inheemse dienaar : „Le nègre, qui leur servait de domestique et qui est le seul qu'ils aient pu instruire avec un peu d'exactitude, désirait ardemment le baptême, jusqu'au point d'être prêt à tout quitter pour les suivre lorsqu'ils s'en sont allés afin de devenir chrétien. Il a repassé en effet avec le dernier (JOLI) et a été baptisé à San Domingue" [2].

5. Ook BELGARDE keerde weldra naar Frankrijk terug om daar het hervatten van de Loango (Kakongo)-missie voor te bereiden, nu zij de goedkeuring van de S. C. de Propagande Fide verkregen hadden.

In 1772 zijn beide mannen samen, DESCOURVIÈRES en BELGARDE, te Cinq Mars bij Tours, met nog vijf andere priesters en zes leken, die zich allen gereed hielden om als derde missiegroep naar de Loango-missie af te reizen.

6. Onder leiding van DESCOURVIÈRES konden de candidaten voor de Kakongo-missie zich reeds in de taal inwijden : „L'ignorance de

---

[1] Brief van Belgarde aan de Generaal-Overste van St-Lazare, 2 Mei 1770 ; vgl. CUVELIER, *o. c.*, blz. 68.

[2] Mémoire Paris 1772 ; vgl. CUVELIER, *o. c.*, blz. 81.

la langue et l'altération de la santé des Missionnaires furent les grands obstacles qui retardèrent les progrès de la Mission de Loango. Le premier était levé au moins en partie : les deux Missionnaires, qui étaient revenus en dernier lieu passaient dans le pays pour parler la langue avec beaucoup de pureté : ils pouvaient l'apprendre à ceux, qui les accompagneraient" [1].

7. Het handschrift van het Frans-Kakongo woordenboek dat in het British Museum berust, is gedateerd als beëindigd op 31 December 1772 [2]. Dit is dus juist het jaar, waarin BELGARDE samen met DESCOURVIÈRES en de elf andere candidaten voor de Loango-missie, te Cinq Mars verbleven. Het Engels handschrift van het woordenboek kan dus de copie van BELGARDE zijn, begonnen in San-Domingo en eerst te Cinq Mars beëindigd. Ofwel kan het ook een tweede copie zijn, gemaakt door één of verschillende jonge candidaten. Dit lijkt wel minder waarschijnlijk, maar lezen wij niet, twee jaar later, in 1774, dat er te Cinq Mars een exemplaar van het woordenboek en spraakkunst voorhanden is? : „Ceux qui sont en France (à Cinq Mars) s'occupent pendant l'été à l'étude de la langue des Nègres au secours d'une grammaire et d'un dictionnaire, manuscrits que le Sr Descourvières leur a laissés" [3].

Het lijkt immers erg onwaarschijnlijk dat DESCOURVIÈRES zijn origineel handschrift in Europa zou achtergelaten hebben bij zijn tweede reis naar de Kakongo-missie (7 Maart 1773). Of zouden zij het afschrift van BELGARDE hebben gekregen? Dit zou dan verklaren waarom aanstonds op de heenreis naar Kakongo, een der jongeren, de E. H. CUÉNOT, een nieuw afschrift maakte van het Frans-Kakongo woordenboek.

8. Laten wij naar DESCOURVIÈRES luisteren, die nog eens verhaalt hoe dit woordenboek en die spraakkunst tot stand kwamen : „Il y a à Cacongo et à Goio quelques habitants qui ont passé quelque temps en France, où ils ont été instruits et baptisés. Ce sont eux qui ont servi de maîtres aux missionnaires pour apprendre la langue du pays. Quand les missionnaires pouvaient les avoir avec eux, ils

---

[1] PROYART, *o. c.*, blz. 283.

[2] Medegedeeld door de Keeper of Manuscripts British Museum (brief van 16 Juli 1953).

[3] Mémoire Belgarde 1774 ; *R. H. M.*, 1927, blz. 589.

leur faisoient traduire le plus qu'ils pouvoient de mots et de phrases françaises en langue du pays pour faire un dictionnaire de cette langue, et en confrontant ensuitte les phrases les unes avec les autres et en se faisant expliquer la force de chacque terme, ils ont découverts un grand nombre de règles et de principes, qui leur paroissent certains et bien suivis, dont ils ont fournis une grammaire... C'est l'étude de cette langue qui a fait jusqu'ici la principale occupation des missionnaires" [1].

En in zijn enthousiasme voegt hij er aan toe : „Ils ont été surpris de la richesse et de l'énergie de cette langue, ce qui leur fait penser qu'elle a été parlée autrefois par des hommes plus scavants que ceux qui s'en servent aujourd'huy. L'écriture est inconnue à ces peuples, de sorte que rien n'empêche les missionnaires d'écrire les mots comme ils les prononcent. Il y en a peu dont la prononciation soit difficile. La lettre r est inusitée, mais la lettre k y est fort en usage" [2].

9. Ondertussen was DESCOURVIÈRES op 31 Augustus 1772 tot praefect van de Loango-missie benoemd door de S. C. de Propaganda Fide. De 7 Maart 1773 scheepten zij allen te Paimbeuf in. Gedurende de reis zou DESCOURVIÈRES zijn makkers verder de taal aanleren. „Il étoit important qu'ils fissent le voyage ensemble et que ceux qui ignoraient la langue profitassent du temps de la traversée pour prendre des leçons de ceux qui la savoient" [3].

10. Op 28 Juni 1773 ontscheepte hij te Iomba, 50 mijlen ten Noorden van Loango. Toch trachtte hij zich uit de slag te trekken met zijn Kakongo-woordenschat ; ook BELGARDE, die vroeger in het Loango-Rijk zijn eerste Kongo-taalkennis had opgedaan, kon ter hulp komen : „On prit terre en Afrique sur la côte de Iomba... Ceux qui savoient la langue exposèrent en plusieurs endroits le sujet de leur voyage" [4].

Naar het schijnt ging het nog zo slechts niet : „Ce Royaume confine à celui de Loango et on y parle la même langue" [5].

---

[1] Relation Descourvières 1770 ; vgl. CUVELIER, *o. c.*, blz. 55, 56.
[2] Relation Descourvières 1770 ; vgl. CUVELIER, *o. c.*, blz. 55.
[3] PROYART, *o. c.*, blz. 284.
[4] PROYART, *o. c.*, blz. 288.
[5] PROYART, *o. c.*, blz. 288.

11. De 11 Juli kwamen de acht missionarissen, die het aangedurfd hadden van uit Iomba de voetreis te ondernemen, te Loango aan. DESCOURVIÈRES zal wel een van de twee missionarissen geweest zijn die door de vorst van Loango in audiëntie werden ontvangen, maar hij aanvaarde het aanbod niet om zich hier langer op te houden. De 19 Juli voeren zij in een licht schuitje naar het Zuiden af, naar de haven van Malemba.

12. Na een afwezigheid van drie jaren kwam DESCOURVIÈRES de 25 Juli 1773 in het Koninkrijk Kakongo terug en wel in hetzelfde Malemba (Malembi). Aanstonds begaven de twee veteranen zich naar Kinguele, het hoofddorp van de vorst van Kakongo. Zij verkregen de toelating zich in Kilonga te vestigen.

13. Van af 18 September 1773 verblijven zij te Kilonga. Aanstonds verdiepen de candidaten zich in de taalstudie : „Dès qu'ils commencèrent à se rétablir, ils s'appliquèrent particulièrement à l'étude de la langue, et ceux qui la savoient firent des instructions au peuple" [1].

14. Na acht maanden, in April 1774, moest BELGARDE het definitief opgeven en de missie voorgoed verlaten. Kort daarop lezen wij in een brief van DESCOURVIÈRES aan BELGARDE : „Vous ne sauriez imaginer combien nous avons découvert de nouveaux mots, de nouveaux tours de phrases, de nouvelles beautés de la langue. Nous avons été obligés de refondre notre dictionnaire après avoir rempli un espace considérable que nous avions laissé en blanc à chaque lettre. Cette opération nous a demandé beaucoup de temps, mais que nous croyons bien employé" [2].

Ook de grammatica werd bijgewerkt en verbeterd : „Nous avons aussi rectifié notre grammaire en plusieurs points" [3].

En het klinkt als ware het een rechtvaardiging voor de inspanning en de tijd die de taalstudie van hen vergt : „N'ayant ni le don des miracles ni le don des langues, il faut bien... étudier la langue du pays avant de la parler au peuple" [4].

---

[1] PROYART, *o. c.*, blz. 312.

[2] PROYART, *o. c.*, blz. 358-359. Brief Descourvières aan Belgarde 1774 ; vgl. CUVELIER, *o. c.*, blz. 16.

[3] PROYART, *o. c.*, blz. 359. Brief Descourvières aan Belgarde 1774 ; vgl. CUVELIER, *o. c.*, blz. 17.

[4] PROYART, *o. c.*, blz. 358.

Telkens weer komt bij DESCOURVIÈRES de gedachte op dat zij hier voor een geval van degeneratie kwamen te staan : te groot leek hun de afstand tussen de rijkheid van de taal en het huidig peil van de stoffelijke beschaving : „Il n'est pas croyable qu'un peuple si simple que le nôtre et si borné dans ses connoissances, ait porté sa langue à un si haut degré de perfection, par le seul usage de la parole ; nous soupçonnons que cette Langue a été parlée et même écrite par quelque Peuple savant. Vous en avez vous-même une connaissance assez étendue pour en donner une idée aux personnes qui seroient en état de constater l'analogie qu'elle pourroit avoir avec les langues anciennes" [1].

15. Op 7 Augustus 1774 begaf DESCOURVIÈRES zich naar een groep baSolongo. Hij bleef daar tot 22 Augustus met een zijner medewerkers. Deze waren een 4000 ; vroeger hadden zij in het gebied Soyo gewoond ; velen onder hen waren christen geworden. Later waren zij uitgeweken en hadden zich in het Kakongo-Rijk gevestigd. Zij spraken een tamelijk sterk afwijkend dialect, zodat DESCOURVIÈRES, hier zonder tolk, niet meer begrepen werd en hij zelf ook die hulp nodig had om ze te kunnen begrijpen : „Quoique la langue de Kakongo ait beaucoup d'analogie avec celle du Congo, dont ils sont originaires, tous ne l'entendent pas encore parfaitement. Quand Don Juan, qui les parloit également toutes deux, s'appercevoit que quelques-unes de mes expressions pouvoient les embarasser, il m'en avertissoit et lui-même les leur rendoit en leur langue" [2].

„Lorsque à certains jours il (= le roi) était occupé à rendre la justice à ses vassaux ou retenu par quelque affaire indispensable, un Nègre du pays, qui savoit également bien les langues de Congo et de Kakongo le suppléoit dans sa fonction d'interprète" [3].

Het is bij deze christenen van Sonyo, uitgeweken naar de Mangwenzo streek, dat DESCOURVIÈRES een groot aantal kinderen dopen kon.

10 Augustus : 47 dopen,

11 Augustus : 62 dopen,

---

[1] PROYART, *o. c.*, blz. 359.

[2] PROYART, *o. c.*, blz. 336.

[3] PROYART, *o. c.*, blz. 337.

12 Augustus : 43 dopen, d. w. z. op Vrijdag,
13 Augustus : 49 dopen, Zaterdag,
14 Augustus : 40 dopen, Zondag,
15 Augustus : 56 dopen, Maandag,
16 Augustus : 28 dopen, Dinsdag,
17 Augustus : 20 dopen, Woensdag.

18 tot 22 Augustus : terugkeer naar Kilonga ; onderweg nog 36 + 25 + 2 dopen [1].

Hier hebben wij de verklaring voor een deel van het *Registre des baptêmes, mariages et décès pendant les deux années 1774 et 1775*, dat in het archief van de S. C. de Propaganda Fide te Rome berust en foutief als anoniem stond opgetekend [2], maar in feite de handtekening van DESCOURVIÈRES draagt.

16. Wij mogen veronderstellen dat DESCOURVIÈRES het bijwerken van zijn woordenboek en spraakkunst ook het volgend jaar nog voortzette (1775) tot aan zijn definitief vertrek naar Europa op 30 December 1775. Ongelukkig bezitten wij hierover geen teksten om dit vermoeden te staven.

17. Twee jaren daarna, in 1777, kent men nog aan de Kongomonding het bestaan van die handschriften van DESCOURVIÈRES. Wij lezen in een brief, geschreven door Pater STEFANO DE CASTELLETO uit Soyo (6 Mei 1777) en gericht tot de secretaris van de S. C. de Propaganda Fide : „Et le clergé français pourrait faire imprimer un dictionnaire et le catéchisme faits par les missionnaires français" [3].

Opvallend mag het heten, dat sedertdien over de handschriften geen gewag meer werd gemaakt. De geschiedenis van de handschriften uit London en Rome ware nog te schrijven. Ondertussen moet nog een woordje over de handschriften van Besançon gezegd worden.

---

[1] PROYART, *o. c.*, blz. 338 tot 351.

[2] *Bibliotheca Missionum*, XVII, nº 6569, blz. 353 ; nº 6571, blz. 353 ; nº 6579, blz. 354.

[3] Arch. S. C. de Prop. Fide. Scritture ref. nei Congressi, gedateerd 6 Mei 1777 ; staat echter geclasseerd bij de brieven van 1776. Volgens persoonlijke brief van Mgr. CUVELIER (14 Juli 1953) ; vgl. CUVELIER, *o. c.*, blz. 17.

V

De E. H. P. F. Cuenot is slecht een copiist

Vermits er drie handschriften te Besançon werden ontdekt, kan bij deze studie een vijfde hoofdstuk gevoegd worden [1] ; immers deze drie handschriften zijn ondertekend en die ondertekenaar kennen wij : P. J. CUÉNOT, een der missionarissen van de laatste groep. Hij verbleef dus met DESCOURVIÈRES in de Kakongo-missie van 27 Juli 1773 tot 30 December 1775. Hij was Franc-courtois van geboorte, priester in het diocees Besançon en vertrok op 7 Maart 1773 uit Frankrijk met de andere candidaten uit Cinq Mars. Men begrijpt dus allicht hoe de drie handschriften van zijn hand nu te Besançon in de stadsbibliotheek berusten. Het gaat over [2] : 1. een handschrift van een *Dictionnaire françois et Congo*, 769 blz. (Ms 525) ; 2. een handschrift : *Dictionnaire congo et françois*, V folia en 465 blz. (Ms 524) ; 3. een handschrift : *Essai d'une grammaire congo, suivant l'accent de Kakongo*, 24 folia (Ms 523).

Alle drie zijn niet enkel ondertekend door F. CUÉNOT, maar ook gedateerd : 1. Ms 525 : „Fin : ce 17 juillet 1773" ; 2. Ms 524 : „Fin : le 10 octobre 1775" ; 3. Ms 523 : „Ce 7 juin 1776".

Hoe kwamen deze handschriften tot stand?

I. *Eerste handschrift : Frans-Kakongo woordenboek.*

Op het eerste handschrift (Ms 525) tekent P. F. CUÉNOT als : *ganga zambi ku Kilonga*, d. w. z. „dienaar van God te Kilonga". De uitdrukking *nganga Nzambi* is ook nu nog de gebruikelijke uitdrukking in het kiKongo voor „priester". Welnu, CUÉNOT moet te Kilonga geleefd hebben samen met DESCOURVIÈRES vanaf 18 September 1773 tot 30 December 1775. Hij moet volgens het relaas van de missionarissen ingescheept zijn te Loango de 16 Juli in het schuitje, dat op 25 Juli de haven van Malemba bereikte. De datum van het hs, 17 Juli, en de datum van het inschepen, 16 Juli, schijnen

[1] Dank zij de welwillende tussenkomst van de Bibliothecaris van Besançon, M. LORDEREAU (29 Oct. 1953).

[2] *Catalogue Général des Manuscrits des Bibliothèques Publiques de France, Départements*, tome XXXII, Besançon, par AUGUSTE CASTAN, I, p. 298-299 : MS 523, 524 et 525, Paris, Plon, Nourrit & C°, 1897.

wel samen te vallen. CUÉNOT kan het hs. niet hebben afgeschreven gedurende hun moeizame reis langsheen de kust van Iomba tot Loango (28 Juni tot 11 Juli) en evenmin waarschijnlijk tussen 11 en 16 Juli te Loango, waar zij doodmoe toegekomen waren. Ofwel heeft hij het overgeschreven op het schip bij de overkomst, tussen 7 Maart en 28 Juni. Dit lijkt wel het meest waarschijnlijke ; hij zal trouwens een dergelijk werk verrichten op het schip bij zijn terugkeer naar Europa, zoals wij verder zullen vernemen. Deze hypothese lijkt nog waarschijnlijker, in geval BELGARDE zijn eigen copie bij zijn vertrek te Cinq Mars zou hebben achtergelaten voor de toekomstige missionnaris-candidaten. Ofwel — wie weet — was CUÉNOT reeds in Europa met het overschrijven begonnen.

Maar hoe dan het opschrift te verklaren dat wij aantreffen op het verso van het blad dat aan het handschrift voorafgaat :

„M'ambu ma ssembo a mamputu
ai m'ambu a bembo a kakongo
ma Cuénot, ganga Zambi ku Kilonga."

d. w. z. „woorden te vertalen in Europese (taal),
woorden verklaard in Kakongo (taal),
toebehorend aan Guénot, dienaar van God te Kilonga."

Dit heeft hij er waarschijnlijk later op geschreven toen hij reeds te Kilonga toegekomen was (na 18 September 1773) en daar zijn handschrift bezigde. Dat hij het inderdaad gebruikte, bewijzen de marginale nota's („indications complémentaires en marge").

II. *Tweede handschrift : Kakongo-Frans woordenboek.*

Dit tweede handschrift werd, volgens de slotnota, beëindigd op 10 October 1775 :

„Fin, le 10 octobre 1775,
ad Majorem Dei Gloriam,
ad usum P.-F. Cuénot, sacerdotis missionarii."

Dus gedurende de voorlaatste maand van hun verblijf in de missie, toen de missionarissen er de een na de andere zwaar ziek waren gevallen. Wanneer hij met het overschrijven van dit handschrift begonnen was, weten wij niet : te Kilonga zelf, als voorzetting van het Frans-Kakongo woordenboek ? Of nog vroeger reeds in Europa te Cinq Mars ? Misschien levert verder onderzoek van de tekst nog

iets op. Ook hier werden verbeteringen aan het handschrift gebracht : „annotations dans les marges".

III. *Derde handschrift* : *Kakongo-spraakkunst.*

Het derde handschrift kunnen wij zeer precies localiseren. Op de eerste bladzijde van dit *Essai d'une grammaire congo, suivant l'accent de Kakongo* lezen wij immers : „Cette grammaire a été transcrite sur une copie faite d'après l'original ; cette transcription a été commencée le 1er juin (1775) sur le navire *Le Juste* dans l'Océan, à la vue du cap Spartet, près du détroit de Gibraltar, continuée dans le même détroit et dans la Méditerranée, le long des côtes d'Espagne, et finie dans le golphe (sic) de Valence ce 7 juin 1776." (signé) P.-F. Cuénot (missionnaire apostolique).

Natuurlijk is één der beide datums foutief : 1775 of 1776. Staat het zo op het handschrift of werd het alleen zo verkeerd overgedrukt in de *Catalogue général des Manuscrits*? Die vraag zullen wij eerstdaags kunnen beantwoorden bij nader onderzoek van het handschrift [1].

Cuénot spreekt hier van zijn terugreis naar Europa. Welnu, volgens hetgeen wij vernamen over de Kakongo-missie moet dit in 1776 hebben plaatsgevonden. Immers op 30 December 1775 verliet Descourvières met de vier overblijvende priesters en één leek de Kakongo-missie om, langs Amerika, naar Frankrijk terug te keren. Wij kunnen vermoeden dat het schip *Le Juste* de missionarissen van uit Amerika naar Europa bracht. De laatste dagen vóór de aankomst in Frankrijk moet Cuénot nog vlug besloten hebben ook voor zich zelf (of wie weet voor toekomstige candidaten) een afschrift van de Kakongo-spraakkunst te maken : „transcrite sur une copie faite de l'original". Dus bestonden er buiten dit handschrift nog ten minste twee andere : het originele en een copie. Het eerste waarschijnlijk in handen van Descourvières zelf, vermits hij er de auteur van was. En de copie? Was het misschien die van Belgarde, waarvan boven sprake? Dit konden wij nog niet achterhalen. Indien het *Essay d'une grammaire*

[1] Zopas (22 Jan. 1954) vernemen we dat het eerste jaartal, 1775, op het handschrift niet voorkomt, wel het tweede, 1776. Dit klopt dus met al de overige historische gegevens.

Congo, suivant l'accent Kakongo ou Malemba in het archief van de S. C. de Propaganda Fide ondertekend is, kunnen wij de oplossing weer wat dichter benaderen. Dan blijft er alleen nog te zoeken naar het derde exemplaar.

Besluit

Wij mogen dit eerste onderzoek dus afsluiten als volgt :

1. Er werden in het Kakongo-dialect, behalve drie kleinere werken (een conversatie-boekje, een gebedenboek, een catechismus), drie werken van grotere omvang opgesteld, namelijk een *Essai de Grammaire*, een Frans-Kakongo en een Kakongo-Frans woordenboek. Dit gebeurde gedurende de Franse missionering aan de Loango- en Kakongo-kust (1766 tot 1775).

2. De twee enige missionarissen, die als *auteurs* zouden kunnen aangezien worden, zijn DESCOURVIÈRES en JOLI. Hun taalstudie valt vooral tussen eind September 1768 en Januari 1770, te Malemba en te Kinguele in het Kakongo-Rijk.

3. JOLI was wel medewerker voor het woordenboek, maar het is DESCOURVIÈRES die wij als hoofdredacteur van het woordenboek en als enig auteur van het *Essai de grammaire* moeten beschouwen.

4. DESCOURVIÈRES werkte aan het origineel handschrift :

a) van het *woordenboek* :

1° in het Kakongo-Rijk (vooral te Kinguele) van September 1768 tot Januari 1770 ;

2° in San-Domingo : Februari en Maart 1770.

b) van het *Essai de grammaire* :

1° verzameling van het materiaal in het Kakongo-Rijk, van einde 1768 tot einde 1769, onderbroken door wekenlange ziekte ;

2° materiaal uitgewerkt en de grammatica samengesteld op de heenreis naar Amerika en te San-Domingo zelf, dus van Januari tot einde Maart 1770.

5. Naast het origineel woordenboek van 1769-70 bestond er een *copie*. Deze was het werk van BELGARDE op San-Domingo ; hij schreef het af in Februari-Maart 1770 volgens het origineel van DESCOURVIÈRES, die bij hem verbleef en die toen aan zijn grammatische schets werkte.

6. Te London berust in het British Museum een *Frans-Kakongo Woordenboek*. Dit houden wij voor de copie afgewerkt door BELGARDE. Het handschrift is immers gedateerd : 1772.

Of BELGARDE een afschrift maakte van de twee delen (Frans-Kakongo en Kakongo-Frans) weten wij niet. Zo ja, dan ware er nog een deel zoek.

7. Misschien werd te Cinq Mars bij Tours door de missionaris-candidaten van de derde groep (1772) nog een tweede copie van het woordenboek en een afschrift van de grammatica gemaakt. Wij weten dat zij in 1772 aldaar het origineel van DESCOURVIÈRES bezigden, en er zijn ook getuigenissen dat er later, na het vertrek van de derde groep, nog Kakongo-dokumenten achtergelaten waren om verdere taalstudie mogelijk te maken. Was het de copie van BELGARDE, of was het een andere copie, dit kon men nog niet achterhalen.

8. Gedurende de heenreis naar Kakongo maakte CUÉNOT, een der missionarissen van de derde groep, priester uit het Diocees Besançon, een nieuw afschrift van het Frans-Kakongo woordenboek. Deze copie berust nu te Besançon.

9. Naast het origineel woordenboek van 1769-70 en de grammatica van 1770 moet er ook een bewerkt, aangevuld handschrift bestaan van het woordenboek en waarschijnlijk ook van de grammatische schets (1773-75). Deze aanvullingen en verbeteringen werden door DESCOURVIÈRES zelf op het originele handschrift aangebracht. Er waren meer aanvullingen dan plaats voorzien was, zodat men het originele exemplaar moest „refondre". Mag men dit interpreteren als *overschrijven*? Het originele werk tussen September 1768 en Januari 1770. De verbeteringen tussen Juli 1773 en December 1775.

10. Er bestaat ook een copie van het Woordenboek Kakongo-Frans. Dit is het werk van CUÉNOT, beëindigd te Kilonga op 10 October 1775, dus twee maanden vóór de definitieve afreis. Het berust nu te Besançon.

11. Daarbuiten bestaat er ook nog een afschrift van een copie volgens het origineel van het *Essai de Grammaire*. Dit afschrift hebben wij te danken aan CUÉNOT, die het klaar maakte op de terugreis naar Europa, en wel tussen 1 en 7 Juni 1776

(1775 moet als foutief aangezien worden). Ook dit afschrift berust te Besançon.

12. Nog moet uitgemaakt worden of de handschriften in het Propaganda-Archief te Rome (nl. *Essay d'une Grammaire* en *Dictionnaire Congo-Français*) het origineel handschrift (of althans het bijgewerkte verbeterde) van DESCOURVIÈRES zelf is. Dit vermoeden wij, vermits zij daar berusten samen met het eigenhandig doopregister van DESCOURVIÈRES voor de jaren 1774-75.

13. Dan blijft nog de vraag open : Waar is het origineel van het Frans-Kakongo Woordenboek? Ook dit is nog zoek. Wij houden immers het Londense handschrift, voorlopig althans, niet voor het originele, maar voor de copie door BELGARDE (zie boven nº 6).

14. Ook konden wij nog niet achterhalen waar de catechismus, het gebedenboekje en het conversatieboekje verzeild geraakten. Berusten ook zij misschien nog als Anoniem in het archief van de S. C. de Propaganda Fide?

Op deze vragen hopen wij in de loop van de eerstvolgende maanden ophelderingen, misschien zelfs een afdoend antwoord te kunnen bezorgen, zodra het vergelijken van de handschriften van Londen, Rome en Besançon verder gevorderd zal zijn.

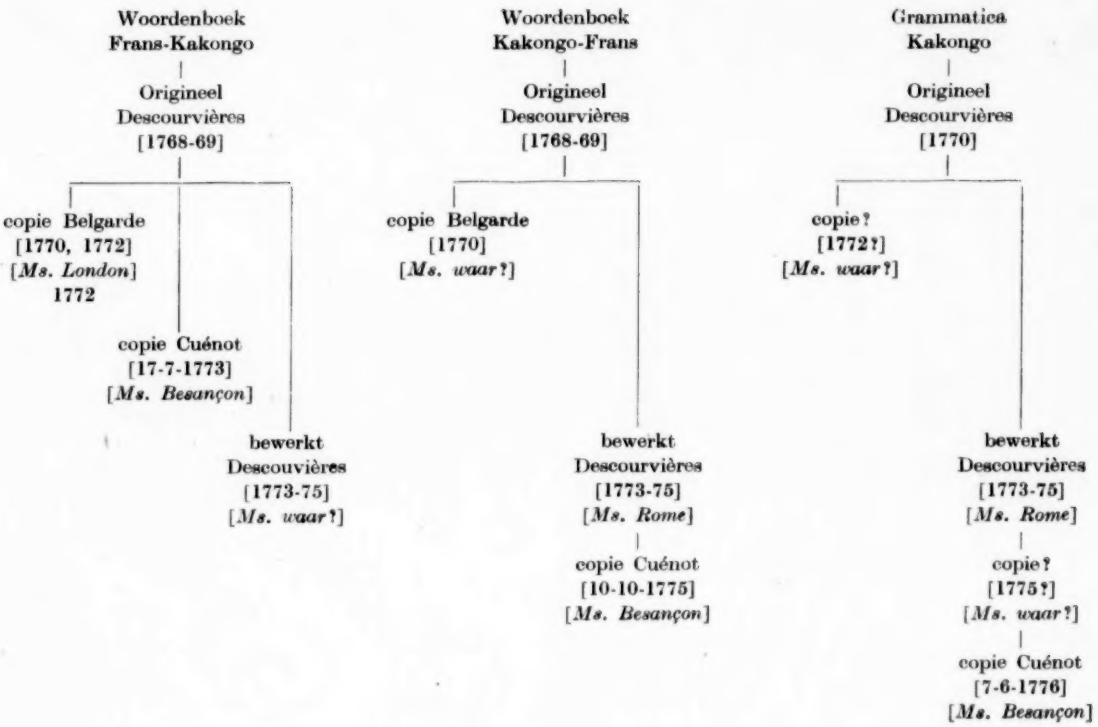
Woordenboek
Frans-Kakongo
Origineel
Descourvières
[1768-69]
copie Belgarde
[1770, 1772]
[Ms. London]
1772
copie Cuénot
[17-7-1773]
[Ms. Besançon]
bewerkt
Descouvières
[1773-75]
[Ms. waar?]
Woordenboek
Kakongo-Frans
Origineel
Descourvières
[1768-69]
copie Belgarde
[1770]
[Ms. waar?]
bewerkt
Descourvières
[1773-75]
[Ms. Rome]
copie Cuénot
[10-10-1775]
[Ms. Besançon]
Grammatica
Kakongo
Origineel
Descourvières
[1770]
copie?
[1772?]
[Ms. waar?]
bewerkt
Descourvières
[1773-75]
[Ms. Rome]
copie?
[1775?]
[Ms. waar?]
copie Cuénot
[7-6-1776]
[Ms. Besançon]

ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE SUR LE MARIAGE AU RWANDA

par le Rév. Père M. Pauwels
des Pères Blancs, missionnaires d'Afrique

Introduction

Dans la première partie de cette étude sur le mariage au Rwanda (Kongo-Overzee, XIX, 1953, 4), nous avons essayé de préciser la notion qu'en ont les indigènes, particulièrement les montagnards du Nord. Il ressort de ce que nous avons dit que tout mariage régulier se compose en réalité d'une double alliance : la première, celle de deux conjoints qui est scellée par un rite au cours des cérémonies nuptiales, et la seconde, celle des deux familles, qui est ratifiée par la donation d'une dot et d'un douaire [1]. Pour les deux parties en cause, il résulte de cette double alliance, non seulement des droits, mais aussi des devoirs.

Dans la deuxième partie (Kongo-Overzee, XIX, 1953, 5), nous nous sommes bornés à décrire la célébration d'un mariage Mukiga de la région de Byumba, avec tout ce qui la précède et la suit, à savoir : la demande en mariage, les fiançailles, les noces et les cérémonies qui se déroulent après le mariage à des intervalles plus ou moins éloignés.

Dans la présente étude, nous dirons un mot des empêchements de mariage, de la monogamie, du divorce, de la polygamie et des questions qui s'y rattachent, enfin de la moralité des Banyarwanda. On y trouvera nombre de détails qui compléteront et préciseront les deux parties précédentes.

---

[1] Au Rukiga, la dot est donnée, au moins en bonne partie, durant le temps des fiançailles ; le douaire, au contraire, ne l'est qu'après le mariage ; souvent même, les Bakiga attendent pour le donner que l'entente entre les jeunes conjoints semble assurée par la perspective d'une naissance. Il faut savoir que l'acceptation de ce douaire rend plus difficile le retour de la dot en cas de divorce. Chez les Batutsi, le douaire, qui est une vache, serait remis le jour même des noces.

I

Quelques empêchements de mariage

1. L'âge. Au Rwanda, il n'y a pas de mariage avant l'âge de puberté. Sans doute il se présente des cas, excessivement rares d'ailleurs, où une fillette est promise en mariage avant l'âge nubile, mais cette promesse ne préjudice en rien l'époque régulière des unions. Dans les régions où la dot est assez élevée comme au Rukiga, les jeunes filles ne sont généralement pas mariées avant l'âge de 17 ou 18 ans, car il faut au jeune homme et à sa famille un temps parfois assez long pour amasser tout ce que comporte cette dot.

2. Consanguinité. L'empêchement de consanguinité existe entre :

— consanguins en ligne directe,

— un garçon et sa tante maternelle et paternelle,

— une fille et son oncle maternel et paternel,

— enfants de deux frères ou de deux sœurs ;

mais rien ne s'oppose au mariage d'enfants de frère et sœur ; toutefois, si le mariage d'un garçon avec la fille de son oncle maternel est courant, celui d'un garçon avec la fille de sa tante paternelle est plutôt exceptionnel.

Il arrive parmi les Batutsi qu'un jeune homme prenne pour épouse sa demie-sœur.

En principe, on ne se marie pas dans son clan ; mais, comme les clans très anciens du Rwanda se sont subdivisés en bon nombre de sous-clans, un jeune homme peut épouser une jeune fille qui appartient à un sous-clan qui n'est pas le sien. Ainsi, le clan souche des Abanyangabo comprend actuellement comme sous-clans : les Abanyagiro, les Abatalega, les Abalemera, les Abatare etc. ; ce qui fait qu'un Umunyagiro pourra demander la main d'une Umutalega.

3. Affinité. L'empêchement d'affinité est inconnu au Rwanda, de telle sorte

— qu'une veuve peut devenir l'épouse de son beau-frère ou de son beau-père ;

— qu'un veuf peut épouser la sœur de sa femme défunte, et un fils, la veuve de son père, autre que sa mère évidemment ;

— qu'un homme peut prendre pour femme la fille que son épouse décédée aurait eu d'un précédent mari.

4. Craintes superstitieuses. Un indigène du clan des Abagesera ou de celui des Abazigaba ne demandera jamais en mariage une fille du clan des Abungura, parce que selon la croyance populaire elle serait pour son mari une source de misères sans fin, désignées sous le nom de *umwaku*. *Abungura batera umwaku*, dit-on. Les enfants issus d'une telle union, naîtraient malingres, le bétail périrait, les cultures elles-mêmes végéteraient, etc.

D'autre part, non seulement on ne demandait pas en mariage une jeune fille aux seins non développés (*impenebere*), mais on la considérait également comme un porte-malheur.

5. Diversité de races. En principe, on ne se marie pas entre Batutsi, Bahutu et surtout Batwa [1]. On cite cependant des cas, où des Bahutu, et même des Batwa ennoblis par le roi pour services rendus à la couronne, prirent des épouses Batutsi. Qui ne sait d'ailleurs que même parmi les chefs de province (*abatware b'intebe*) du Rwanda, on en compte quelques-uns qui sont d'origine mutwa (Pygmée).

II

Monogamie

Si les monogames sont nombreux au Rwanda, les polygames le sont aussi, puisque parmi les païens du Rukiga, régions très montagneuses du Nord et de l'Ouest, sur dix hommes mariés on en compte au moins quatre, et dans le reste du pays à peu près un sur trois [2]. A cela on peut ajouter que bon nombre de monogames

[1] Ce qui ne veut nullement dire qu'il n'arrive jamais qu'un Mututsi, par exemple, n'ait des relations coupables avec une *Muhutukazi*, mais une telle femme n'est pas tenue pour une épouse légitime. Ce cas n'était que trop fréquent chez les chefs qui avaient à leur service un certain nombre de servante (*abaja*).

[2] Les appréciations à ce sujet varient : les unes sont plus sévères que les autres ; mais il est certain que le nombre des polygames va sans cesse en diminuant (voir appendice III).

n'hésiteraient pas à prendre une seconde épouse et même une troisième, s'ils en avaient les possibilités, c'est-à-dire de quoi verser une dot, et les champs nécessaires pour occuper plusieurs épouses et les nourrir avec leurs enfants.

Si la polygamie est plus répandue au Rukiga, c'est précisément parce que les Bakiga sont plus riches que leurs frères des régions plus basses ; ils possèdent non seulement un petit bétail plus nombreux et parfois même quelques vaches acquises par l'échange de greniers à vivres, mais aussi de plus vastes terrains de culture, dont la mise en valeur nécessite plusieurs femmes. D'ailleurs, s'il est vrai que les foyers monogames sont généralement plus nombreux que les polygames, tout mariage munyarwanda, contracté dans l'esprit de la coutume, est une union essentiellement polygamique, même s'il est de fait un mariage monogamique ; c'est, en effet, un contrat inégal qui lie la femme à un seul homme, mais non pas l'homme à une seule femme.

Il faut également faire remarquer que tous les monogames n'arrivent pas à un âge avancé avec la femme qu'ils ont épousée jeune fille étant eux-mêmes jeunes gens ; non, un certain nombre d'entre eux en ont eu successivement plusieurs (polygamie successive) [1] ; pour les Banyarwanda il n'y a pas, en effet, de mariage indissoluble. Cependant il est indéniable que des naissances répétées ont tôt fait de cimenter les unions jusqu'à les rendre à peu près stables ; partout au Rwanda les enfants sont impatiemment attendus et joyeusement accueillis ; les pratiques anticonceptionnelles y sont abhorrées.

Aux yeux des indigènes est régulièrement marié celui qui vit avec la femme (ou les femmes) pour laquelle il a donné une dot [2] et qu'il a épousée en due forme, c'est-à-dire en suivant le cérémonial coutumier ; seule une telle femme est considérée comme véritable

---

[1] „Un jour", écrit M. Pierre Ryckmans dans son livre *Dominer pour servir*, p. 122, „au cours d'une enquête démographique, je fis sortir de la foule quinze très vieilles femmes prises au hasard. Sur les quinze, onze en étaient à leur premier mari ; trois s'étaient remariées après veuvage et une seulement après divorce." A mon avis ce pourcentage me paraît plutôt extraordinaire.

[2] Au moment du mariage, il arrive assez fréquemment que la dot n'a été versée qu'en partie avec promesse de la compléter dans la suite.

épouse et jouit des prérogatives inhérentes à ce titre d'épouse, contrairement à celle qui n'est qu'une vulgaire concubine.

Sans doute cette épouse „légitime" doit soumission à son mari, mais cela ne veut nullement dire qu'elle se pliera bénévolement à tous ses caprices ; elle a d'ailleurs son mot à dire dans le ménage, surtout si elle est mère.

Il est vrai également qu'elle appartient à son mari, mais elle n'en reste pas moins très attachée à sa famille ; s'il la maltraite d'une façon ou d'une autre ou s'il refuse de lui accorder ce à quoi elle a droit, par exemple un habillement convenable, elle ne demandera pas sa permission pour rentrer chez ses parents ; ensuite, si les torts de son mari sont reconnus exacts et s'il ne veut pas s'en amender, ni sa femme, ni sa dot ne lui seront rendues.

Le mariage régulier, parce qu'il est un contrat, donne des droits et crée des obligations de part et d'autre.

Régulièrement marié aussi est le jeune homme qui a hérité de la veuve (ou des veuves) de son frère, d'un proche parent ou de son père [1], mais comme nous le dirons plus loin, elle ne pourra être sa propre mère.

A côté de ces épouses légitimes, il en est d'autres qui ne le sont pas ; un certain nombre de monogames se contentent, en effet, de cohabiter avec une femme quelconque, souvent une répudiée qui, pour ne pas mourir de misère et de faim, se voit obliger de s'attacher au premier venu, célibataire ou déjà marié qui veut bien l'accepter. Dans les régions, comme le Bushiru, où la dot est assez élevée, il arrive que des jeunes gens recourent à de telles unions parce qu'ils n'arrivent pas à se procurer une dot ; mais il s'agit souvent de paresseux ou d'individus qui vivent en mésintelligence avec leurs parents [2].

Ces unions sont habituellement très précaires [3], car à la moindre observation qu'adresse le mari à une telle femme, elle lui fait remarquer qu'après tout, il n'a absolument rien à lui dire, puisqu'il ne l'a pas dotée ; il n'aura donc qu'à se taire s'il ne tient pas

---

[1] C'est ce que nos indigènes appellent *gucyura umugore*.

[2] Habituellement les parents aident leur fils dans l'acquisition d'une dot.

[3] Cependant à la suite de naissances, même ces unions-là peuvent devenir assez stables.

à vivre en célibataire et perdre les bras qui lui cultivent ses champs et lui préparent ses repas. Le mari peut de son côté la renvoyer comme bon lui semble, sans qu'elle puisse réclamer ou recourir à qui ce soit pour la défendre [1]. C'est pourquoi le langage populaire désigne avec un certain mépris ce genre de femme du nom d'*ikinyaruka*, celle qu'on rejette (vomit) à sa guise ; habituellement elles sont d'ailleurs très peu intéressantes, car il s'agit fréquemment de femmes chassées à cause de leur caractère difficile, de leur malpropreté ou pour raison d'infirmité, ou encore de jeunes filles qui, pour les mêmes motifs, n'ont pas trouvé de parti.

Personne n'ignore qu'en pays noir on ne conçoit pas qu'une jeune fille restât vieille fille ; devient-elle quelque peu âgée, ses parents sont les premiers à perdre patience et à l'importuner pour qu'elle s'en aille à la recherche d'un mari, ce qui se dit *kwijyana*, c'est-à-dire s'en aller de soi-même. Tout le monde se moquant sans ménagement de son infortune, la malheureuse finit par s'en lasser et disparaît un beau matin sans crier gare. Quelques jours plus tard, on apprend qu'elle se trouve chez un tel, un jeune homme ou un homme déjà marié. Aussitôt ses parents, faisant mine d'être très mécontents, se mettent à la réclamer à grands cris ; mais l'affaire finit généralement par s'arranger à l'amiable par le versement d'une dot réduite, suivi d'un mariage régulier. Comme on le voit, ce genre d'union se régularise presque toujours à la grande satisfaction des parents très heureux que leur fille soit enfin casée.

III

Divers cas de mariage plus ou moins particuliers

1. Un individu demande en mariage une veuve, une divorcée [2] ou une jeune fille qui a été violée ou qui est superadulte, bref une

---

[1] Il en est tout autrement de la femme dotée qui, si elle doit obéissance à son mari, ne peut cependant pas être répudiée sans raison ; si son mari la chasse injustement, ses beaux-parents lui font un procès (nous en reparlerons).

[2] C'est avec un certain mépris que, parfois, on appelle une divorcée : *Ikivanzu* = Celle qui est sortie d'une maison, d'un foyer ; il arrive qu'on la désigne par ces termes : *n'uwishe inzu* = Celle qui a tué (brisé) un foyer. Se séparer, divorcer se dit : *gutandukana*. Le verbe *kwahukana* n'est employé généralement que pour désigner une séparation momentanée.

personne dont la famille a hâte de se débarrasser afin qu'elle ne lui reste pas à charge.

Le versement d'une dot „réduite" ne sera demandé qu'après un certain temps si le nouveau couple fait bon ménage. Il s'agit donc d'un mariage d'essai, mais qui ne peut pas cependant être comparé à ceux pratiqués dans certaines régions du Congo.

2. La parenté d'une veuve, qui possède une habitation et des champs, accepte de la marier à un pauvre hère sans lui réclamer une dot, à la condition qu'il vienne habiter chez elle ; il va sans dire qu'il devient par le fait même comme le serviteur de son épouse et de sa famille et que, s'il ne leur donne pas satisfaction, il sera tout bonnement congédié sans qu'il puisse faire valoir aucun droit.

3. Tout autre est le cas de vieux parents, dont les fils sont partis à l'étranger, ou qui vivent en brouille avec eux et qui marient leur fille à un jeune homme sans exiger de lui une dot, à la condition toutefois qu'il vienne se fixer chez eux pour les aider. S'il se montre respectueux et dévoué pour ses beaux-parents, ils le regarderont comme un vrai fils et ils en feront même parfois leur unique héritier ; en tout cas, c'est à lui qu'ils lègueront leur propriété.

4. Une jeune fille qui a été dotée quitte habituellement ses parents le jour de ses noces pour aller vivre chez son mari. Il se rencontre cependant des cas, rares d'ailleurs, où c'est le jeune homme au contraire qui va s'installer chez ses beaux-parents, du moins pendant un certain temps. La raison en est parfois la hâte qu'ont eue les parents de marier leur fille afin de ne pas être obligés de la livrer à un autre prétendant auquel ils ne tiennent pas du tout ; d'où l'impossibilité où ils se sont trouvés de construire la hutte nuptiale.

Parmi les Bahima, pasteurs hamites, il en est parfois de même, quand le fiancé ne possède pas le nombre requis de vaches pour la dot. L'aide qu'il apportera à ses beaux-parents compensera l'insuffisance de celle-ci.

5. Autres encore sont les deux cas suivants :

Celui du jeune homme qui s'est mis au service d'un seigneur mututsi dans l'espoir de recevoir un jour de lui la vache qui lui permettra de se marier. Il arrive qu'en récompense des services rendus, il reçoit de son maître (*shebuja*), non pas la bête convoitée, mais une femme prise parmi ses servantes (*abaja*) ou qui est la fille qu'il a eue de l'une d'elles. Les services rendus compensant la dot,

cette femme est considérée comme légitime, tout comme le seront les enfants issus de cette union.

Il peut se faire également qu'un riche propriétaire terrien muhutu installe dans un coin de sa propriété pour le mettre en valeur un individu quelconque à qui il fait cadeau d'une épouse. Est-il besoin d'ajouter que si le travail fourni par lui est jugé insuffisant, il sera remercié et son épouse reprise.

6. *Gushumbusha* (dédommager, compenser). Quand les beaux-parents vivent en bons termes avec leur gendre, ils consentiront assez volontier à remplacer sa femme décédée par une sœur ou une proche parente et cela sans réclamer une nouvelle dot ; cependant ils pourront exiger une petite compensation (*indesho*) pour les enfants qui naîtraient de cette nouvelle union. Ils feront de même si leur fille est stérile ou si elle ne s'entend pas avec son mari, ou bien encore si elle devient lêpreuse, mais dans ce dernier cas, ils le prieront de la garder chez lui. Ce qui ne manque pas de bon sens, car enfin, s'ils venaient à mourir, que deviendrait leur malheureuse fille?

7. Il arrive, mais les cas sont excessivement rares, que des parents soient obligés de livrer une fillette à un créancier ou bien d'en vendre une pendant une famine pour obtenir des vivres qui les sauveront ainsi que leur enfant. Ce procédé n'a rien de barbare, car cette fillette est traitée par celui qui l'acquiert à l'égal de ses autres enfants ; bien plus, une fois nubile, il la mariera au besoin à l'un de ses propres fils. Cependant, aussi longtemps qu'elle n'est pas mariée, les parents peuvent toujours la racheter [1].

8. *Kwiba* (ravir). Il s'agit du mariage par ruse ou par rapt.

a) Par ruse : Un jeune homme recourt à ce moyen, lorsqu'il a essuyé un refus de la part des parents de la jeune fille ou qu'il prévoit tout simplement que sa demande ne sera pas agréée. Ce moyen, qui n'est pas condamné par la coutume, est toujours protégé par la crainte superstitieuse attachée à ces pratiques ; bien plus, il est

[1] Ce que l'on voit plus fréquemment, ce sont des parents qui „louent" un garçon ou une fille pour un certain nombre de mois ou d'années afin de se procurer l'argent qu'ils ont besoin pour payer, par exemple, un impôt ou une dette. Ces enfants, qui sont toujours bien traités, rentrent dans leur famille avant d'être mariés.

parfois conseillé par le devin, et comme tel jouit de toutes la considération due aux manifestations des *bazimu* ; les devins en effet sont regardés comme les interprètes authentiques, non seulement de la volonté des ancêtres, mais aussi de celle d'*Imana* (Dieu), qui parle et augure par leur bouche ; ajoutons à cela que la jeune fille est presque toujours de connivence.

Ce moyen consiste le plus souvent [1] à „surprendre" la jeune fille au champs, à la fontaine ou en chemin, et à lui jeter à la tête une couronne d'*umwishywa* (momordicus faetida qui est une cucurbitacée), ou à lui cracher au visage une gorgée de lait mélangée avec le suc d'une plante qui a nom d'*imbazi*, en ayant soin de crier : *Ndakulongoye*, je t'ai épousée ; bref, c'est le rite qui consacre les unions régulières telles que nous les avons décrites dans notre étude précédente.

Ce geste et ces paroles rituels mettent les parents dans une situation qu'ils ne peuvent qu'accepter par crainte des conséquences fâcheuses qui ne manqueraient pas de se produire, s'ils s'obstinaient dans leur refus : maladies, vengeances des *bazimu*, etc. Il ne leur reste qu'une issue pour sortir de cette impasse, consentir au mariage.

b) Quant au mariage par rapt (enlèvement, *guterura*), il est également considéré comme légitime s'il a été perpétré selon les conditions voulues par la coutume. Plusieurs conjurés surprennent la jeune fille à l'improviste(?) et l'entraînent en toute hâte vers la case du jeune homme qui l'attend. Les parents alertés ne font généralement pas d'obstacle sérieux au fait accompli, pour les raisons que nous avons dites plus haut. Des pourparlers sont aussitôt engagés et, comme dans le cas de rapt, on se met d'accord pour fixer une dot et la date où se célébrera le mariage selon le cérémonial accoutumé.

9. La vengeance était un droit reconnu aux particuliers, qui se faisaient justice eux-mêmes, sans que le roi ou les chefs eussent à intervenir d'une façon habituelle. L'exercice de la vendetta se pratiquait quelquefois d'une manière atroce. Cependant le don de sept

---

[1] Nous avons décrit d'autres moyens dans l'article *Fiancée et jeune mariée au Ruanda*, paru dans la revue Zaire en février 1951.

ou huit vaches et l'apport d'une fiancée pouvait payer le prix du sang, mais ce compromis était rarement accepté.

IV

Quelles sont les raisons et les prétextes de divorces?

Ils sont multiples : l'incompatibilité de caractère, la maladie (la lèpre surtout), la stérilité de la femme ou l'impuissance du mari, le décès répété des enfants, les dissentiments avec les beaux-parents ou les beaux-frères, le refus du mari de verser le complément de la dot ou d'habiller convenablement sa femme ; la paresse ou la malpropreté de cette dernière (raison fréquemment invoquée), enfin, l'accusation ou le soupçon de maléfice ou d'empoisonnement.

Comme déjà nous l'avons signalé dans la première partie de cette étude, *Le mariage chez les montagnards Bahutu*, la stabilité des unions est conditionnée, non seulement par la fécondité de l'épouse, mais aussi par ses qualités de ménagère. Si donc, tout en étant stérile, elle est cependant bonne femme de ménage, son mari ne la renverra pour en prendre une autre que lorsqu'il est dans l'impossibilité d'entretenir deux ménages.

Quand un mari renvoit son épouse pour une des causes susdites, il réclame le retour de sa dot, mais il est évident que les beaux-parents n'admettent pas volontiers les accusations portées contre leur fille ; d'où palabre, dont les débats portent sur la valeur des motifs allégués par le gendre. Si ces motifs sont reconnus fondés, le mari récupère la dot tout en gardant les enfants ; si au contraire il est établi que les accusations sont inexactes, il perd la dot, mais non les enfants ; dans le cas de doute, ou si les torts sont partagés, une partie de la dot est restituée et les enfants restent au mari, ou bien la dot est rendue intégralement, mais alors les enfants reviennent à la mère. Il est superflu d'ajouter qu'il ne s'agit là que de quelques règles générales, car en fait, il n'est pas toujours facile de régler de tels différents, surtout quand le gendre a accepté le douaire proprement dit (*indongoranyo*) [1], ou s'il n'a pas encore versé

[1] Comme l'acceptation du douaire rend plus difficile le retour de la dot, les Bakiga ne l'acceptent que bien après le mariage, lorsque la stabilité du mariage semble assurée par la naissance d'un enfant.

tout le montant de la dot lui donnant droit sur tous les enfants. Pour ce qui est du remboursement de la dot, il faut se rappeler tout d'abord que le mariage indigène régulier comporte deux alliances, deux unions : celle des deux conjoints, qui est une union librement consentie (sauf exception), scellée par un rite, et celle des deux familles, qui est concrétisée par la dot donnée par le jeune homme aidé de sa famille, et par le douaire, donné par les parents de la jeune fille.

D'autre part, un divorce peut provenir, soit d'une mésentente des deux époux, soit de celle des deux familles.

Le désaccord des seuls conjoints n'entraîne pas nécessairement celui des deux familles. Quand les beaux-parents vivent en bons termes, ils se diront qu'après tout, ils n'y peuvent rien si leurs enfants ne s'accordent pas en ménage, et s'il y a moyen, les parents de la divorcée la remplaceront par une sœur ou une proche parente. Lorsque, pour une raison ou une autre, cet échange ne peut se faire, sans doute le retour de la dot sera réclamé, mais le lien d'amitié qui les unit ne sera pas toujourrs rompu pour cela.

Par contre la rupture de l'alliance des deux familles entraîne presque infailliblement celle des deux conjoints ; cette rupture peut se produire, par exemple, à la suite d'insultes graves formulées par l'un des époux à l'adresse de ses beaux-parents. Le remboursement de la dot sera alors toujours exigé et les deux familles ne permettront plus, pour longtemps, de nouvelles unions matrimoniales entre leurs membres.

Dans les régions où le montant de la dot est assez élevé, il arrive fréquemment que les parents consentent à marier leur fille avant que la dot ait été versée en son entier. Cette condescendance entraîne souvent de graves inconvénients, car le mari, une fois en possession de sa femme, se montre généralement très peu pressé de satisfaire à ses obligations. Il s'ensuit des paroles, et des disputes qui aboutissent parfois à une rupture complète, car la jeune fille, bien que mariée, reste très attachée à ses parents.

Cependant on a remarqué que dans les contrées où la dot est plus forte, les mariages sont plus stables que dans celles où elle est plutôt faible. J'en ai dit la raison dans la première partie de cette étude [1].

---

[1] Kongo-Overzee, XIX (1953), 4 ; p. 319-327.

Vouloir trop réduire le montant des dots est un danger ; il faut maintenir une dot convenable, sinon les divorces, déjà trop nombreux, se multiplieront dans des proportions effrayantes... et que dire, si on supprimait la dot comme certains en ont émis le vœu ! Ce serait un désastre, du moins chez les Banyarwanda.

Il ne faut pas confondre le divorce (*gutandukana*, se séparer) avec les fugues passagères de l'épouse qu'on appelle *kwahukana*, et qui sont fréquentes au Rwanda. A la suite d'une dispute, parfois anodine, la femme quitte brusquement le toit conjugal pour s'en retourner chez ses parents ; habituellement elle prend avec elle son dernier-né, le bébé qui ne peut se passer de sa maman. Après quelques jours, son mari, très ennuyé de devoir s'occuper des soins du ménage, surtout s'il a d'autres petits enfants, se décide à faire une démarche pour ramener la fugitive ; il va donc trouver ses beaux-parents en ayant soin de leur offrir un pot de bière et il les prie de bien vouloir essayer d'amadouer leur fille ; ce qu'ils font volontiers lorsqu'ils ont reçu une dot convenable. Si elle s'obstine à ne pas vouloir regagner son foyer, le conseil de famille, qui comprend les parents, les frères, les oncles et parfois les cousins germains paternels, se rencontre avec celui de la partie adverse pour discuter des torts allégués de part et d'autre. S'il y a lieu, des blâmes modérés et de bons avis sont adressés au coupable.

On peut le dire à l'éloge des Banyarwanda ces essais de réconciliations sont fréquemment tentés par les familles pour raccorder les ménages désunis.

N. B. *Un détail intéressant à propos du divorce*. Selon la coutume, un enfant ne peut naître pendant le divorce, parce qu'un nouveau-né ne peut être orphelin de père ou de mère. Il faut donc de toute nécessité que les parents séparés reprennent la vie commune au moment de la naissance.

Toutefois, si la femme est remariée, cette obligation n'existe plus pour le père de l'enfant, à moins que le mari actuel ne refuse de reconnaître l'enfant comme sien. Si, dans ce cas, il devait arriver malheur à la mère ou au bébé, la vendetta sera exercée sur un membre de la famille du récalcitrant. Mais souvent c'est la mère elle-même qui refuse de retourner vers son premier mari ; alors, en cas d'issue fatale, on s'en prendra à la famille de la femme ou à celle qui lui aura donné asile.

V

Polygamie

Un polygame peut l'être de plusieurs façons ; il y a tout d'abord celui dont toutes les femmes sont considérées comme légitimes, en ce sens que toutes ont été dotées et mariées selon le cérémonial coutumier des mariages réguliers, ou bien héritées d'un père, d'un frère ou d'un parent défunt. Toutes ces femmes sont tenues pour véritables épouses ; elles en portent non seulement le titre, mais jouissent également des droits que ce titre leur confère.

Il y a ensuite le polygame dont toutes les femmes sont tenues pour illégitimes, et enfin celui qui, tout en ayant une ou plusieurs femmes „légitimes", en compte également une ou plusieurs qui ne le sont pas.

D'autre part, quand on parle de polygamie, il faut distinguer aussi entre la grande polygamie et la petite. La première est celle de ces potentats qui s'approprient un nombre considérable d'épouses, parfois plusieurs centaines, au détriment de la jeunesse masculine qui par suite ne trouve plus toujours le moyen de contracter une union honorable, je veux dire régulière. Cette polygamie là, franchement néfaste, devrait être abolie sans égard des personnages qui la pratiquent. Elle n'existe heureusement pas au Rwanda ; on n'y trouve, en effet, que la petite polygamie, qui consiste habituellement à n'avoir que deux ou trois femmes, rarement davantage et qui pratiquement ne rend le mariage impossible pour personne.

Jadis, au Rwanda, c'était les notables Batutsi qui se distinguaient surtout par le nombre de leurs épouses ; on cite des noms de chefs qui en auraient eu une trentaine, sans compter les femmes dont ils abusaient à l'occasion ; toutes choses d'ailleurs auxquelles personne ne trouvait à redire, parce que tout le monde estimait „autrefois" que ce dévergondage faisait partie des prérogatives d'un chef. Quant à ces seigneurs hamites, qui possédaient d'immenses troupeaux de bovins, qu'était pour eux la donation d'une dot comportant une ou même deux vaches?... Une goutte d'eau.

Il faut savoir également que chacune de ces épouses Batutsi, du moins celles que l'on tenait pour légitimes, avait son habitation propre (*urugo*) comprenant un certain nombre de serviteurs et de

servantes (*abaja*) et aussi quelques têtes de gros bétail ; bref, chacune avait son chez soi où elle était maîtresse. Ces habitations étaient dispersées un peu partout sur le territoire que gouvernait leur mari, de telle sorte que lorsqu'il quittait sa résidence principale pour un voyage d'inspection de son fief, il trouvait à chaque étape un toit, des domestiques, du lait, des vivres et une épouse. Il ne leur était pas toujours facile de se faire accompagner de leurs épouses dont la présence permanente était nécessaire pour surveiller le personnel domestique et diriger les travaux de culture exécutés par les manants et les gens de corvée ; même eux présents, cette charge leur incombait [1]. Et puis, en ce temps-là, une femme mututsi, qui se respectait, ne se montrait pas beaucoup au grand jour ; elle menait une vie assez retirée.

C'est pourquoi, le notable se faisait accompagner d'une femme „de voyage" (*inshoreke*, du verbe *gushorera* qui signifie suivre) [2]. Ou bien, lorsque arrivé à l'étape il n'y trouvait pas une épouse attitrée, il en réclamait une à ses gens qui évidemment n'avaient garde de la lui refuser.

Pour ce qui en est des Bahutu, c'est parmi les Bakiga, ceux du Ndorwa surtout, qu'on rencontrait les plus gros polygames ; toutefois, le nombre de leurs épouses ne dépassait pas habituellement quatre ou cinq. Je me souviens cependant d'en avoir rencontré un, un habitant de Rushaki, qui en comptait une bonne quinzaine, et dont les enfants, la plupart chrétiens, étaient évalués à plus de soixante. Il ne le savait pas trop bien lui-même ! Mais remarquons-le, parmi ces femmes il s'en trouvait de vieilles qu'il avait héritées de son père, et avec qui il n'avait certainement aucun commerce. S'il les gardait, ce ne pouvait être que par piété filiale [3] et sans

---

[1] Parmi ces femmes de notables, il y en avait de remarquables, vraiment de maîtresses-femmes, et, comme nous le dirons plus loin, s'il est vrai, que des jalousies pouvaient éclater entre elles, ces jalousies ne dégénéraient cependant pas en disputes tapageuses, par le fait que ces femmes vivaient assez éloignées les unes des autres et que parfois elles ne se connaissaient même pas. Quant au mari, la polygamie avait cet avantage que chacune de ses épouses cherchant à être la préférée, elles s'ingéniaient toutes de leur mieux pour lui être agréable.

[2] C'était surtout le cas, lorsque le notable voyageait en dehors de sa province ou de ses collines.

[3] Piété filiale ! Il serait peut-être plus exacte de dire crainte filiale, car

doute aussi afin qu'elles ne soient pas réduites à l'abandon et à la misère, sentiments qu'on ne peut qu'admirer.

J'ai connu également deux ou trois ministres de Nyabingi [1], qui en avaient une dizaine. Comme on le voit, ce sont là des cas exceptionnels (voir appendice III).

Même parmi les Bahutu il est plutôt rare que deux épouses vivent ensemble dans une même habitation où chacune toutefois a sa hutte à elle. Habituellement il y a autant d'installations distinctes, autant de ménages indépendants et autonomes qu'il y a de femmes. Chacune a donc son *rugo* (habitation qui comprend une case et deux cours) séparé et parfois même assez distant où, entourée de ses enfants et de son petit bétail, elle cultive les champs qui lui sont attribués.

Elle y jouit d'une liberté assez grande et peut disposer assez librement des produits de ses champs. Ce n'est qu'au moment des grandes cultures et récoltes qu'on les voit travailler ensemble sous la conduite de leur mari.

Parmi les femmes d'un polygame, la première épousée, habite généralement le *rugo* le plus important, et s'il est vrai qu'elle n'est pas nécessairement la préférée, elle jouit néanmoins d'une certaine préséance [2] ; la raison en est sans doute qu'elle est l'épouse mystique de l'ancêtre qui est considéré par le mari comme le plus important parmi les mânes familiaux qu'il honore.

Déjà nous l'avons signalé plus d'une fois, tout Munyarwanda qui prend femme l'épouse en l'honneur et au nom d'un ancêtre, celui qu'a désigné le devin ; si donc il en épouse successivement plusieurs, chacune d'elles sera l'épouse mystique d'un ancêtre de la famille de son mari, et la hutte qu'elle habite devient par le fait même sa chapelle-domestique ; c'est là, en effet, qu'à côté du foyer on lui présente les offrandes qui lui sont destinées [3]. Celui de la première

---

en chassant une femme à laquelle son père tenait, il pouvait s'exposer à ses représailles.

[1] J'ai publié une étude sur le culte de Nyabingi dans Anthropos, XLVI, 1951, dont un aperçu a paru dans la Revue Grands Lacs, 15 octobre 1949.

[2] La préférée se dit *inkundwakazi* ; la femme haïe *mbikazi* (la mauvaise) ; la rivale *umukeba* (du verbe *gukeba*, couper, trancher, partager) ; enfin la rivale qu'on jalouse *umugore w'ishyari* (la femme de jalousie).

[3] Les *bazimu* familiaux, qui n'ont pas d'épouses mystiques, ont des édi-

épouse est gratifié du titre d'*umulinzi*, le protecteur, le gardien ; il est censé avoir autorité sur les autres mânes familiaux. Celui de la seconde épouse est appelé *igisonga cy'umukulambere*, l'intendant de cet ancêtre par excellence qui, à l'instar des notables batutsi, n'intime aucun ordre aux autres *bazimu* sans passer par son lieutenant, son homme d'affaire (*igisonga*) [1].

Mais à côté d'une épouse (ou d'épouses) légitime, nombre de Banyarwanda en ont une autre (ou plusieurs) pour laquelle ils n'ont versé aucune dot et qu'ils ont épousée sans aucune cérémonie nuptiale ; elle n'est donc en réalité qu'une concubine, qui n'ayant pas le titre de véritable épouse, n'a pas droit en principe à une part de champs ou de petit bétail ; mais pratiquement il en est souvent autrement, surtout quand elle a su gagner les bonnes grâces de son mari en se montrant une ménagère dévouée, soucieuse de ses intérêts, de caractère avenant et surtout en lui donnant des enfants. Cependant on comprend aisément qu'un mari ne peut s'adjoindre une concubine de cette espèce sans solliciter le consentement de son épouse légitime et que, si en cas de refus, il passait outre, il risquerait bien de la voir plier bagage pour s'en retourner dans sa famille. Elle s'y résignera toutefois d'assez bon gré si, par exemple, pour cause de santé déficiente, elle ne peut suffire aux travaux de son ménage ou encore si elle est stérile ; mais il est évident que même dans ces conjonctures, elle ne manquera pas de faire sentir à la nouvelle venue, que seule elle porte le titre d'épouse.

VI

Quelles sont les causes de la polygamie?

Ces causes sont diverses.

Pour le Muhutu, le Mukiga surtout, qui est grand cultivateur et propriétaire de terrains de culture parfois assez étendus, une femme

---

cules, cases miniatures, qui généralement sont construits dans l'enclos qui se trouve derrière la hutte d'habitation (voir notre étude sur la hutte indigène du Rwanda, Kongo-Overzee XIX (1953), 1.).

[1] Nous publierons une étude très détaillée du culte des *bazimu* dans un avenir plus ou moins prochain.

de plus est sans doute un signe de prospérité qui satisfait son besoin d'ostentation, mais elle est avant tout le moyen de s'enrichir davantage par la mise en valeur de ses champs. On ne peut en dire autant du notable Mutusi, qui jadis ne manquait pas de sujets pour cultiver ses terres et pour qui d'ailleurs la richesse se mesure, non pas au nombre de ses épouses, mais à l'importance et à la beauté de ses troupeaux de bovins ; si donc il était polygame, il faut lui trouver une raison autre que le signe ou l'accroissement des richesses ; pour lui, dans la plupart des cas, elle ne pouvait être que la passion ; d'ailleurs les chefs Batutsi étaient autrefois de mœurs excessivement légères [1]. Mais il est évident que chez tous, qu'ils soient Batutsi ou Bahutu, la richesse favorise la polygamie, tandis que la pauvreté la restreint nécessairement.

Les ethnologues indiquent également comme mobile de la polygamie la coutume qui interdit l'acte conjugal depuis le début de la grossesse jusqu'à la fin de l'allaitement [2], mais cette interdiction n'est pas connue au Rwanda ; si la continence y est de règle en certaines circonstances [3], elle est toujours de courte durée.

Il peut arriver également qu'une femme, qui ne peut plus suffire à ses travaux ménagers, par suite de maladie ou d'infirmité, pousse elle-même son mari à prendre une concubine ; cependant la plupart des épouses ne voient en elle qu'une intruse et une rivale.

Mais à côté de ces quelques motifs, il en est d'autres encore ; ainsi pour les Banyarwanda, comme pour les Juifs d'antan, posséder les biens de la terre et une nombreuse postérité était le signe de la bénédiction d'*Imana* (Dieu). Or, *Imana* qui veut être secondé par ses créatures (*Imana irafashwa*), ne leur défend pas de prendre plusieurs épouses pour avoir beaucoup d'enfants ; bien au contraire, Il le leur conseillait parfois par la bouche des devins, ses ministres, comme nous le dirons plus loin. Les faits toutefois ne semblent pas

---

[1] La plupart des chefs étaient polygames ; ils entretenaient des concubines dans leurs diverses résidences. Les simples pasteurs hamites, et ce sont les plus nombreux, sont généralement monogames et d'une moralité de bon aloi valant celle des Bahutu qui peuvent être classés parmi les Noirs les moins corrompus de l'Afrique ; les tabous et les traditions en usages chez eux opposent une certaine barrière au dérèglement des mœurs.

[2] Cet allaitement se prolonge pendant plus de deux ans.

[3] Ces circonstances je les énumère à la fin de cette étude, appendice I.

confirmer cette conviction de nos indigènes, à savoir que le nombre des enfants est en raison directe de celui des femmes ; je crois, en effet, que pris dans leur ensemble les ménages monogames en comptent autant, sinon plus, que ceux des polygames.

Il est aussi à noter que, parmi les polygames, un certain nombre ne le sont que par occasion, occasion qui pour eux est souvent un devoir. Prenons le cas du monogame dont la femme est stérile, ou qui, ce qui revient au même, perd tous ses enfants en bas âge ; il faudra bien qu'il finisse par prendre une autre épouse, s'il veut avoir le garçon qui lui est indispensable pour perpétuer son clan, sa famille et le culte qu'il *doit* à ses ancêtres.

Aux yeux des indigènes, est aussi polygame par devoir, celui qui adopte les orphelins de son frère et épouse sa veuve. S'il la chasse que deviendra-t-elle? Souvent une malheureuse réduite à mener une vie misérable. Sans doute, si elle est encore jeune, il peut chercher à la remarier à un étranger, mais comme dans ce cas elle doit laisser ses enfants à la famille de son époux défunt, n'est-il pas préférable qu'elle puisse continuer à vivre et à jouir avec eux des biens laissés par son mari? Et puis, pour un Munyarwanda quoi de plus simple et de plus naturel que d'appeler „ma femme" celle qu'il appelait „notre femme" et d'appeler „mes enfants" ceux qu'il appelait „nos enfants", c'est-à-dire ses neveux?

A ce propos, Pierre Ryckmans, qui a si bien pénétré l'âme indigène, écrit : „Le sort de cette veuve sera moins malheureux que si elle était abandonnée et obligée de mendier son pain sans être élevée à la dignité d'épouse." Et il ajoute : „Du point de vue social, cette coutume est loin d'être condamnable et j'ai connu des indigènes de bonne foi qui hésitaient à se faire chrétiens, parce que, disaient-ils, la société chrétienne réservait à leurs veuves et à leurs enfants un destin plus misérable que la famille païenne" [1]. Cela est vrai parfois.

Et il en est un peu de même de celui qui hérite de l'épouse (ou des épouses) de son père, laquelle évidemment ne sera jamais sa propre mère.

Un homme vient-il à mourir, ses fils, s'ils sont grands, héritent de ses femmes légitimes ; à leur défaut ce sont ses propres frères et

[1] Ryckmans dans son livre *Dominer pour servir.*

ensuite ses cousins germains. Cependant il est à remarquer, que la veuve, qui a des fils mariés, est généralement prise en charge par l'un d'eux, à moins qu'elle ne soit remariée à un étranger, ce qui, vu son âge, n'arrive que rarement.

Si le défunt n'a laissé qu'une seule épouse, c'est celui qu'il a désigné comme chef de famille qui la prend ; s'il en a laissé plusieurs, le nouveau chef de famille s'en réserve habituellement une et permet à ses frères de se partager les autres. Toutefois, on donne parfois à la veuve la liberté de se choisir un mari dans la parenté de son conjoint décédé.

Ces mariages sont connus sous le nom de *gusumbakaza* et ne comportent aucune des cérémonies qui accompagnent la célébration des unions ordinaires ; la veuve cependant ne peut avoir aucune relation conjugale avec celui qui sera son nouveau mari tant que dure le deuil de son époux défunt [1].

Et pour terminer ce chapitre, citons encore le cas du monogame qui est allé consulté le devin parce que son enfant est tombé malade. „Tu es poursuivi par tel *muzimu*", lui déclare l'homme de Dieu (*Imana*), „ton enfant guérira mais à la condition que tu épouses en son honneur la femme qu'il te réclame." Cet homme peut-il refuser d'exécuter l'ordre qui lui vient de celui qu'il considère comme l'interprète de la volonté de ses ancêtres et de celle de l'Être Suprême? Il prendra donc une seconde épouse, s'il en a les possibilités, sinon il y a presque toujours moyen de s'arranger avec ses ancêtres. Et, en effet, pour satisfaire le *muzimu* courroucé, il suffit parfois de ne coucher qu'une seule fois avec une femme quelconque, voire même de faire venir une jeune fille qui s'étend un instant sur un lit d'herbes aménagé pour la circonstance dans un

---

[1] Au Rukiga, une veuve porte le deuil de son mari pendant deux mois ; un mari ne le garde qu'un mois pour son épouse défunte. Ce deuil se termine par un jour de liesse ; à cette occasion on fait venir le *muse* (membre d'un des clans souches du Rwanda) afin qu'il préside aux cérémonies. Pour permettre à la veuve de contracter une nouvelle union, ce *muse* asperge avec la sève de certaines plantes (*mukuru-ikinetenete*, etc.) le siège familial et invite la veuve à y prendre place ; après quoi il l'asperge aussi avec de l'eau lustrale (terre blanche délayée dans de l'eau) ; ce geste accompli, elle peut convoler à de nouvelles noces (voir notre étude sur *Les rites funèbres*, Anthropos, vol. 48 (1953).

édicule provisoire dédié à cet ancêtre. Bon nombre de Banyarwanda se contentent même de promettre tout simplement l'épouse désirée et de renouveler cette promesse. Si ensuite, l'enfant guérit, la partie est gagnée, et s'il meurt, à quoi bon songer encore à prendre une seconde femme,... à moins qu'un nouveau malheur ne menace [1].

Je ne pas crois qu'on puisse dire que le mariage des indigènes du Rwanda, Batutsi et Bahutu, est une union essentiellement monogamique. La plupart des Banyarwanda en effet devenaient polygames à la suite des circonstances énumérées plus haut et aussi lorsqu'ils en avaient les moyens.

VII

Graves inconvénients de la polygamie

Évidemment, c'est en vain qu'on chercherait dans la polygamie nos vertus familiales, comme l'affection vraie et le respect mutuel des époux, et l'on devine également ce que peut être dans un tel milieu l'éducation des enfants à laquelle pères et mères devraient étroitement coopérer. Sans doute, ces vertus familiales et le soucis de la bonne éducation de la jeunesse ne sont guère plus en honneur dans les foyers monogames païens, mais dans ceux-là il est possible de les y introduire petit à petit, comme le prouvent nos ménages chrétiens, dont l'exemple ne manque d'ailleurs pas de porter ses fruits, puisque nombreuses sont les jeunes filles qui, de nos jours, se font chrétiennes pour échapper au mariage païen.

On ne peut nier cependant que pour l'homme la polygamie a certains avantages, peu louables il est vrai, comme celui de satisfaire ses passions et son désir de lucre, avantages qui ne font que renforcer l'égoïsme auquel beaucoup sont déjà trop enclins. En outre, comme chaque épouse ambitionne naturellement d'être la préférée, chacune s'ingénie de son mieux pour faire valoir ses qualités de ménagère, d'où, cuisine soignée, propreté de l'habitation, champs bien cultivés, efforts pour se montrer serviable et d'humeur facile ; mais, hélas, a-t-elle le malheur de tomber malade, de contracter

[1] Dans une étude sur le culte des *bazimu* nous reparlerons de ces épouses mystiques des ancêtres.

une infirmité, de devenir trop âgée, son mari, plutôt que lui venir en aide, la délaisse, puisqu'il en a d'autres, et parfois même il cherche à s'en défaire, à moins qu'elle n'ait des enfants, car alors évidemment il a intérêt à la garder.

Et chez ces femmes de polygames que de misères ! On a dit que, si la polygamie diminue l'adultère de la part des hommes(?), elle le facilite du côté des femmes. Ce n'est que trop vrai, et il n'y a pas lieu de s'en étonner, car dans le monde païen de telles fautes sont souvent jugées comme simple peccadilles [1] ; d'autre part pour ces femmes, qui se trouvent souvent seules et plus ou moins éloignées les unes des autres, les occasions et les facilités d'infidélité ne manquent pas.

Et que dire des relations qui existent entre ces femmes? Comme nous l'avons déjà fait remarquer, toutes souhaitent évidemment la première place dans le cœur de leur mari, place qui leur vaut certaines faveurs qui ne sont pas à dédaigner, comme celles d'être mieux habillée et de se voir attribuer un champ plus fertile. Aussi, pour éclipser leurs rivales, que ne feraient pas ces païennes sans scrupules que dévorent la jalousie et l'envie? Elles ne reculent devant aucun moyen : médisance, calomnies, intrigues et pires encore.

Cependant, on aurait tort, je crois, d'exagérer tout cela pour le besoin de la cause et dépeindre la situation de ces femmes sous un jour plus sombre qu'il ne l'est en réalité pour elles. Pour en juger objectivement il faut tenir compte de la mentalité païenne.

Dans mes tournées apostoliques, il m'est arrivé fréquemment de rencontrer ces femmes de polygames, dont plus d'une sont les mères de nos chrétiens. Or, à les voir, on a l'impression qu'elles s'entendent assez bien entre elles et ne sont pas plus malheureuses que les femmes de monogames païens. Comment expliquer cela?

Notons d'abord qu'elles n'ont pas la moindre idée du bonheur intime que procure l'union sincère d'un foyer foncièrement chrétien. Sans doute, de tout temps, elles ont vu autour d'elles des ménages monogames, mais ces ménages étant païens, les femmes n'y sont généralement pas plus aimées, ni respectées qu'elles-mêmes. Au point de vue matériel, elles sont même souvent plus favorisées

[1] Voir le chapitre qui traite de la moralité.

que ces épouses de monogames, parce que leur mari est ordinairement plus fortuné. Elles jouissent aussi d'une liberté plus grande et disposent plus librement des produits de leurs cultures.

D'autre part, la Munyarwanda se résigne assez facilement à son sort, car elle croit qu'*Imana*, l'Être Suprême, la mène comme un bon berger son troupeau, et elle est intimement convaincue que rien n'arrive sans son ordre ou sa permission, à tel point que c'est lui qui dans le mariage destine une telle à un tel [1].

Quant à la bonne entente qui semble régner entre elles, elle est assez factice. Les femmes indigènes, qui ne manquent pas de bon sens, estiment qu'il importe avant tout de veiller à maintenir entre elles la paix et la concorde ; qu'il est par conséquent plus sage de dissimuler ses sentiments ; ce qu'elles font très habilement. Elles se craignent également les unes les autres et non sans raison, car elles n'ignorent pas ce dont elles sont capables. En outre, elles savent que leur mari n'admettrait pas volontiers les manifestations d'une jalousie qui mettrait le désordre, non seulement parmi ses épouses, mais aussi parmi ses enfants, lesquels prennent habituellement fait et cause pour leur mère respective. C'est pourquoi elles recourent de préférence aux moyens magiques, charmes et philtres, mais prudemment et en cachette, car si elles étaient surprises en flagrant délit, elles ne manqueraient pas de se voir soupçonnées, et même accusées, d'être des envoûteuses, des ensorceleuses et des empoisonneuses. Nous donnons en appendice quelques exemples des moyens magiques usités (appendice II).

Remarquons enfin, que ne vivant généralement pas sous le même toit, c'est-à-dire dans la même habitation, elles n'ont pas à subir la présence continuelle à leurs côtés d'une rivale.

Pour toutes ces raisons, il est rare que les petits conflits, qu'engendre inévitablement leur jalousie réciproque, dégénère en querelles bruyantes et en rixes grossières.

---

[1] Voir notre étude sur *Imana* dans Kongo-Overzee XVIII (1952), 4, p. 320.

VIII

De l'abolition de la polygamie

Si, comme missionnaires, nous sommes les premiers à souhaiter la disparition de la polygamie, nous ne pouvons cependant qu'approuver la sagesse de l'Administration belge qui a compris que, si dans les milieux plus évolués des centres elle pouvait prendre des mesures énergiques pour lutter contre elle, elle devait par contre agir plus prudemment dans les milieux coutumiers pour éviter des désordres qui seraient pires peut-être que le mal qu'elle veut extirper.

Que deviendraient, en effet, toutes ces femmes de polygames, si du jour au lendemain on abolissait la polygamie? N'ayant aucun avoir personnel puisqu'elles n'héritent pas [1], où et comment beaucoup d'entre elles trouveraient-elles leurs moyens d'existence : logement, habillement et nourriture, sinon dans l'inconduite et la prostitution.

D'autre part, au Rwanda, l'élément féminin est plus nombreux que l'élément masculin, non pas que les naissances des filles y soient plus élevées que celles des garçons, mais ces derniers se déplaçant davantage sont plus exposés aux maladies, à la fièvre surtout, dont celle causée par la tique est souvent mortelle pour les Bakiga, gens de la haute montagne [2]. Les raisons de ces déplacements sont multiples : un tel doit accompagner son chef dans ses voyages, un autre est chargé d'une missive pour un poste voisin situé à 20, 30, 40 kilomètres, et plus, de son village, un autre encore se rend au loin pour écouler sa marchandise, par exemple du tabac [3] ; enfin, nombreux surtout sont ceux qui partent à l'étranger pour y amasser un petit pécule et qui ne rentrent pas, soit qu'ils s'y fixent comme beaucoup de jeunes gens qui ne trouvent plus dans leur région surpeuplée un lopin de terre suffisant pour y fonder une famille, soit qu'ils y meurent [4].

---

[1] Seules quelques veuves-mères sont autorisées à jouir, en partie du moins, des biens laissés par leur mari.

[2] Les habitants des régions plus basses sont plus ou moins immunisés contre la piqûre de ce vilain insecte, qui ne vit pas en haute altitude.

[3] Il en est ainsi des Bagoyi en particulier dont le tabac est recherché.

[4] Parlant de l'Urundi, pays sœur du Rwanda, le Père DELACAUX écrivait

En conséquence, si on interdisait brutalement la polygamie, on se demande ce qu'il adviendrait d'un bon nombre de veuves et de jeunes filles, qui pour ne pas mourir de faim et de misère ne trouvent à se caser que chez des hommes déjà mariés. Comme déjà nous l'avons fait remarquer, les Banyarwanda ne conçoivent pas qu'une jeune fille puisse rester „figée" au foyer paternel [1], et c'est bien la raison pour laquelle on en voit qui, désespérant de trouver un parti, profite de la bienveillance (?) des commerçants asiatiques pour se faire transporter par leurs camions dans des centres comme Usumbura. Ne me demandez pas ce qu'elles y deviennent. Bref, pour plus d'une veuve et d'une jeune fille, la polygamie est parfois l'unique moyen d'échapper à la dégradation : régulièrement mariées à un polygame elles ont au moins le titre d'épouse qui leur donne certaines prérogatives qui ne sont certes pas à dédaigner, sans parler de leur avenir qui est assuré.

D'autre part, pour peu qu'on réfléchisse, on se rend compte des graves problèmes que poserait pour un polygame le renvoi de ses femmes, de celles surtout qui sont mères. Peut-il les chasser tout bonnement sans plus s'en soucier? Non évidemment. Mais alors que faire? Où les placer? Comment pourvoir à leurs besoins? Les rendre à leur famille? Les acceptera-t-elle Que pourrait-elle en faire si elles ont un certain âge?

Et si ce polygame se fait chrétien, peut-on lui permettre de les laisser vivre dans la demeure qu'elles habitaient sans s'exposer à des soupçons et au danger surtout de renouer avec elles des relations que ce voisinage rendrait quasi inévitables?

Soyons patients ; les résultats obtenus sont très satisfaisants.

---

dans la Revue Grands Lacs du 1er février 1949 : „Beaucoup de Barundi vont chercher du travail à l'Uganda. Combien? 10.000 ou 100.000? Nul ne peut le dire, mais le dernier chiffre me paraît plus proche de la réalité. A la suite d'un recensement assez complet, un supérieur de poste arrivait à la conclusion suivante : 75 % des jeunes gens et hommes mariés, entre 20 et 35 ans vont en Uganda."

[1] C'est l'expression employée avec un certain mépris pour désigner la vieille fille qui n'a pas trouvé à se marier. Cependant la mentalité indigène à ce sujet se transforme peu à peu à la vue des religieuses européennes et surtout des Sœurs Noires dont le nombre dépasse déjà les 200. On voit également dans certaines de nos missions de vieilles filles qui s'y dévouent à diverses œuvres.

Parmi les Bahutu la polygamie ne cesse de rétrograder et mieux parmi la classe dirigeante mututsi elle n'est déjà plus qu'un souvenir (voir appendice III).

Quelles sont les raisons de cette régression ? Tout d'abord la progression rapide de l'évangélisation, catholique surtout [1]. En 1952, le nombre des chrétiens et des catéchumènes étaient de 620.629 sur une population globale évaluée à près de 2 millions [2]. Il n'a fallu aux missionnaires qu'une cinquantaine d'années pour opérer cette masse de conversions ; à l'allure où elles se propagent, on peut estimer qu'en l'an 2000 tout le pays sera chrétien.

D'autre part, l'évolution qui progresse à pas de géant crée des besoins nouveaux [3] ; il s'ensuit un coût toujours élevé de la vie qui bientôt empêchera beaucoup de polygames d'entretenir plusieurs épouses.

Une autre raison encore est la sage mesure prise par l'Administration de la Colonie, qui vise, non seulement à abolir progressivement la polygamie, mais aussi à prévenir son retour offensif. Voici les principales dispositions qui ont été arrêtées à ce sujet telles qu'elles ont été publiées par l'Agence Fides du 20 juin 1950 :

Art. 1. A partir du 1er janvier 1951, nul ne pourra contracter un nouveau mariage coutumier avant la dissolution ou l'annulation du ou des mariages antérieurs.

Art. 2. Toute union contractée en contravention à l'article 1er, ainsi que toute convention matrimoniale conclue en vue d'un tel mariage, sont nulles de plein droit.

---

[1] Dans un article paru dans La Libre Belgique, *L'Afrique mouvante* (chap. XIII du mois de juin 1953), André Villers fait remarquer très justement l'erreur qu'il y a de distribuer aux indigènes sans aucun discernement, comme le font certaines sectes protestantes, l'Ancien Testament.

[2] A l'Urundi, sur une population également évaluée à 2.000.000 d'âmes, on comptait en 1952 près de 1.000.000 de chrétiens et de catéchumènes.

[3] Jadis l'indigène se suffisait à lui-même ; il mangeait ce qu'il plantait, s'habillait avec la peau des bêtes qu'il élevait ou tuait à la chasse, chacun fabriquait de ses mains tout ce dont il avait besoin, à part les cruches, les écuelles et les houes qu'il se procurait chez des gens de métier et qu'il achetait moyennant une certaine quantité de céréale.

Actuellement il apprécie de plus en plus et achète les bonnes et belles choses d'Europe, comme les étoffes, le savon, le sel etc.

Art. 3. Le mariage, nul de plein droit en vertu de l'article 2, produit néanmoins les effets prévus par la coutume à l'égard des enfants et aussi à l'égard du ou des époux qui l'ont contracté de bonne foi.

Art. 4. A moins qu'ils n'y résident déjà, les polygames ne pourront, après le 1er juillet 1950, fixer leur résidence dans une agglomération européenne, un centre coutumier ou une cité indigène ; et, après la date fixée par le gouverneur de province, dans les agglomérations indigènes ou régions que celui-ci déterminera, compte tenu de l'état d'évolution des indigènes [1].

En outre, pour décourager les polygames et leur signifier en même temps sa désapprobation, l'Administration a imposé aux polygames un impôt supplémentaire, dont le montant est basé sur le nombre de leurs épouses, mais jusqu'ici cette mesure ne les a pas incommodés beaucoup, étant donné qu'ils réclament cet argent à chacune d'elles et que bien volontiers elles le leur donnent, parce qu'ils les laissent assez libres de disposer des revenus de leurs récoltes respectives.

IX

Moralité des Banyarwanda

Les fautes d'inconduite d'un homme :

1° Avec une femme mariée

a) Appartenant à sa famille, comme l'est une belle-sœur ou une bru, étaient jugées en soi peccadilles et ne se produisaient que trop souvent lorsque le mari s'absentait ; cependant, des craintes superstitieuses mettaient souvent un frein à ce dévergondage ; d'autres part, les coupables avaient soin de ne pas s'en vanter, car le délit, une fois connu du mari lésé, provoquait habituellement des inimitiés et parfois même des rixes sanglantes.

b) Étrangère à sa famille. Ici, il faut faire des distinctions selon que la faute a été commise :

1. Entre Batutsi. Le séducteur devait offrir une cruche de bière au mari lésé.

[1] Dans l'Angola, les Portugais ont pris des mesures semblables.

2. Entre Bahutu. Il devait lui faire amende honorable en lui offrant une chèvre et une cruche de bière.

Mais dans les deux cas

— la femme recevait une juste remontrance de la part de ses proches ;

— l'adultère d'un mari était jugé moins sévèrement que celui de l'épouse ; cependant, même l'adultère de la femme devait habituellement être répétée pour légitimer le divorce.

— S'il arrivait au mari outragé dans son honneur marital de surprendre les coupables en flagrant délit, il s'en vengeait parfois brutalement d'un coup de lance.

3. Entre un Mututsi et une Muhutukazi. Quand ce Mututsi était un notable et la femme l'épouse de l'un de ses administrés, et a fortiori de l'un de ses serviteurs, le mari ne pouvait rien faire de mieux que de se taire. Ces abus n'étaient que trop fréquents.

N. B. 1. Les échanges et prêts mutuels de femmes :

a) chez les Bahutu n'existaient pratiquement que parmi ceux qui avaient fait le pacte de sang (*kunywana*) ;

b) chez les Batutsi, jadis de mœurs déplorables, cette coutume immorale était assez répandue.

2. Les mariages d'essai, tels qu'ils sont pratiqués dans certaines régions du Congo, et même au Kivu par delà la frontière du Rwanda, sont inconnus au Rwanda.

2° Avec une jeune fille (viol).

1. Entre Batutsi. En principe les parents de la jeune fille obligeaient le séducteur à verser une dot et à épouser sa victime.

2. Entre Bahutu. Pris en flagrant délit, le coupable était solidement lié et n'était relâché que moyennant la rançon d'un taurillon ou de cinq chèvres. Quelquefois, après entente entre les deux familles intéressées, le séducteur donnait la dot et on procédait au mariage régulier.

3. Entre un Mututsi et une jeune fille muhutu :

a) Si ce Mututsi était un notable et la jeune fille : 1° une des servantes (*abaja*) de son épouse, il n'y avait rien à dire ; 2° la fille de l'un de ses serviteurs ou administrés, les parents ne pouvaient que difficilement réclamer.

b) Si c'était un Mututsi quelconque, les parents pouvaient porter

plainte chez le chef ; mais il arrivait que le séducteur était, soit un membre de la famille du chef, soit l'un de ses hommes de confiance ; dans ce cas, il était également délicat de faire valoir ses droits. Au Rwanda, plus que dans nos pays d'Europe, la raison du plus fort était toujours la meilleure.

Quant à la jeune fille, si à la suite de ses relations coupables, elle se trouvait enceinte, ses parents recouraient à l'infanticide prénatal [1], car ils n'ignoraient pas le terrible châtiment qui était réservé aux filles-mères : elles étaient impitoyablement abandonnées sur un des îlots du Kivu, où elles ne tardaient pas à mourir de faim. Dans les régions du Centre et de l'Est, elles étaient jetées, pieds et mains liés, dans l'Akanyaru ou dans la Kagera où pullulent les crocodiles. Parfois cependant les parents parvenaient à racheter la malheureuse en donnant une vache, mais le nouveau-né était toujours massacré dès sa naissance.

Ne faisait-on aucun cas de la virginité au Rwanda ? Les parents ne semblaient se préoccuper de l'intégrité physique de leur fille qu'en vue d'échapper à l'amende qui leur était imposée, lorsque le jeune marié constatait que cette intégrité lui faisait défaut [2] ; jamais cependant il ne s'ensuivait une rupture du lien conjugal.

Quoi qu'il en soit, il est un fait, c'est que les manquements entre fiancés, même païens, sont extrêmement rares au Rwanda, pour la bonne raison que la coutume leur interdit de se rencontrer pendant toute la durée des fiançailles ; ils ne peuvent s'informer l'un de l'autre que par l'intermédiaire de parents ou d'amis. D'autre part, on ne peut nier que les parents surveillent leurs filles d'assez près et qu'elles-mêmes se montrent très réservées, car on a vite fait de montrer du doigt celles qui se montrent légères.

Situation et sort des servantes (*abaja*).

Toute demeure de seigneur Mututsi possédait un personnel domestique des deux sexes. Le notable, bien que polygame, ayant plusieurs épouses légitimes, ne se gênait pas beaucoup pour abuser

---

[1] Les Banyarwanda connaissent en effet des moyens et des „remèdes" pour provoquer l'avortement. La sève de la plante appelée *umuhoko* est employée à cet usage.

[2] Dans l'étude précédente nous avons relaté la manière dont les parents de la jeune mariée étaient avertis.

à l'occasion de ses servantes ; à celle qui devenait mère, on se contentait de couper les houppes de cheveux, que seules portent les jeunes filles, et de l'habiller de l'*inkanda*, c'est-à-dire d'une peau tannée de vache comme s'en revêtent les femmes. Si son enfant était un garçon, il était plus ou moins reconnu par son père, et par conséquent bien traité, mais non cependant à l'égal de ses enfants légitimes ; quant aux filles, elles restaient servantes comme leur mère. Le seigneur pouvait évidemment se débarrasser de ses servantes quand bon lui semblait, et les donner, par exemple, en mariage à l'un ou l'autre de ses serviteurs ou à quelque manant, en reconnaissance des services rendus. Ces services, compensant la dot, ces unions étaient tenues pour légitimes, tout comme les enfants qui en naissaient.

APPENDICE

I

Circonstances qui interdisent ou imposent les relations conjugales

Dans certaines régions de l'Afrique noire, la coutume interdit les relations conjugales depuis le début de la grossesse jusqu'à la fin de l'allaitement, qui se prolonge souvent au delà de deux ans. Cette longue interdiction est une des raisons pour laquelle beaucoup d'hommes sont polygames. Elle n'existe heureusement pas au Rwanda. Cependant la continence y est de règle pendant les huit jours qui suivent une naissance, période qui se termine par une petite fête de famille à l'occasion de laquelle un nom est donné au nouveau-né. Beaucoup de Banyarwanda se gardent également d'approcher de leur femme pendant ses menstrues.

En outre, il existe un certain nombre de circonstances fortuites qui défend l'acte conjugal sous peine de malheurs ; ainsi, lorsque la foudre est tombée sur l'habitation ; lorsque le mari brise, même par mégarde, le pot à onguent (beurre) de son épouse ou la pierre meulière ; lorsque les conjoints ont assisté à l'incendie d'une hutte ou qu'il leur est arrivé de passer à côté du monceau de cendre d'une case incendiée ; lorsqu'ils ont vu le cadavre d'un homme

mort de mort violente, etc. Dans tous ces cas ils doivent faire appel au magicien, spécialiste en la matière, qui seul a pouvoir de lever l'interdit [1]. Une femme a-t-elle vu une chienne mettre bas ses chiots, ne peut avoir ce jour-là de rapports avec son mari.

D'autre part, à la mort d'un parent tous les membres de sa famille doivent s'abstenir de l'acte conjugal pendant huit jours, quinze jours, un mois ou deux mois selon leur degré de parenté avec le défunt et selon les régions [2]. Le jeune couple ne peut le faire avant que les parents de la jeune épouse ne l'aient fait eux-mêmes, et ces derniers n'y sont autorisés qu'après avoir reçu la tige d'*u-mwishwa* (une cucurbitacée-momordicus) avec laquelle le fiancé a couronné sa fiancée au cours des cérémonies nuptiales. En les devançant les jeunes mariés s'exposeraient à des malheurs certains, comme la stérilité, la maladie, etc. En outre, les parents de la jeune épouse doivent se garder de toute relation conjugale depuis son mariage jusqu'au jour où elle viendra les visiter pour la deuxième fois (*gusubya amaguru*) [3]. Cette interdiction toutefois ne serait pas observée dans tout le Rwanda.

Par contre, il est d'autres circonstances qui imposent l'acte conjugal ; ainsi, le jour de liesse qui clôt le temps de deuil, il est obligatoire, du moins son simulacre, non seulement pour les gens mariés, mais aussi pour tous les autres, exception faite des jeunes enfants [4]. Si dans une famille la cadette est mariée avant son aînée, ce qui habituellement n'est pas reçu, l'aînée est tenue d'avoir un rapport avec un garçon avant que sa cadette n'en ait un avec son mari [5] ; et il en est de même quand il s'agit d'un jeune homme. Lorsque meurt son enfant, une divorcée doit s'en retourner chez le père de

---

[1] Ce magicien les purifie habituellement en leur donnant un breuvage de sa composition (voir notre étude sur la Magie au Rwanda, parue dans les Annales du Musée missionnaire du Latran (Rome 1953) vol. XVII.

[2] Au Rukiga des environs de Byumba, le deuil d'un mari impose à sa veuve deux mois de continence et celui d'une épouse un mois à son mari.

[3] Voir la description d'un mariage au Rukiga (Kongo-Overzee XX, 1954, 1, p. 61).

[4] Voir les usages funèbres au Rwanda parus dans Anthropos, vol. 48 (1953).

[5] Bien souvent la jeune fille ne permettra pas l'acte complet de crainte de se voir enceinte ; bien que dans le cas présent il n'y aurait pas pour elle d'opprobre de concevoir.

cet enfant et avoir avec lui un rapport ; sans quoi elle pourrait encourir des malheurs ; c'est le *kumara ishyano*, en finir avec cette malédiction.

Mais comment expliquer le fait suivant ? Parmi les Bahutu du Rwanda, les naissances ne se suivent que de trois en trois ans et pourtant, contrairement à ce qui se passe dans d'autres régions de l'Afrique centrale, ils continuent à s'approcher „naturellement" de leurs épouses pendant tout le temps de l'allaitement. Un médecin interrogé à ce sujet a fait remarquer qu'il ne voyait pas la possibilité d'une nouvelle conception chez une femme qui, comme les Bahutukazi, allaite son enfant sans aucune restriction et à l'exclusion de toute autre nourriture que son lait maternel. Chez les Batutsi, qui ont des bovins et donnent à leurs enfants dès la première année du lait de vache (*amata*) avec celui de la mère (*amashereka*), il y a des naissances beaucoup plus fréquentes.

II

Charmes et philtres (*inzaratsi*) employés par les femmes pour garder ou recouvrer les faveurs d'un mari polygame

Les *inzaratsi* sont portés au cou ou dissimulés dans les vêtements ; les femmes les cachent souvent dans une petite calebasse (*ubunure*) suspendue à leur ceinture (*umweko*). Des plantes, parfois séchées, puis réduites en poudre, sont mélangées aux aliments ou à la bière de celui qu'on veut influencer, ou bien au beurre dont il s'oindra le corps, à moins qu'on se borne à en frotter son bâton et sa lance, ou à en jeter dans sa direction. L'effet désiré ne se fera pas attendre : la femme délaissée reprendra infailliblement la première place dans le cœur de son mari ; le serviteur recouvrera les bonnes grâces de son maître ; les juges se montreront favorables, etc.

L'emploi d'un *inzaratsi* s'accompagne souvent de gestes ou de paroles prononcées à voix basses et exprimant le but qu'on se propose d'atteindre.

Voici quelques exemples concernant les femmes.

Sous l'oreiller de leur mari, elles cachent une branche d'*umukunde*, l'arbre de l'amour (le verbe *gukunda* signifie aimer).

Elles introduisent dans la bière qu'elles lui présentent un peu

de poudre d'un arbuste qui porte le nom de *bulyoherimpfizi* (*kulyohera*, être agréable au goût et *impfizi*, taureau) [1].

Elles mélangent à sa nourriture un peu du duvet d'un oiseau appelé *agashwi*, afin que, lorsqu'il ira trouver sa préférée, elle lui dise : *Ashwi da*, je ne te veux pas, laisse-moi tranquille.

Elles se procurent du poil de léopard et d'antilope ; puis, innocemment, elles font visite à la rivale qui leur porte ombrage, déposent subrepticement l'objet dans sa hutte en disant entre les dents : „Puissiez-vous vous entendre comme l'antilope et le léopard."

Ou bien elles vont y jeter le bout d'une branche d'où elles ont vu un oiseau s'envoler, en disant : „Puisse-t-il te délaisser comme l'oiseau cette branche."

Elles lancent dans la direction de leur mari qui revient de chez sa bien-aimée, et lorsqu'il a le dos tourné évidemment, une touffe de racine de sorgho (*igikulikuli*) en prononçant ces mots : *Igikulikuli kigukura aho uraye*. Que l'*igikulikuli* t'arrache d'où tu as passé la nuit (le verbe *gukurakura*, enlever, arracher avec force).

Elles lui administrent, d'une façon ou d'une autre, de la poudre d'une plante (*akibagiza*) dont le nom signifie faire oublier celle qui a ses préférences ; ou bien de la poudre du *nkulimonga*, ce qui veut dire : j'enlève les parasites.

Elles tâchent de se procurer un peu de salive de leur rivale et la mêlent à une boulette de sorgho qu'elles font manger par son chien. Pendant qu'il la mange, elles le frappent de façon à le faire hurler. Résultat : la rivale poussera de semblables hurlements qui la feront mépriser.

La jalouse se frotte le corps avec de la terre ramassée dans le champs où son mari a cultivé en compagnie de sa préférée ; elle en fait ensuite une petite boulette qu'elle va cacher sous son oreiller en disant : *Rorera ho gushaka abandi bagore*. Cesse de chercher d'autres femmes.

Mais malheur à la femme que le mari prend en flagrant délit. Furieux, il la soupçonnera et même la traitera d'empoisonneuse, d'envoûteuse. Elle risque d'être chassée, et parfois même payera de sa tête son forfait. On raconte, en effet, que le grand Rwabugiri

[1] Dans les exemples qui suivent, par loi de similitude et d'analogie, le nom prononcé produit la chose signifiée ; le geste appelle la réalité signifiée.

surprit un jour une de ses femmes, Nyambibi, à manier des charmes. Elle voulait reconquérir les faveurs royales qui se portaient depuis quelque temps sur Nyirayuhi, la mère de Musinga. Elle fut massacrée sur-le-champ, ainsi que Sangano dont elle les avait reçus.

Ajoutons que les maris ne manquent pas non plus de moyens pour ramener une épouse fugitive. Avec une herbe, l'*uburamadjo*, dont le nom signifie : ne pas savoir où aller, ils confectionnent un bourrelet qu'ils arrosent ensuite avec de l'huile de ricin ou du beurre [1], trouvé dans la petite cruche de leur femme infidèle. Dès lors, celle-ci ne trouvera plus nulle part d'établissement stable et sera bien obligée de rentrer au logis.

Une femme menace-t-elle de s'en aller, son mari s'efforce de s'emparer de sa ceinture (*umweko*) pour l'étendre au travers de la sortie de son habitation ; elle sera dès lors moralement obligée de ne point quitter le logis, car quiconque enjambe cette ceinture s'expose à encourir toutes sortes de maux.

III. Monsieur NEESEN vient de publier dans Zaïre une étude très intéressante : *Quelques données démographiques sur la population du Ruanda-Urundi* (Zaïre, VII, nº 10, déc. 1953, p. 1011).

Je me permets d'en extraire les tableaux suivants.

1º Estimation de la répartition des sexes au Rwanda :

sexe masculin : 46,70 ; féminin : 53,30.

Il en résulte qu'on trouve au Rwanda en moyenne 114,4 individus de sexe féminin pour 100 individus de sexe masculin.

2º Estimation du pourcentage des polygames par territoire : Astrida : 13,5 (une partie de ce territoire est habitée par des Bakiga) ; Byumba : 20,9 (Bakiga) ; Kibungu : 7,3 ; Kigali : 15,7 (semi-Bakiga) ; Kisenyi : 20,5 (Bakiga) ; Nyanza : 7,2 ; Ruhengeri : 20,1 (Bakiga) ; Shangugu : 19,4 (semi-Bakiga).

Donc, 15 % parmi le total des hommes mariés. Il est donc évident que la polygamie est fortement en baisse.

3º Répartition des polygames ayant : 2 femmes 86,9 % ; 3 femmes 10,7 % ; 4 femmes 1,7 % ; 5 et plus 0,7 %.

---

[1] Les Banyarwanda, surtout les femmes et les jeunes filles, ont l'habitude de s'enduire les membres avec du beurre. Dans le Bugoyi, on emploie également l'huile de ricin.

WESTERN EVOLUTION AND AFRICA

by D. Fawcett

Almost every day brings us a new startling development in British Africa.

After the tricky affair of the Bamangwato chief (which is far from being conclusively resolved), we had the anxieties concerning Apartheid in South Africa, followed closely by difficulties about the latter's trusteeship over S. W. Africa (of the unfortunate Hereros' memory !). Then came Central African Federation, accompanied in the meantime with the troubles and semi-revolutions in Natal, the Gold Coast and Nigeria, closely interwoven with, and still actively continuing problems of the unsolved Mau-Mau dilemma in Kenya, disturbances in Nyasaland, difficulties — to put it mildly — in Egypt about the Suez Canal, setbacks and disillusion following the elections in the Sudan and, in the last resort, the seemingly inextricable problem in Uganda. Not forgetting — as hovering in the background of this tragic picture — the more peaceful but nevertheless serious failures of the groundnut scheme in Tanganyika and the grand poultry plan in Gambia, which, as certain observers averred, had damaged the prestige of the white man in the eyes of the native more than anything else...

One may well ask with some apprehension : in what part of British Africa is the next trouble or upset going to break out?

It is, of course, easy to ascribe all or most of this trouble to Communistic influence. All over the world nowadays, the bogey of Communism is conveniently used as an excuse or a smokescreen for a multitude of sins of omission and commission. But an objective observer cannot fail to see with startling clearness that, except for the little upset in French Morocco a little while ago (which was of a quite different order), no such troubles have arisen in *any* of the remaining parts of Africa ruled or administered by other powers than Great Britain.

What then has gone wrong with the greatest colonial power of the world?

The natural, logical answer to that question must be : the people at the helm today are at fault. This may be so — and probably is — but why? Have the British lost all their traditional common sense?

But to the unbiassed student of African affairs, having followed these developments closely, the conclusion stands out as clearly as the sun in a cloudless sky : the great fault lies with those who gave an exaggerated importance and preponderance to political development, rather than to economic, social and technical advancement of the autochthonous populations of all these territories. (This fact has, at last, been realized by a few clear-sighted personalities of the United Kingdom, who have recently voiced these views in the Press.)

The trouble was started by a political party in the homeland which, inspired maybe by enviable humanitarian feelings but somewhat blinded in their views by other factors such as class-hatred, thought the salvation of the world in general and the British Empire in particular, lay in applying indiscriminately the tenets of advanced Western politics to the primitive populations of tropical countries who were only just waking up to the unheard-of development of Western civilisation. Unfortunately these „humanitarians" knew, as a rule, little if anything about the black people's mentality, their way of life, their philosophy, beliefs or aspirations. To them, the vote was everything and general franchise the panacea for all ills...

With perhaps laudable intentions, but calamitous results because they didn't realize what they were about, they thought (and still think) that it is possible and natural to apply the ideas for which the white inhabitants of cold and temperate climates had to fight so long, to people whom we are pleased to call primitive barbarians but who, nevertheless, have had a remarkable culture of their own, worthy of being studied and taken into account. Yet — surprisingly — the attitude of even the most advanced of these „humanitarians" of today towards people of dark skin is one of condescension and pity. How the black people hate this unbelievable psychological error ! Not forgetting, either, that „colour-bar" is a typically English expression adopted by all other languages because they had no equivalent for it. It represents a typically British attitude

ingrained in the people's temperament : one has but to follow the news in the British papers to be convinced of this.

Another fault of these would-be promoters of advanced Western political ideas among the inhabitants of tropical Africa, is that they judge the intellectual development of such people by their degree of literacy in the Western meaning viz. the three R's, forgetting or ignoring the fact that, without having a written language, these people have had for centuries a remarkable oral and visual culture handed down from generation to generation by word of mouth, by musical instruments of their own invention, by works of art but recently fully appreciated and by social customs which may look incongruous to inhabitants of temperate climates but are nevertheless quite logical and humanly decent under tropical skies. To any really civilised mind it must appear as a great fallacy to try to measure the educational level of such people by Western standards.

And yet... with the advance of Western evolution, it may seem right to instil such progressive political ideas of white communities into the minds of black communities, though that remains debatable up to a point, especially as regards the time factor. But in any case the sequence in the various stages of progress towards that end should then be methodical and logical, not helter-skelter as seems to have been so often the case in British African territories. The most recent example of this has been criticised in some British papers concerning the decision just taken in Kenya where a multi-racial cabinet has been formed without elections and without taking into account the wishes of the black majority.

As many well-known writers with years of first-hand experience and knowledge of Africa and its people have said before, what the native people of such backward regions need first of all, *before anything else*, is how to rid themselves of the old evils : famine, disease, superstitions, soil-erosion etc. Is it then humane, logical and practical, to try to extol to them first of all the virtues of political freedom by general franchise? How preposterous ! Will the vote bring them the proteins which are so direly lacking in their present diet? Will it do away with leprosy, malaria, yellow fever, dysentery, yaws, bilharzia, sleeping sickness etc., etc.? Will it be the „Open Sesame !" to better agricultural methods, better

organisation of markets, local industries, technical instruction, a sounder economy? Of course not ! All this needs much more potent and practical Western remedies than the application of political ideologies !

Moreover, as a rule not two in a million natives of tropical Africa know the meaning of political freedom or democracy : this has been clearly demonstrated once more in the recent Sudan elections. To these people, as in the old fable, „le moindre grain de mil ferait bien mieux l'affaire". (The least morsel of food to still one's hunger would be much more appreciated.)

Hence, the remedy to the troubles of tropical Africa must lie in pure logic i. e. first things, first : the greatest majority of the populations of these regions have not the slightest idea of modern Western comforts and amenities. They know nothing of modern agricultural methods, economy, commerce, proper housing, sanitation, hygiene, rational feeding, prophylaxy etc. The initial duty of *any* civiliser must, therefore, be to bring these comforts and amenities also to all the black millions. Intimately interwoven with this first demand is the need — for an ever-growing population (50 million more in 20 years) — to make their economy sound so as not to have to rely for its stability solely on the export of raw materials which may be exhausted one day. In other words, this means creating local industries and markets, improving agriculture and employing in these enterprises local native labour, earning enough to enable them to buy the comforts and amenities they lack now. It also means teaching them the fundamental principles of sanitation, hygiene, nutrition and medication, in one word, civilisation, which does not mean excessive freedom (which always leads to licence) as some are apt to think. In this connexion it is also worth while pointing out that such things should be taught them at home in their own environment : it has been proved time and again that the African who has been even for several years in a European country, either studying or working, quickly loses that veneer of civilisation he acquired during his stay there, when he has returned to his natural environment.

To achieve these desirable first results of civilisation in tropical countries it is not essential to have universities to train lawyers, journalists or politicians, not even, strictly speaking, a white-collar

class. The first and most pressing need is for primary education for the mass to give them *all* the means of improving their standard of living by acquiring some of the Western habits and know-how, in other words the means of following technical instruction, for which a small amount of book-learning is quite enough. With that first instrument of learning the crying need for successful agriculturists, medical assistants, industrialists, traders etc. could be filled. (The African peasant knows nothing about fertilizers, rotation of crops, soil erosion etc.) Higher education for an elite, to train doctors and teachers for instance, can be given to a selected few as is being done already in the United Kingdom and elsewhere.

When all this is finally achieved — which, it must be recognised, is far from being the case in most of the territories mentioned at the beginning of this article — and these territories become economically, medically, socially and morally organised on a sound and healthy basis, when their populations are working for the common good hand in hand with their white tutors as loyal partners in a successful enterprise, political development will follow quite naturally, without disturbance, without travail and... without interference from outside demagogues etc.

Of course, fundamentally and absolutely, it may be argued that, from an overall point of view, all this may not lead to real happiness. That is an academic point to be debated. Some people maintain that the „primitive savage", living a life that to modern sophisticated eyes seemed degrading and miserable, was completely happy, just as a truly poor person may intrinsically be much more happy than any rich man. But all this is debatable and, in any case, we cannot stop the evolution of mankind. One day, no doubt, we shall see all the native inhabitants of Africa, living contented lives in their own houses, with their own three-dimensional T. V. and maybe all sorts of atomic gadgets and comforts, as well as their own elected governments. But meanwhile it is a grave mistake, as we have seen, to put the cart before the horse. Let us then proceed methodically to bring them to this higher life by following a logical sequence of improvements, where politics — whatever some progressive cranks may say — must take the *last* place.

The proof of the pudding? ... Many people are wondering why, in the present turmoil of British Africa, the Belgian Congo stands

out like a peaceful oasis of contentment and prosperity. And some of them aver (it is only human to presume that a little jealousy is at the back of it) that the Belgian administration „dominates the people" — „has put the clock back" — „applies forced labour" — „is twenty-five years behind the times" etc.. etc.

But travellers crossing from neighbouring British territories into the Belgian Congo are immediately struck by the happy smile that greets them on the faces of well-dressed, well-fed Congo natives, so different from the glum, dissatisfied and suspicious looks on the faces of their ragged next-door neighbours...

Perhaps the answer to this puzzle lies in the fact that the Belgians, in their African colonial policy, have followed exactly the logical rules and sequence of development outlined above, as the sure means of reaching a contented and peaceful partnership in the cohabitation of two different races striving mutually for the good of the country.

Having, comparatively speaking, but recently become a colonial power, Belgium has, no doubt, learnt a lot from the mistakes of others and to this the Belgians have added their traditional common sense, leaving the application of Western political ideologies logically in the background for the time being... Q. E. D.

KONGO ZOALS HET IS EN ZOALS HET UIT DE U. N. O. WORDT GEZIEN [1]

door Prof. Dr F. VAN GOETHEM (*Leuven*)
Belgisch Afgevaardigde op de 7de Algemene Vergadering van de U. N. O., New-York.

De Organisatie der Verenigde Naties heeft als taak de internationale gemeenschap te ordenen, en in die orde de vrede en de veiligheid te waarborgen. Zoals iedere menselijke instelling wordt zij gedragen door een reeks denkbeelden. Zij is wat haar leden daarvan maken.

Er mag niet uit het oog worden verloren dat de Organisatie der Verenigde Naties, overeenkomstig haar statuut, haar werking dient te ontwikkelen. Alleen binnen het raam van het Handvest zijn de Staten-leden accoord geweest om samen te werken. Gelet op ons onderwerp moeten wij de aandacht vestigen op de juridische verplichtingen die België heeft aanvaard, enerzijds wat het eigenlijke gebied van Kongo betreft en vervolgens wat Ruanda-Urundi aangaat.

Dit laatste is een trustgebied, waarvan het beheer aan België is toevertrouwd, maar waarover België geen ware souvereiniteit bezit.

Voor Ruanda-Urundi is een bijzonder accoord getroffen en staan wij onder controle van een Trustschapsraad. Hieromtrent zijn er trouwens geen principiële moeilijkheden opgerezen.

Anders is het gesteld met Kongo — het gebied waar België souverein is — de kolonie. Maar zoals U weet, weigert het Handvest de term „kolonie" te gebruiken [2]. Het Handvest spreekt van niet-zelfbesturende gebieden. Het loont de moeite even in herinnering

---

[1] Tekst van een causerie op 20 Januari 1954 gehouden in de Aula van de Universiteit te Gent voor het „Hoger Onderwijs voor het Volk".

[2] F. VAN LANGENHOVE, *Les territoires non-autonomes d'après la charte des Nations Unies*. Revue Générale Belge, août 1952. — G. KAECKENBEECK, *La charte de San Francisco dans ses rapports avec le droit international*. Académie de droit international, 1947, blz. 268.

te brengen, dat het Handvest als volgt de verplichtingen van de Staten-leden beschrijft, wat betreft het beheer van gebieden waarvan de bevolking nog niet een volledige mate van zelfbestuur heeft bereikt. De Staten erkennen het beginsel dat de belangen van de inwoners van deze gebieden de primauteit verdienen. Zij aanvaarden als een heilige opdracht de verplichting om naar best vermogen de welvaart van deze gebieden te bevorderen, meer bepaaldelijk : met de nodige eerbied voor de cultuur van de betrokken bevolking, te zorgen voor hun politieke, economische, sociale en opvoedkundige vooruitgang, hun rechtvaardige behandeling, hun bescherming tegen misbruiken. Zij zullen zelfbestuur ontwikkelen, de politieke aspiraties behoorlijk in aanmerking nemen, hen bijstaan in de geleidelijke ontwikkeling van hun vrije politieke instellingen, opbouwende maatregelen tot ontwikkeling bevorderen, wetenschappelijk onderzoek aanmoedigen.

Zij zullen aan de Secretaris-Generaal van de Organisatie regelmatig ter voorlichting voorleggen statistische en andere gegevens van technische aard nopens de economische, sociale en opvoedkundige toestand in de niet-zelfbesturende gebieden.

Zoals bekend heeft België regelmatig deze inlichtingen verstrekt, en zelfs meer dan wat strikt genomen vereist is. Beklemtoond dient nochtans dat het slechts „inlichtingen" betreft en dat het Handvest hoegenaamd geen controle-orgaan heeft voorzien ten einde toezicht op ons beleid in Kongo te organiseren.

Het is dus zeer terecht dat België dit principiële standpunt handhaaft. Zulks wil niet zeggen, dat er niet loyaal dient gestreefd naar naleving van de beginselen, die België vrij heeft aanvaard voor de niet zelf-besturende gebieden. Maar tussen loyale naleving in volle onafhankelijkheid en anderzijds een opdringerige, soms onwelwillende controle, met een soort eis van medezeggingsschap is er een groot verschil [1].

Wij hadden de gelegenheid in 1952, als afgevaardigde van België, de 7de Algemene Vergadering van de U. N. O. bij te wonen en nauw contact te nemen met de geest van de instelling. Er is niet zelden een zekere afstand tussen de letter van de statuten ener instelling en de geest, het leven van dezelfde instelling. Dit aspect

[1] Hans KELSEN, *The Law of the United Nations* (New York 1950), blz. 555.

is des te belangrijker, dat de afstand in de tijd tussen het ontstaan van de instelling en het actuele ogenblik groter wordt. Welnu, het valt niet te loochenen, dat de geest, die bij de meerderheid van de U. N. O.-leden heerst, niet enkel is wat men anti-kolonialistisch heeft genoemd [1], maar daarenboven wordt geleid door een bezorgdheid die geen voldoende aandacht schenkt aan de juridische grenzen binnen dewelke de organisatie optreden mag.

Het is een voortdurende strijd geworden tussen degenen, die de grenzen van bevoegdheid willen wegvagen en degenen, die er aan moeten herinneren, dat het Handvest een wel-bepaalde regeling heeft voorzien, en niet alle optreden en alle inmenging kan billijken.

Wij waren in de gelegenheid wekenlang te New-York het werk van de 3de commissie te volgen, die aangesteld was om het vraagstuk te onderzoeken van het zelfbeschikkingsrecht der volkeren. Hoe theoretisch juist dit zelfbeschikkingsrecht ook moge voorkomen, toch kan het nooit in de bedoeling van het Handvest hebben gelegen, dit algemeen leidend abstract beginsel tot een principe van handelen te hebben verheven, dat door om het even welke volksgroep, zonder om het even welke waarborg noch vorm kan worden toegepast. Het is een beginsel dat wezenlijk een organisatie nodig heeft [2].

Waar gezegd wordt dat één van de doeleinden van het Handvest is, tussen de volkeren vriendschappelijke betrekkingen tot ontwikkeling te brengen, gegrond op eerbied voor het beginsel van gelijke rechten en zelfbeschikking der volkeren, staat men voor een zeer algemene regel die absoluut niet impliceert, dat ieder volk of iedere volksgroep, hoe klein ook, daardoor de bevoegdheid wordt toegekend om een afgescheiden staatsgemeenschap te vormen. Zelfbeschikkingsrecht impliceert medezeggenschap, maar dit kan in zeer diverse vormen gebeuren. Een andere opvatting zou geheel in strijd zijn met een andere niet minder belangrijke regel, die in het Handvest werd opgenomen en waar verklaard wordt, dat niets in dit

---

[1] Prof. Dr. O. DE RAEYMAEKER, *Het Anti-Kolonialisme in de UNO.* Politica-Berichten, jg. 3, n° 4.

[2] *United Nations Conference on International Organisation* (San Francisco 1945), vol. X, blz. 697. — GOODRICH and HAMBRO, *Charter of the United Nations, Commentary and Documents* (1946), blz. 227.

Handvest de Verenigde Naties het recht geeft tussen beide te komen in zaken die wezenlijk binnen de uitsluitende bevoegdheid van een Staat vallen (art. 2).

Wat vooral hindert, is het misbruik gemaakt van deze onduidelijke regel inzake zelfbeschikkingsrecht ten einde opstandige bewegingen uit te lokken, en zulks op aansporen van Staten, die in hun eigen gebied, in het intern gebied, de medezeggingsschap van het volk, zelfs in de meest eenvoudige vorm van vrije verkiezingen, zonder blozen met de voeten treden.

Wij zijn dan ook overtuigd dat er stevig, waardig maar streng moet gereageerd worden tegen de machtsoverschrijding, die in de kringen van de U. N. O. tot uitdrukking komt. Meer bepaaldelijk wat het Belgisch koloniaal beleid betreft, dient vastgehouden aan de beginselen, die het Handvest huldigt ; niets minder, maar ook niets meer.

Onder de indruk van deze U. N. O.-besprekingen, vooral deze in de schoot van de Commissie voor het zelfbeschikkingsrecht, hebben wij naar een gunstige gelegenheid uitgezien om het Belgisch beleid in Kongo ter plaatse na te gaan. Dit is ons verleden zomer gegeven geweest, en ik neem met genoegen deze gelegenheid te baat om over mijn verblijf in Kongo en Ruanda-Urundi enkele gegevens te verstrekken.

* * *

Een reis naar Belgisch-Kongo geschiedt thans per vliegtuig in zeer gunstige voorwaarden. Op minder dan twintig uren kan een Sabena-vliegtuig U van Melsbroek naar Leopoldstad brengen met twee tussenlandingen. Ook de prijs is niet meer absoluut prohibitief daar de Sabena een toeristenklasse heeft ingelegd [1].

Het vluggere luchtverkeer begunstigt dus het contact met Kongo. Trouwens, reeds hebben reisagentschappen en toeristenverenigingen plannen gemaakt om van deze gunstige gelegenheden gebruik te maken. Dit alles is zeer verheugend, want het is immers een feit

[1] *Reisgids voor Belgisch-Kongo en Ruanda-Urundi*, met een inleiding door A. Dequae, minister van Koloniën ; 2e uitgave, 1952, onder de auspiciën van het Bureau voor Toerisme in Belgisch-Kongo en Ruanda-Urundi ; Nederlandse tekst van J. Joos

dat Kongo al te veel buiten onze onmiddellijke sfeer van belangstelling ligt ; niets bevordert meer deze belangstelling dan een persoonlijk contact, dat onuitwisbare herinneringen achterlaat. Kongo laat degenen niet meer los, die er mede hebben kennis gemaakt. Een persoonlijke kennismaking met Kongo is uiterst nuttig, uiterst leerrijk en vol verrassingen.

De eerste indruk, die men opdoet wanneer men voor de eerste maal het onmetelijk groot land doorkruist, is diepe verbazing en bewondering voor wat onze landgenoten aldaar op ongeveer 70 jaar hebben verwezenlijkt.

De geschiedenis van Belgisch-Kongo begint immers in 1883 met de stichting van de Internationale Kongo-Vereniging waaruit de Onafhankelijke Kongo-staat ontstond. Het was deze Vereniging die als symbool de blauwe vlag met gulden ster verkoos. Het was te Berlijn dat, van November 1884 tot Februari 1885, de Internationale Conferentie werd gehouden, waar Koning Leopold II er in slaagde Kongo als souvereine staat te doen erkennen door de Verenigde Staten van Noord-Amerika en de 13 deelnemende Europese mogendheden.

Het verdrag van Berlijn (1885) (thans vervangen door de Conventie van Saint-Germain-en-Laye, 1919) bekrachtigt de vrijheid van handel en scheepvaart, de afschaffing van de handel in slaven en alkohol en behelst de verbintenis de morele en de materiële levensvoorwaarden van de inlandse bevolking te verbeteren.

Vanaf dit tijdstip geschiedt de kolonisering met verbazend sukses. Wie thans de grote steden bezoekt, Leopoldstad, Elisabethstad, Bukavu en Stanleystad, is werkelijk zeer onder de indruk van de verwezenlijkingen.

Wij hebben het recht fier te zijn over de Belgische arbeid in Kongo. Wat mij persoonlijk betreft, had ik mij nooit kunnen voorstellen dat er aldaar door onze landgenoten zoveel merkwaardigs was verwezenlijkt. En wat ik sedertdien in andere gebieden van Afrika en in Azië heb kunnen zien, heeft mij in die overtuiging gesterkt.

Om slechts enkele voorbeelden aan te halen : te Leopoldstad, Elisabethstad, Bukavu, zijn er onderwijsinstellingen zo modern, zo flink uitgerust met didactisch materiaal, zelfs zo luxueus dat zij niet alleen met deze van het moederland de vergelijking kunnen

doorstaan, maar zelfs sommige van deze laatste ongetwijfeld in de schaduw stellen.

In de hoofdstad, Leopoldstad, is er een nieuw administratief gebouw opgetrokken in Amerikaanse stijl, *air-conditionned*, doelmatig verlicht en verlucht, waarbij onze Brusselse administratieve gebouwen ongunstig afsteken.

Het wetenschappelijk onderzoek, onder de leiding van het I. W. O. C. A. (I. R. S. A. C.) is grootscheeps opgevat, zeer dynamisch ondernomen ; het beschikt over ruime geldmiddelen. De centrale instelling op een 50 km. afstand van Bukavu op een hoogvlakte, met de meest moderne technische uitrusting, laat een onvergetelijke indruk. Zij staat onder de leiding van een doctor van de Gentse Universiteit, een Gentenaar, Dr. VAN DEN BERGHE, die zijn aandacht naar diverse richtingen van het wetenschappelijk onderzoek laat gaan. Er worden verschillende onderzoekingen gedaan, ook op het gebied van de demografie en de sociologie. Wij zouden deze voorbeelden kunnen vermenigvuldigen.

Om een duidelijk beeld van de maatschappelijke structuur van Kongo te krijgen, dient men steeds het volgende schema voor ogen te houden : Kongo berust op drie grote steunpilaren, die zijn bestaan en zijn ontwikkeling determineren.

In de eerste plaats : de administratie, die zeer veel en zeer goed werk heeft geleverd. De administratie, vanaf het centrale en provinciale bestuur tot de territoriale beheerder, is ongetwijfeld bezield met zeer veel goede wil en een blijkbaar verlangen om het administratief werk zo verdienstelijk mogelijk te maken. Ik heb in Kongo de vaste indruk gekregen dat de administratie aldaar, wat de hoofdlijnen betreft, bewust in dienst van de bevolking staat. De administratie werkt thans aan een tienjarenplan, breed opgevat, geheel gericht op modernisering, op wegenbouw, op electrificatie, op watervoorziening. Wanneer dit tienjarenplan zal zijn verwezenlijkt, zal een reuzenstap in de richting van de vooruitgang zijn gedaan.

De tweede steunpilaar van Kongo is de missie. Het werk van de missionarissen op het gebied van opvoeding en onderwijs verdient alle waardering en bewondering. De weldadige invloed van de missie kan moeilijk overschat worden, haar werk is ruim opgevat ; het laat zich in zeer diverse richtingen gelden, ook in

de richting van de volksgezondheid, de klinieken, de hygiëne, de sociale voorlichting, zelfs de volkshuisvesting.

De derde steunpilaar van Kongo is de grootonderneming, hoofdzakelijk met investeringen van Belgisch kapitaal dat in Kongo grote zaken heeft verwezenlijkt. Bepaalde investeringen, o. m. de zeer bekende van de *Union Minière*, waarvan wij de installaties bezocht hebben, mogen reusachtig worden genoemd. Zij behoren tot de belangrijkste wereldondernemingen. Wat wij vooral gewaardeerd hebben, is de ruime geest van de leiding, en zulks geldt niet enkel voor de *Union Minière*, maar ook voor de *Forminière*, de *Géomines*, de *Otraco*, de *Chanic*, e. a. die de ware, stevige economische grondslag van Kongo vormen, de waarborg van zijn levenskracht en ontwikkelingsmogelijkheden. De grootonderneming verschaft de geldmiddelen, die het koloniseringswerk mogelijk maken.

Onze landgenoten hebben in Kongo dus grote zaken verwezenlijkt ; dit werk kan gerust de vergelijking doorstaan met wat andere volkeren in Afrika hebben tot stand gebracht.

* * *

Natuurlijk zijn er ook wel schaduwzijden, en ik wens niet te verduiken dat sommige mij hebben gehinderd. Trouwens een studiereis heeft niet voor doel alleen te bewonderen, maar vooral critisch te beoordelen, meer bepaaldelijk de gevolgde politiek, en de verbeteringen te overwegen die nog kunnen of moeten aangebracht worden.

Natuurlijk is het mij niet mogelijk geweest in enkele weken alles grondig na te gaan. Hoewel mij zeer grote faciliteiten, gastvrijheid en hulp werden verleend, waarvoor ik mijn dankbaarheid wil betuigen, ben ik niet in staat geweest reeds definitieve besluiten te trekken. Ik moet dus een zeker voorbehoud maken ; ik meen nochtans enkele indrukken te mogen mededelen.

Mijn aandacht is vooral naar sociale vraagstukken gegaan, die de inlandse bevolking betreffen. Hoewel de bezorgdheid voor het welzijn der inlandse bevolking opvallend is, niet enkel bij de administratie, bij de missionarissen, maar zelfs bij de grootindustrie, kan men niet zeggen dat de resultaten reeds bevredigend zijn. Zulks wordt trouwens eerlijk erkend, en het komt er op aan

de meest geschikte middelen te vinden en aan te wenden voor de verbetering.

De moeilijkheden zijn immers zeer groot. Er is in de eerste plaats de psychologie der inlandse bevolking. Wanneer wij kortweg van de negerbevolking spreken, gebruiken wij een uitdrukking die al te summier is, al te algemeen. De negerbevolking is zeer gevarieerd ; zij omvat verschillende groepen en rassen, die soms van elkander verwijderd zijn door een zekere antipathie, soms zelfs door vijandschap. Ook physiologisch zijn de negers gevarieerd hetgeen op verscheidenheid van afstamming wijst, waarvan de betrokkenen zich weer bewust zijn.

Welnu, de psychologie van de negerbevolkingen is een moeilijk toegankelijke wereld. De Neger, de gemiddelde Neger van welke groep ook, blijft behept met veelsoortig mysterieus bijgeloof, dat zelfs bij de gedoopte Neger, de christen Neger, blijft doorwerken. De Zwarte uit de grote centra heeft een ontwortelingsproces ondergaan, dat niet zonder nadelen en gevaren is. Het is niet gemakkelijk de normen van zijn clan, die hij verlaten heeft, te vervangen door nieuwe normen, die wij als beschavingsnormen beschouwen. Over het algemeen weet de Zwarte der grote centra geen maat in het verteer te houden. Hij is kinderlijk verzot geraakt op een fiets — een 100.000-tal fietsen worden jaarlijks in Kongo geïmporteerd — ; hij houdt van een paar gramofoonplaten, die hij voortdurend laat afrollen. Veel minder is hij op nuttig huisraad gesteld.

Ongetwijfeld mag men niet veralgemenen ; men moet nuanceren. Er is een categorie Inlanders — de z.g. évolués, de klerken — die reeds grote diensten bewijzen in de kantoren, bij de posterijen en de spoorwegen. Er is ook een categorie goed geschoolde arbeiders. In de werkhuizen van de B. C. K., de spoorwegen van Neder-Kongo en Katanga, heb ik metaalbewerkers ontmoet, die wat handigheid en geschooldheid betreft, gerust kunnen vergeleken worden met de beste metaalbewerkers van Europa.

Wat dus de technische vaardigheid betreft, geloof ik dat er geen reden voor rasdiscriminatie is. Negers kunnen evengoed bekwame technici als de Blanken zijn. Wil dit zeggen dat zij reeds op elk gebied in staat zijn de rol van de Blanken over te nemen? Het betreft hier een zeer delicate vraag, die men moeilijk in het algemeen beantwoorden kan. Toch kan men het volgende zeggen : afgezien van

uitzonderingen, van bijzondere gevallen, is het maatschappelijk milieu waarin de Neger opgroeit, nog niet voldoende op peil, nog niet beschaafd genoeg, om reeds aan gelijkwaardigheid op alle gebied te kunnen denken.

Er zal nog zeer veel moeten gearbeid worden aan de totstandkoming van een beschaafd maatschappelijk milieu, dat van zeer grote betekenis is. En men staat hier voor een grote hinderpaal, nl. de achterlijkheid van de negervrouw. De eerste pogingen op het gebied van beschaving kwamen vooral de mannelijke bevolking ten goede, minder de vrouwelijke. Zulks heeft schadelijke gevolgen gehad op het gebied van het gezinsleven, en verder op het gehele maatschappelijk milieu. Men vindt een waarheid bevestigd, die in Europa niet meer voldoende tot ons bewustzijn doordringt, nl. dat het ten slotte de vrouw is, die het peil van de gezinsbeschaving en zelfs van het maatschappelijk milieu aangeeft.

Er is in de jongste jaren een merkwaardige poging gedaan om in de grote centra de vrouw beter voor te lichten. Dit geschiedt door middel van sociale homes, *foyers sociaux*, waarvan men niet genoeg de heilzame werking kan waarderen. In deze *foyers sociaux* (er zijn er zeven in Leopoldstad) wordt de negervrouw opgeleid voor haar huishoudelijke taak ; ze leert er naaien, verstellen, snijden, hoe kinderen te verzorgen, enz. De toewijding van de kloosterzusters en de leken, sociale assistenten, in deze *foyers sociaux* verdient de grootste lof en de hoogste waardering. Er wordt doeltreffend gearbeid, maar het werkterrein is zeer groot, en alles samengenomen zijn de arbeiders nog niet talrijk.

Ook de huisvesting laat in de grote centra nog zeer veel te wensen over, alhoewel ook hier belangrijke pogingen werden ondernomen en aanzienlijke geldmiddelen aangewend. Er is een ontzaglijke toevloed naar de grote centra geweest, naar Leopoldstad, Elisabethstad, Stanleystad, Bukavu, aangelokt als de Inlanders waren door de betere levensvoorwaarden ; een echte overrompeling, die ook elders een crisistoestand, grote woningnood zou hebben geschapen. Deze toevloed heeft voor gevolg gehad dat de inlandse bevolking van Leopoldstad thans meer dan 200.000 zielen telt.

Wij beklemtonen dat men zich in alle kringen bezorgd toont om deze toestand te verbeteren. De grote ondernemingen bouwen woningen voor hun personeel en er zijn grote plannen gemaakt

geworden. Om slechts één voorbeeld te geven : in de buurt van Leopoldstad zal de grote vervoermaatschappij *Otraco* een geheel nieuw centrum optrekken met woongelegenheden voor 40.000 mensen. Dit wil zeggen, dat men een plan heeft om een bevolking te huisvesten zo groot als die van een onzer provinciesteden.

Er zijn dus pogingen, belangrijke pogingen om de toestand te verhelpen. Ook de officiële pogingen gaan dezelfde richting uit. Dit alles neemt niet weg, dat de woningtoestand in de grote centra, vooral in Leopoldstad, zeer veel te wensen overlaat. Dit is een misstand, die zo gauw mogelijk zou moeten weggewerkt worden.

Wij zijn zo vrij te menen dat men aan de oplossing van het vraagstuk der huisvesting de absolutie prioriteit zou moeten geven. Wij kunnen niet aanvaarden dat er niet gezorgd wordt voor behoorlijke bestrating, voldoende watervoorziening, electriciteit, en dat de draconische bestrijding van de krotten niet wordt doorgevoerd. De woning is de test van de sociale vooruitgang. De niet geringe pogingen die reeds werden gedaan, zijn beslist onvoldoende.

* * *

Een ander belangrijk sociaal vraagstuk dat mijn bijzondere aandacht heeft gevorderd, betreft de verhouding tussen blanke en inlandse bevolking. Wij staan hier weer voor een centraal probleem, dat de gehele toekomst van Kongo beheerst.

In feite is de toestand de volgende : er is in grote mate scheiding tussen de twee groepen. Beide zijn gehuisvest in verschillende wijken, beide leven in geheel verschillende kringen. Na zonsondergang wordt geen Blanke in de negerwijken, geen Zwarte in het Europees centrum toegelaten zonder bijzondere toelating en vergunning. Overtreding van dit verbod is strafbaar.

De scheiding wordt doorgevoerd in zeer vele vormen van het maatschappelijk leven, zelfs in het kerkelijk leven. Te Usumbura is er in de kerk van de Witte Paters een zijbeuk voor de blanke gelovigen, de middenbeuk is voor de negerbevolking voorbehouden. In de prachtige scholen, athenea, colleges te Leopoldstad, te Elisabethstad, zijn er geen negerknapen ; het zijn scholen voor blanke kinderen. Ook de mooie meisjespensionaten, *Sacré-Cœur* te Leopoldstad, *Marie-José* te Elisabethstad met 1.200 leerlingen, zijn alleen

met blanke leerlingen bevolkt ; op één uitzondering na, voor Leopoldstad, waar één negermeisje wordt aangetroffen. Het meisje was in een Europees gezin aangenomen. De aanvaarding van dit kind, dat tot de beste leerlingen van het Instituut behoort, geschiedde niet zonder opspraak. Volgens de jongste berichten zouden er, sedert mijn reis, een paar nieuwe uizonderingen bestaan.

Er is dus een grote scheiding ; deze heeft haar psychologische grond en beantwoordt aan een gevoelen van behoorlijkheid, dat ook bij de inlandse bevolking aanwezig is, en gaat gepaard — wat erger is — met een bewustzijn van superioriteit bij de blanke bevolking.

Dit alles neemt niet weg dat er naar meer sociale gelijkschakeling zou moeten gestreefd worden. Wij zeggen : sociale gelijkschakeling, wat niet hetzelfde is als rassenvermenging.

Sociale gelijkschakeling wil zeggen dat bij gelijkheid van aanleg, van vermogens, van opleiding, er geen reden mag bestaan voor een verschillende behandeling of waardering, alleen gesteund op de kleur van de huid.

Sociale gelijkschakeling met de nodige voorzichtigheid doorgevoerd, is de enige passende politiek. Zij is de enige die op lange termijn de gewenste samenwerking zal in stand houden. Raciale discriminatie heeft overal tot rampspoedige gevolgen geleid.

Sociale gelijkheid is de officiële politiek van het bestuur. Zij is ook deze van de missies ; men denke maar aan de opleiding van een inlandse clerus, en aan de benoeming van een inlandse bisschop die met zoveel waardigheid en innemende vriendelijkheid de opdrachten van zijn ambt vervult. Sociale gelijkheid inspireert het grote aantal scholen voor inlandse kinderen geleid door inlandse onderwijzers en onderwijzeressen, onder wie er vele zijn die tot voorbeeld mogen worden gesteld. Sociale gelijkheid bezielt de technische scholen, o. m. de merkwaardige St-Lucasschool te Leopoldstad waar met schitterend resultaat en met inachtneming van de inlandse psyche, kunstambachtslieden worden gevormd die de inlandse kunsttraditie eerbiedigen. Door uitbreiding aan de professionele en technische scholen te geven, zal men er toekomen van de inlandse jeugd bekwame vakmannen te maken.

De sociale gelijkheid inspireert ook de zeer merkwaardige pogingen ondernomen om hoger onderwijs voor leken tot stand te

brengen. In de buurt van Leopoldstad, op de hoogvlakte van Kimuenza, wordt thans gebouwd aan wat men heeft genoemd : de Universiteit van Kongo. Vanaf dit jaar zullen een eerste twintigtal Kongolese studenten in Kongo zelf voorbereidende hogere studies kunnen doen. Toen ik de eerste gebouwen van Kimuenza bezocht, heb ik mijn bewondering niet kunnen verduiken voor de stoute plannen, die aldaar worden uitgewerkt. Tegelijkertijd dacht ik, dat het ten slotte alleen door zulke methode, door zulke middelen is dat aan blijvende samenwerking tussen Blanken en inlandse bevolking kan worden gedacht. Er zijn tot nog toe al te weinig gelegenheden om de sociale gelijkschakeling door te voeren. Maar wie de moeilijkheden kent die de Verenigde Staten van Noord-Amerika nog moeten overwinnen om er de colour-bar uit te roeien, zal wellicht begrip vertonen voor de moeilijkheden in Kongo. Iedereen die de V. S. heeft bezocht, weet dat de scheiding er nog zeer werkelijk is, in weerwil van alle pogingen om ze ongedaan te maken.

Het vraagstuk van de juiste houding van de Europese bevolking tegenover de inlandse is het belangrijkste probleem dat zich in Kongo stelt. Het wordt bemoeilijkt door een reeks factoren, die zeer diep liggen. Afgezien van uitzonderingen teren de Blanken op een eeuwenoude cultuur ; hun maatschappelijke vormen, mentaliteit, psychologische reacties zijn de vrucht van eeuwen beschaving. Ongetwijfeld zijn er ook onder de Blanken voorbeelden van achterlijkheid, van ruwheid, van boertigheid en van domheid. Toch blijft de cultuur der blanke bevolking geen ijdel woord. De negerbevolking heeft deze eeuwenlange beschavingsdesem niet gekend. Ook zij heeft beschavingsvormen, maar zij zijn van een geheel andere aard dan de onze. De negerbevolking, in contact met onze hogere beschaving, verliest meer en meer voeling met de traditie. Zij staat voor nieuwe materiële middelen, voor nieuwe vormen van confort ; zij moet zich aanpassen, ook aan de geestelijke cultuurvormen die wij haar aanbieden. Dit alles brengt mee, dat er een aanpassingsproces nodig is, waarvan de resultaten eerst na jaren zichtbaar worden.

Onze indruk is niet pessimistisch, integendeel ; wij hebben meer dan eens kunnen nagaan dat bij de besten, die ongetwijfeld nog maar een kleine elite vormen, de aanpassing reeds ver gevorderd is.

Een deel van de negerbevolking heeft zich voortreffelijk aangepast, wat bewijst dat er grote mogelijkheden bestaan om het beschavingswerk verder door te voeren. Hetzelfde kan gezegd worden van de inlandse middenstand die zich langzamerhand ontwikkelt.

* * *

Om tot ons uitgangspunt terug te keren. Alles samengenomen — de onvermijdelijke doch de te keren schaduwzijden niet te na gesproken — moet het beschavingswerk dat onze landgenoten in Kongo geleverd hebben, ten zeerste worden gewaardeerd. Wij zijn op de goede weg. Door de gewenste sociale gelijkschakeling moet men tot een nationaal milieu komen waarin de bevolking van Kongo zich volkomen thuisvoelt.

Naar aanleiding van het voorstel tot herziening van de Belgische grondwet werd er in ons Parlement aan herinnerd, dat er eenheid tussen het Europese België en Kongo bestaat. Terecht is beklemtoond geworden dat eenzelfde souvereiniteit België en Kongo overkoepelt. De band tussen moederland en Afrikaans gebied moet nauwer toegehaald worden. Zulks brengt mede dat wij onder de inlandse Kongolese bevolking, door geschikte middelen, het bewustzijn van eenheid met België moeten ontwikkelen. Anderzijds moet de bezorgdheid voor Kongo, het medeleven met de Kongolese problemen, in België levendiger worden.

Aangezien het vraagstuk mij bijzonder interesseerde door mijn ervaring te New-York in de UNO opgedaan, heb ik tijdens mijn verblijf in Kongo, in zeer diverse milieu's gevraagd of de eenheid tussen België en Kongo, bij de inlandse bevolking beter kon worden bewust gemaakt. Het antwoord is overal bevestigend geweest. De algemene overtuiging is dat er in die richting plaats is voor initiatieven en voor doeltreffende pogingen.

De nationale overbrugging, die de eenheid zou bewerkstelligen, zou ten slotte de koloniale gedachte kunnen uitschakelen en de inlandse Kongolese bevolking met de Belgische, in een of andere vorm gelijkstellen.

Ongetwijfeld staan wij hier voor een ver-verwijderd ideaal, dat slechts langzamerhand te benaderen is. Toch zijn er reeds enkele verschijnselen die bewijzen dat we hier voor geen droombeeld staan.

Het vaandel van de Kongolese Openbare Macht is onze driekleurige Belgische vlag. Veelzeggend is nu het volgende verhaaltje dat mij van betrouwbare zijde werd medegedeeld. Op het einde van de jongste oorlog heeft zich een klein oproer in de streek van Luluaburg voorgedaan. Een deel van het Kongolese leger ging aan het muiten. Tijdens deze dagen bleef de Belgische driekleur het vaandel van de muiters en dagelijks werd het door deze begroet.

Zeer verheugend is ook het bericht dat onze Koning dit jaar Kongo zal bezoeken. De Belgische Koning is het staatshoofd zowel van België als van Kongo, beide verenigd in één staat met één staatshoofd. De band met de Belgische Koning dient voor de Kongolese bevolking van dezelfde aard te zijn als de band tussen de Koning en onze bevolking.

Kan de Kongolese bevolking zich in hetzelfde staatsverband geheel thuisvoelen, zoals zulks met onze bevolking het geval is? Wij zijn overtuigd dat zulks het geval zijn kan. Het ware zeer te wensen dat er tussen de Kongolese en de Belgische bevolking ook op het juridisch plan een meer duidelijke nationale band tot stand kwam. Internationaal hebben de Belgen en de Kongolezen dezelfde staatsnationaliteit, maar zulks komt veel te weinig tot uiting en heeft ontoereikende gevolgen [1].

Dit moet het bestaan van bijzondere wetten én voor België én voor Kongo niet verhinderen. Het juridisch arsenaal is rijk genoeg om een geschikte formule te vinden die zou toelaten de gewenste eenheid beter te beklemtonen. Welke de gepaste vorm van samenwerking tussen Kongo en België moet zijn, zullen de omstandigheden uitmaken.

Een ander blijk van dezelfde eenheidsgedachte zal men hebben wanneer uit onze grondwet zal worden geschrapt de beschikking

---

[1] M. VERSTRAETE en G. DESOBRE, *Het Kongolees Burgerlijk Recht*, Deel I : *De Personen*, blz. 25. „Volgens art. 4 van de Koloniale Keure worden de rechtsgenoten in Kongo ingedeeld als volgd : 1° de Belgen ; 2° de in de Kolonie ingeschreven Kongolezen ; 3° de vreemdelingen ; 4° de niet ingeschreven inboorlingen van Kongo en van de naburige streken. Deze vier reeksen kunnen echter onder twee hoofdklassen gerangschikt worden..." Uit deze voorstelling volgt dat al de Kongonegers, de niet ingeschreven inboorlingen van Kongo tot de „niet beschaafden" worden gerekend. Ook deze opvatting is totaal verouderd.

waar gezegd wordt dat de overzeese gebieden slechts kunnen verdedigd worden door Belgische troepen bij vrijwillige dienstneming aangeworven. Ook deze schikking is verouderd. De nieuwe legerbasis te Kamina, die wij konden bezoeken, wordt ingeschakeld in een breed-Belgisch verdedigingsapparaat, en er bestaat geen reden om deze niet door onze gewone legermacht te laten gebruiken. Omgekeerd, zullen wij aan de talrijke Belgische kinderen die in Kongo zijn geboren, de gelegenheid verschaffen om in Kongo hun legerplicht te vervullen. Er zijn reeds duizenden blanke kinderen, die Kongo als hun vaderland beschouwen.

Ook op het gebied van het hoger onderwijs moet de wisselwerking worden begunstigd. Wij moeten meer dan thans het geval is, bereid zijn om in onze universiteiten de beste der Kongolese studenten op te nemen. Te Leuven heeft een onzer collega's van de geneeskundige faculteit een Kongolese assistent, over wie hij uiterst tevreden is. Eveneens te Leuven is er een Tehuis voor Kongolese studenten, en werd er een Instituut voor Afrikanistiek opgericht.

Wij moeten onze taak in Kongo opvatten als een permanente en nationale taak. Indien wij door het proces van sociale gelijkschakeling aldaar een geest van samenwerking kunnen scheppen, laat alles vermoeden dat hoe langer hoe meer de juridische eenheid die op het internationale plan reeds tussen België en Kongo bestaat, zich beter zal kunnen bevestigen.

Hoe die ontwikkeling precies zal gebeuren, is niet te voorspellen. Maar wij verlangen naar het ogenblik waarop België een gelijke houding zal kunnen aannemen als Denemarken heeft kunnen doen : ondervraagd hoe het stond met de inlichtingen die Denemarken moest verschaffen omtrent Groenland, de zogezegde kolonie, heeft Denemarken nuchter de stelling gehuldigd dat Groenland deel uitmaakt van de Deense Staat, en dat er evenmin reden voor de UNO bestaat om zich voor Groenland te interesseren als voor de talrijke volksgroepen, die op het grondgebied van meer dan een staat leven, en waaromtrent deze souvereine staten niet aanvaarden dat zij aan kolonisatie doen.

België heeft in de UNO de stelling gehuldigd dat er in zeer vele staten, volksgroepen worden aangetroffen, in Brazilië, in Australië

in Indië, die nog niet op het gewenste beschavingspeil staan [1], die (volgens de uitdrukking van het Handvest) nog niet een voldoende maat van zelfbestuur hebben bereikt. Men heeft tot nog toe niet besloten deze groepen onder bereik van art. 73 van het Handvest te brengen, evenmin is men er toe gekomen zich actief te interesseren voor andere volksgroepen die eens over een volledige maat van zelfbestuur beschikten, maar dit zelfbestuur hebben verloren doordat zij, als zogezegde volksrepubliek, in de schaduw van een totalitaire staat zijn terecht gekomen.

Wij wensen niet het kind van de rekening te zijn. Onze beschavingsarbeid in Kongo is te belangrijk, te verdienstelijk. Hij werd in het verleden, hij wordt in het heden ondernomen door vele landgenoten, die aan die taak hun beste krachten wijden ; dit alles heeft voor gevolg gehad dat Kongo een nationaal bezit is geworden.

Die arbeid is niet geëindigd. Het ware te wensen, dat er nog veel meer Belgen hun levenstaak in Kongo zouden vinden. De Belgen zijn er niet talrijk genoeg. Er zijn aldaar nog vele mogelijkheden, die voor jonge edelmoedige en bekwame krachten, mits voldoende voorlichting en gepaste voorzichtigheid, kunnen worden te baat genomen.

Wat wij echter niet willen, is dat die arbeid zou worden gestoord, of verdacht gemaakt, en dat hij eenvoudig als uitbuiting zou worden gebrandmerkt. In zeer ruime mate komt deze arbeid ook de inlandse bevolking ten goede, en alles laat voorzien dat zij hoe langer hoe meer de vruchten daarvan zal plukken. Ten slotte zal ongetwijfeld het belang van de inlandse bevolking naar de primauteit dingen.

Om te eindigen willen wij de woorden aanhalen die ons werden toevertrouwd door een lid van de bestendige Belgische delegatie bij de UNO, een woord dat de vrucht is van vele ervaringen, vele ontgoochelingen, vele teleurstellingen : „Laten wij waakzaam zijn, want de stromingen die zich in de UNO laten gelden, zijn ons niet gunstig gezind. De meesten worden blindelings op sleeptouw genomen door een anti-koloniale stroming, die niet de ware belangen van de inlandse bevolking dient."

---

[1] F. VAN LANGENHOVE, *op. cit.*, blz. 21.

ASPECTS BIOLOGIQUES DU MÉTISSAGE

par Jean Hiernaux
(*Astrida, Ruwanda*)

L'anthropologue physique, dont le sujet d'étude est l'homme physique dans le cadre de son hérédité et de son milieu, se voit souvent poser la question suivante : y a-t-il, du point de vue de votre discipline scientifique, des inconvénients au métissage? J'essaierai ici d'y répondre, en précisant bien que je m'en tiens strictement à l'aspect biologique du problème, quelque convaincu que je sois de l'importance de son aspect social. Travaillant en Afrique belge j'envisagerai plus spécialement le métissage Noir × Blanc.

Il est peut-être utile de rappeler que la recherche de la Vérité, objet de la Science, doit se poursuivre en toute objectivité sans tenir compte du déchaînement émotionnel que provoquent certaines questions. Or il en est peu qui aient déclanché tant de passions que celle du métissage : au nom de l'excellence de la pureté raciale, l'Allemagne nazie a interdit par des lois le mariage entre Allemands juifs et non juifs ; au nom du même principe, l'union entre gens de couleur de peau différente est en bien des pays blâmée par une partie de l'opinion publique ; il s'est même créé en certains États des organisations terroristes qui veulent préserver par la violence illégale la pureté raciale de l'élément prédominant. Une attitude tout opposée en ce qui concerne les problèmes raciaux a parfois conduit à des prises de position qui, elles aussi, présentent comme des vérités des hypothèses non prouvées scientifiquement, en niant par exemple l'intervention du génôme dans le déterminisme des caractères mentaux.

Voyons les faits.

Les caractères physiques d'un être humain sont déterminés par deux ordres de facteurs : l'hérédité et le milieu. Les facteurs héréditaires agissent sous la forme de gènes, petites particules incluses

dans le noyau de toutes les cellules de l'organisme. Ils sont capables d'autoreproduction : à chaque dédoublement de cellule, ils se dédoublent également, de sorte que les deux cellules formées ont le même stock de gènes. Celui-ci provient à parts égales du stock de gènes du père et de celui de la mère. Lors de la maturation des cellules sexuelles se produit une réduction de moitié du nombre des chromosomes, bâtonnets porteurs des gènes, de sorte que le nombre de chromosomes de l'enfant est le même que celui des parents, comme de tous les individus de l'espèce.

Pour certains caractères l'action des gènes est totale, elle ne dépend en rien du milieu : c'est le cas des groupes sanguins. Pour beaucoup d'autres, leur action varie suivant le milieu dans lequel vit leur porteur : le climat, l'alimentation, les maladies jouent un rôle dans leur expression. Il s'ensuit que chaque être possède un potentiel héréditaire qui ne parvient à se réaliser complètement que dans des conditions idéales d'environnement. Nous devons garder cette notion à l'esprit lorsque nous tentons de porter un jugement sur la valeur biologique d'un individu ou d'une race. Enfin il est des caractères entièrement déterminés par le milieu : on parle alors de caractères acquis.

Tous les êtres humains sont membres d'une même espèce, l'*Homo sapiens*. La grande majorité des gènes qui peuvent se rencontrer chez l'homme se rencontrent dans toutes les races, qui se distinguent donc essentiellement par des différences dans la fréquence des gènes.

Comment l'espèce humaine, née il y a des centaines de milliers d'années d'une branche des Primates, s'est-elle différenciée en la mosaïque des races actuelles? Par l'isolement de groupes d'individus, suivi de leur évolution propre : s'il n'y avait aucune entrave à l'union des membres de l'espèce, si un Belge par exemple avait autant de chances d'épouser une Chinoise ou une Papoue qu'une Belge, il n'y aurait pas de race. Mais les entraves sont multiples ; la principale est l'éloignement géographique, qui joue même à l'intérieur d'un pays : les Français du Midi par exemple diffèrent des Bretons parce qu'ils se marient bien plus souvent dans leur province qu'ils ne trouvent un conjoint dans une région éloignée.

Mais pourquoi un groupe isolé évolue-t-il différemment des autres? Parce que l'avantage que présente un gène varie d'un

milieu à l'autre : sa fréquence augmentera ou diminuera dans un groupe isolé suivant que le caractère qu'il détermine est avantageux ou désavantageux pour les conditions de vie de ce groupe, par action sur la mortalité et la natalité des individus. Il s'ensuit une tendance à l'harmonie entre les caractères physiques d'une population et le milieu où elle vit. Ce n'est pas un hasard si l'Europe héberge une population dont la peau, les yeux et les cheveux sont en moyenne beaucoup plus clairs que ceux des populations africaines : l'avantage pour l'individu d'une certaine couleur de peau n'est certainement pas le même dans un climat froid à faible insolation que dans un climat chaud à insolation intense. (Je laisse de côté le phénomène appelé „genetic drift" qui a pu intervenir à certains moments de l'histoire génétique des populations lorsque leur effectif était très bas.)

Certes, au cours du Quaternaire, chaque région a subi de gros changements climatiques, et par ailleurs beaucoup de groupes humains ont opéré de longues migrations et expansions ; ils se sont métissés avec les populations rencontrées, les ont absorbées ou s'y sont fondus : l'histoire de chaque race, presque impossible à retracer à partir des traits actuels, est faite d'une succession d'apports raciaux multiples concomitante à une adaptation continuelle aux conditions de vie ; aucune race humaine ne peut se targuer de „pureté".

Dans la région qui m'intéresse spécialement, l'Afrique belge, il semble que jamais dans le passé le climat n'ait été comparable au climat européen d'aujourd'hui, ni qu'une race blanche y ait joué de façon durable un rôle numériquement important. Il est donc probable que la race noire qui l'habite possède certains avantages physiques d'adaptation au climat.

Comme je l'ai dit, chaque être humain dispose d'un stock de gènes dont une moitié vient de son père, l'autre de sa mère. Les enfants nés de croisements interraciaux, les métis, présentent donc des caractères intermédiaires à ceux de leurs parents, sans que pour chaque trait ils se situent à mi-distance des traits parentaux, par suite de phénomènes complexes de dominance et d'expressivité. Dans le cas des métis de Noirs et de Blancs, leurs caractères seront donc intermédiaires à ceux des deux races. Leur valeur biologique moyenne dépend de la valeur biologique moyenne des stocks consti-

tutifs, et leur valeur biologique individuelle de la valeur biologique individuelle des parents.

Le problème de la valeur biologique des enfants issus de croisements Noir × Blanc revient donc à examiner la valeur biologique comparée des deux races, à voir si l'une peut être taxée de race „supérieure" et l'autre de race „inférieure".

1. Au point de vue physique, les Noirs sont-ils moins doués que les Blancs?

Le Noir est en beaucoup de régions inférieur en moyenne au Blanc en ce qui concerne la robustesse, le développement musculaire, la résistance au travail. Pour illustrer cette affirmation d'exemples tirés de mon expérience personnelle, les Bashi, les Batutsi du Rwanda-Urundi, les Bahutu des bords du lac Tanganika sont musculairement très médiocres. Mais une étude du rôle du milieu sur la morphologie, le développement musculaire en particulier, m'a montré dans des groupes ethniques très proches une énorme influence de l'alimentation lorsque celle-ci joue depuis l'enfance : c'est le cas des Bakiga au Rwanda-Urundi. La mauvaise hygiène, les maladies chroniques comme la malaria et les verminoses viennent certainement entraver aussi le développement physique de la plupart des Noirs africains. Les performances des Noirs dans les compétitions olympiques sont là pour nous montrer que, placés dans de bonnes conditions d'hygiène et d'alimentation, ils peuvent accéder à un remarquable développement musculaire.

Il ne semble donc pas y avoir de différence fondamentale dans la robustesse moyenne des deux races ; faute d'expérimentation suffisante nous ne pouvons dire actuellement si à égalité de milieu ce seraient les Noirs ou les Blancs qui l'emporteraient. (Je schématise volontairement, en réalité il y a plusieurs races blanches et plusieurs races noires.)

2. Les tares héréditaires sont-elles plus fréquentes dans l'une des deux races?

Il est certain que pour beaucoup de tares héréditaires la fréquence est différente chez les Blancs et chez les Noirs, de même qu'elle peut varier fortement d'une population blanche à l'autre et d'une population noire à l'autre. Par exemple, la sicklémie est beaucoup plus fréquente chez les Noirs que chez les Blancs, tandis

que le daltonisme est plus fréquent chez les Blancs que chez les Noirs ; il existe peut-être chez le Noir une résistance héréditaire plus marquée à certains cancers ; une foule de tares héréditaires comme la polydactylie, la syndactylie, l'albinisme, des maladies nerveuses, des agénésies se rencontrent sporadiquement dans tous les groupes ethniques sans qu'on ait encore de donnée étendue sur la répartition géographique de leur fréquence.

Au total donc, on ne peut dire qu'une des deux races présente plus de tares héréditaires que l'autre : le problème de l'incidence des tares sur la descendance d'une union doit se résoudre au niveau de l'individu et non au niveau de la race. Quelle que soit celle-ci, des parents tarés auront de grandes chances de donner naissance à des enfants tarés, et des parents sains à des enfants sains.

3. En dehors des caractères physiques, dans le domaine de la valeur intellectuelle et morale, y a-t-il des différences héréditaires entre Noirs et Blancs?

En ce qui concerne la valeur morale, il est peu probable que l'hérédité puisse grandement différer en moyenne d'un groupe humain à l'autre et les facteurs de milieu jouent certainement un rôle considérable.

Il en est de même en grande partie pour la valeur intellectuelle. Un milieu familial et social cultivé, une éducation et une instruction correctes, une bonne hygiène, une bonne alimentation, l'absence de maladies débilitantes sont des facteurs qui favorisent grandement le développement intellectuel. Le problème de l'incidence de la race, donc de l'hérédité, sur l'intelligence ne peut être résolu que par l'expérimentation : il faudrait placer dès la naissance dans des conditions mésologiques rigoureusement identiques des groupes d'enfants d'origine raciale différente. A ma connaissance cela n'a jamais été fait et nous n'avons que des présomptions. Elles indiquent notamment que le rendement scolaire des enfants noirs vaut celui des enfants blancs dans certaines écoles mixtes des U. S. A., et que certains nègres sont jugés dignes d'accéder à de hautes fonctions dans des institutions nationales ou internationales. Sans pouvoir encore apporter de réponse catégorique, les données actuelles laissent l'impression que l'influence du milieu prime largement l'hérédité dans les différences que présente le niveau intellectuel moyen

des peuples. Si l'on parvient un jour à démontrer nettement l'influence de la race sur l'intelligence, il y a tout lieu de croire qu'elle agira selon un mode particulaire comme pour les caractères physiques : l'intelligence globale est une abstraction ; elle peut se décomposer en une série de facultés plus simples, et ce sont ces dernières que les gènes pourraient influencer de façon que telle race présente une supériorité pour certains, une infériorité pour les autres, réalisant ainsi une incidence de la race sur la forme modale d'intelligence plus que sur l'intelligence globale.

Comme pour les caractères physiques, il y a tout lieu de croire que si des gènes interviennent dans le développement intellectuel ils ont le plus souvent une valence favorable ou défavorable pour un milieu donné, et que les fréquences de ces gènes varient d'une population à l'autre suivant la pression de l'environnement. La forme d'intelligence correspondant à un optimum d'adaptation diffère probablement suivant le milieu. (Il y a lieu de souligner que le milieu où vit l'Homme est en partie sous son contrôle, et qu'il peut y introduire en un temps très court des modifications importantes ; ce fait est particulièrement à retenir dans des régions en voie de transformation rapide.)

Une conclusion émerge de cette analyse : on ne peut dire actuellement qu'on puisse reconnaître entre les Noirs et les Blancs une race supérieure et une race inférieure, elles sont différentes sans plus.

Les métis n'ont donc pas de raison d'être héréditairement inférieurs à leurs parents ; ils seront différents d'eux. Deux considérations font même penser que peut-être ils leur sont supérieurs en moyenne :

1. On a constaté, tant dans le règne végétal que dans le règne animal, que les croisements interraciaux produisent des individus doués de plus de vigueur et de vitalité que les souches parentales. Ce phénomène, appelé « Hétérosis » ou « hybrid vigor » est en contradiction avec ce que j'ai dit sur la position intermédiaire des métis. Dans l'espèce humaine, on a noté que la fécondité des métis est supérieure à celle des populations parentales pour une série de croisements. Pour peu compréhensible que soit actuellement le phénomène, son existence est établie.

2. J'ai montré que les groupes humains épurent progressivement de leur stock génique les gènes qui conditionnent des caractères défavorables pour le milieu où ils vivent. Une population blanche pure, dont le stock de gènes s'est pendant des millénaires adapté à la vie en climat froid ou tempéré, présente d'une part un handicap physique actuel, d'autre part une mauvaise base de départ pour l'adaptation au milieu tropical. Par contre une population métisse a des caractères intermédiaires plus proches de l'optimum d'adaptation, et présente comme base de départ à son évolution une bigarrure génique hautement utile puisque la pression du milieu y concentrera ce qu'il y a de favorable dans chacun des stocks parentaux à la vie en ce milieu.

Il semble donc que le métissage puisse avoir des avantages immédiats et des avantages lointains. La doctrine de l'excellence de la pureté raciale est en contradiction avec les données scientifiques.

Sur un autre plan que celui des caractères somatiques et psychiques, celui des réalisations culturelles, l'Histoire semble apporter des données analogues. Citons MILLOT : „L'Histoire nous fait savoir, de la façon la plus nette, que les races les plus pures n'ont guère marqué leur passage à la surface de la Terre et que les grandes œuvres humaines sont, au contraire, dues aux peuples à hérédité complexe." A l'appui de cette thèse il énumère les Grecs de la grande époque, cet „indéchiffrable mélange de navigateurs venus d'Afrique et d'Asie, de Sémites, de Méditerranéens, d'envahisseurs alpins et nordiques", les Romains, les anciens Égyptiens et à l'époque actuelle la population des États-Unis. Je suis personnellement tenté de croire que l'énergie et la vitalité belges sont en partie dues à la composition raciale hétérogène de notre population : chacun de nous doit avoir des cousins éloignés en bien des pays !

Ce que les Blancs ont actuellement de supérieur sur les indigènes africains ressortit avant tout à leur culture. Ce qu'il importe de sauvegarder, de développer et de diffuser c'est, de cette culture, les éléments supérieurs, et non les fréquences géniques de ses porteurs actuels.

BIBLIOGRAFIE

Peter Schumacher. *Die Kivu-Pygmäen.* 2 Bde. Brüssel 1949, 509 Seiten, 30 Bildtafeln. Brüssel 1950, 404 Seiten, 9 Bildtafeln. (Institut Royal Colonial Belge, Tome III et Tome V.)

Pater Dr. PETER SCHUMACHER, der seit 1907 bei den Zwergvölkern in Rwanda als Missionar tätig ist, hat die Ergebnisse seiner Forschungen bei den zentralafrikanischen Pygmäen in einem zweibändigen Werk veröffentlicht und damit einen höchst wertvollen Beitrag zu der vornehmlich von W. SCHMIDT angeregten Pygmäenforschung geliefert, die vordem durch die Arbeiten von P. SCHEBESTA und M. GUSINDE über die Semang und Bambuti, von P. VANOVERBERGH über die Aeta auf den Philippinen und von v. LEBZELTER über die Buschmänner stark gefördert worden war. Ein solches Werk aus der Feder SCHUMACHERS ist umso mehr zu begrüßen, als sein in 40 jähriger Beobachtung gesammeltes Material dank des ihm von den Pygmäen entgegengebrachten Vertrauens einen tiefen Einblick in deren Lebensweise ermöglicht. Durch eine Reihe von Einzelpublikationen über die religiösen und sozialen Verhältnisse der Bevölkerung in Rwanda ist sein Name schon in früheren Jahren bekannt geworden.

Im ersten Band des vorliegenden Werkes gibt der Autor eine ausführliche Beschreibung einer Reise durch Ost- und Westkivu, ein Gebiet, das zwischen Uganda, Belgisch-Kongo und Rwanda liegt und die südliche Vulkanlandschaft des Parc National Albert sowie den Kivusee einschließt. Es ist der Lebensraum der Batwa, Hutu und Tutsi.

Die Forschungsergebnisse aus Ostkivu, der Landschaft Bugoyi und den hamitischen Hirtensiedlungen in Bigogwe sind im ersten Teil zusammengefaßt, der uns zugleich die umfassenden Kenntnisse des Autors in den verschiedenen Wissensgebieten ahnen läßt. Wir hören von der ersten Besiedlung, von Kleidung und Schmuck, von Jagd, Waldlese, Ackerbau, Gewerbe und Handel, vom soziologischen Aufbau, von den Besitz- und Rechtsverhältnissen und schließlich von Religion und Totenkult.

Die Ausführungen des zweiten Teiles konzentrieren sich auf

Westkivu : Shove, Buhunde, Buhavu, Bushi und die Insel Ijwi. Auch hier erfährt das Gesellschaftliche eine eingehende Behandlung. Überaus wertvoll ist zudem der 100 Seiten umfassende Artikel „Gesellschaftswesen in West-Kivu" von PP. Pierre Colle und Egide Feys, die ihr Manuskript dem Autor zur Publikation überlassen haben.

Im dritten Teil werden erstmalig die Kivusprachen und ihre Grammatik erläutert. Es sind : das Mahunde, Matembo, Mashi in Westkivu und das Runyarwanda, Rugoyi und Rutwa in Ostkivu. Eine eigentliche Pygmäensprache hat P. Schumacher bei den Batwa nicht mehr vorgefunden.

Zum Schluß wird noch auf nahezu 30 Seiten die Gründung des Albert-National-Parks, seine geophysische Lage, sowie seine Flora und Fauna beschrieben.

Der hier nur stichwortartig angedeutete Inhalt des ersten Bandes umfaßt eine solche Fülle ethnologischen Materials, daß jedes Kapitel für sich eine fast unerschöpfliche Fundgrube darstellt. Aber nicht nur der Ethnologie sucht der Verfasser gerecht zu werden. Er betrachtet ausführlich die geologischen und hydrographischen Probleme seines Untersuchungsgebietes, behandelt die moderne Bodenkultur bei den Eigeborenen, macht Vorschläge zur Verbesserung des Bodens und der Düngerwirtschaft, berücksichtigt die Zoologie und Botanik, die Verkehrsgeographie und nicht zuletzt die moderne Verwaltung und Justiz. Die Schilderung des überreichen Tatsachenmaterials und die Darstellung der vielen auftauchenden Probleme wirken keineswegs ermüdend, weil mit großer Geschicklichkeit immer wieder kleine Episoden eingeflochten werden. Die zahlreichen Beispiele für seine der Psyche der Eingeborenen angepaßte „dialektische Methode" machen begreiflich, daß Schumacher alle Herzen für sich gewann. Diese Methode barg natürlich auch die Gefahr in sich, daß seine kleinen Freunde sich zu mancherlei Aufschneidereien hinreißen ließen, was Schumacher aber keineswegs übersehen hat. Auf Seite 47 im zweiten Band wird erwähnt, wie einige Batwa lachend gestehen : „Ja, unser alter Mutûngwa, der inzwischen gestorben ist, hat dir damals etwas vorgemacht."

Durch wörtliche Eingeborenenberichte, die der Verfasser stenographisch aufnehmen konnte, wirkt das Werk besonders lebendig

und anschaulich und liefert ethnologisch wertvolles Beweismaterial.

In der Einleitung des zweiten Bandes betont P. SCHUMACHER die Reinheit der Pygmäenrasse. Für ihn ist die große Verschiedenheit der Typen nicht durch Rassenmischung entstanden, sondern auf ein „Varietätengemisch" zurückzuführen. Er richtet darum sein Hauptaugenmerk auf die verschiedenartigen Umwelteinflüsse, die bei den Bambuti am Ituri inmitten eines dunklen und feuchten Urwaldes in einer Höhenlage von meist weniger als 1.000 Metern eine andere Anpassung der Erbanlage fordern als bei den Batwa, die in lichten, sonnigen, 2.000 bis 3.000 Meter hoch liegenden Wäldern und offenen Steppen Rwandas leben. „So sind denn auch die Iturineger kleiner und hellhäutiger als ihre kräftigen Gefährten in Rwanda, beiderseits Kinder ihrer Umwelt : extreme Spezialisierungen, die sich ohne Mischung vollziehen." (S. 9). Mischehen der Batwa mit Andersrassigen sind nach SCHUMACHER im Kivugebiet „grundsätzlich tabu", während nach SCHEBESTA am Ituri die Pygmäinnen gern von Negern geheiratet werden, was aber keineswegs eine Bastardisierung der dortigen Pygmäenrasse zur Folge hat, denn die Kinder dieser Mischehen bleiben in der Negergemeinschaft und werden meist wieder von Negern geheiratet. In seiner Einführung zu diesem Bande (S. 2) meint W. SCHMIDT abweichend von SCHUMACHER, daß die Batwa „nicht mehr als eigentliche und reine Pygmäen zu bezeichnen sind". Es bedarf also weiterer Untersuchungen zur Erhellung dieses Problems.

Im ersten Teil des zweiten Bandes schildert der Autor seine Forschungsreise zu den Kivupygmäen. Er gibt ihnen und den übrigen zentralafrikanischen Pygmäen den Sammelnamen Twiden. Damit glaubt er die einheitliche Rassenzugehörigkeit dieser Pygmäen klar zum Ausdruck zu bringen.

Im ersten Abschnitt macht uns der Autor mit den Ost-Pygmäen bekannt. 1924 ging er zu den Batwa am Kanage-Wald und 1926 zu dem Pygmäenhorst Gitwa. Einige Jahre später durchforschte er auf einer Nordost-Reise das Waldgebirge Bushiru, die südlichen Lava-Felder der Birunga-Vulkane, ferner Bufumbira, Rukiga, Ndorwa und Buberuka ; und auf einer Nordreise die Gegend um Bigogwe.

Den West-Pygmäen ist der zweite Abschnitt gewidmet. Sie hat der Verfasser nach 1939 auf seiner Nord-West-Reise, seiner West-

reise und bei seinem Aufenthalt auf der Insel Ijwi besucht. Er kam nach Mwuza, Shove, Kwa, Misati, Mupfumu, Kaguli, Bushi und Buhavu.

Der Faschwissenschaftler wird die systematische Zusammenfassung im zweiten Teil des zweiten Bandes lobend anerkennen müssen. In zwei getrennten Abschnitten wird hier klar und sachlich die Kultur der Ost- und West-Pygmäen gezeichnet.

Viele Jäger-Batwa mußten im Laufe der Zeit zur Töpferei übergehen, da die benachbarten Bantu durch fortgesetzte Waldrodungen ihnen ihren Lebensunterhalt empfindlich schmälern. Leider ist SCHUMACHER zu einer ausführlichen Beschreibung der Kultur der Töpfer-Batwa nicht gekommen. Den Ackerbau nehmen die Pygmäen nur widerstrebend an. Sie stehen ja ohnehin mit den Hutu-Bauern auf Kriegsfuß, während sie den Tutsi-Hirten sehr zugetan sind.

Neben ausführlichen Berichten über die materielle Kultur, die Familie und die Gesellschaft finden auch die Religion und die Ethik eine eingehende Betrachtung. Der Monotheismus, der Glaube an Imana, soll den Batwa nach SCHUMACHERS Ausführungen ureigen sein, während sie den Magismus übernommen hätten.

Im dritten Teil wird ein Charakterbild der Batwa entworfen, bei dem ihre Vorzüge in besonderem Glanz erstrahlen, ihre Schwächen dagegen kaum erwähnenswert scheinen. Die Beschreibung einiger Charaktertypen gewähren einen guten Einblick in die Mentalität der Batwa.

Die Demographie wird im vierten Teil auf nur wenige Seiten abgehandelt. Es bleibt bei einer Aufzählung der Clane und ihrer Totems und einer Statistik über die 72 Clane, die SCHUMACHER auf seinen Reisen besucht hat. Sie zählten insgesamt 1721 Erwachsene und Kinder.

Der Verfasser hat in der vorliegenden Monographie das lückenlose Bild einer der „Bambuszeit" zuzurechnenden Frühkultur gezeichnet. Dies konnte ihm nur gelingen, da er mit einem starken Einfühlungsvermögen begabt ist und die Batwasprache beherrscht. Durch seine vieljährige Missionstätigkeit lernte er auch die Lebensweise und die Mentalität der Hutu und der Tutsi verstehen und das Verhältnis der Bantubauern zu den hamitischen Hirten, der Herrenschicht, richtig beurteilen. Ohne diese Studien hätte die

Stellung der Batwa nicht mit solcher Eindeutigkeit herausgearbeitet werden können. So ist es dem Autor auch ein leichtes, die in jüngster Zeit stattfinden den kulturellen Entlehnungen der Batwa von den benachbarten Hutu und Tutsi, wie sie im Hüttenbau, im Haus- und Jagdgerät, aber auch in der Mythologie und dem Gottesglauben sichtbar werden, in aller Deutlichkeit darzulegen. Heute könnten die Batwa gemeinsam mit den Hutu und Tutsi einen Großstaat bilden, der in seiner Struktur auf der ganzen Welt einmalig wäre..

Die kleine Übersichtskarte, die jedem Band beigefügt ist, hätte vielleicht durch einzelne Spezialkarten ergänzt werden sollen. Die abgedruckten Geländereliefs aus Westkivu im ersten Band mögen als Tagebuchskizzen angehen, aber zur Veröffentlichung hätten sie einer exakteren Wiedergabe bedurft. Schade auch, daß die wenigen Landschaftsaufnahmen in ihrer Undeutlichkeit die Reize der Kivulandschaft nur erahnen lassen. Dagegen bringt der Verfasser eine Reihe guter Eingeborenenaufnahmen. Auch der Ergologie sind einige Bildtafeln gewidmet.

Hoffentlich wird P. Schumacher seinem sehr verdienstvollen Werk recht bald den angekündigten dritten Band hinzufügen können, der die kultische Rolle der Pygmäen im Alten Ägypten zum Gegenstand haben wird. Dieses Problem ist von besonderem Interesse, weil die These von den seit altersher bestehenden Beziehungen zwischen Ägypten und Zentralafrika kürzlich durch eine Reihe von Ausgrabungen in der Gegend von Kabgayi (Rwanda) eine gewisse Bestätigung gefunden hat. Außerdem plant der Verfasser eine weitere Reihe von Untersuchungen über Rwanda zu veröffentlichen, und wir dürfen hoffen, daß er das Kulturbild Rwandas mit einer Monographie über die Hutu und Tutsi ergänzend abschließen wird.

Schon mit den vorliegenden Bänden wurden der Wissenschaft bedeutende Werte gesichert. Dafür muß nicht nur dem Autor, sondern auch dem Institut Royal Colonial Belge gedankt werden, das den Druck dieses umfangreichen Werkes ermöglicht hat.

J. Huppertz.

NIEUWE AANWINSTEN

VAN DE

KONGO-OVERZEE BIBLIOTHEEK

Ter perse :

Prof. Dr A. BURSSENS

Inleiding tot de studie van de Kongolese Bantoetalen

Prof. Dr A. BURSSENS

Introduction à l'étude des langues bantoues du Congo belge

Verschenen reeds vroeger :

G. HULSTAERT, M. S. C.

Practische grammatica van het Lonkundo (Lomongo)

F 90

P. PLACIED TEMPELS, O. F. M.

Bantoe-filosofie

F 65

E. BOELAERT, M. S. C.

Nsong'a lianja.

L'épopée nationale des Nkundo

F 60

Prof. Dr N. DE CLEENE e. a.

Lezingen over de opvoeding der plattelandsbevolking in Belgisch-Kongo

F 65

Het letterkundig werk van Alfons Walschap, M. S. C.

Verzameld, ingeleid en uitgegeven door Prof. Dr V. CELEN

ing. F 80, geb. F 110

Verkrijgbaar in elke goede boekhandel

DE SIKKEL — ANTWERPEN

KONGO-OVERZEE

Verschijnt om de twee maanden, behalve in Augustus-September ; elk nummer 96 blz. ; geïllustreerd. — Abonnement : F 225.—. Redactie : Prof. Dr. A. Burssens, Veldstraat 29, Mariakerke-bij-Gent (België).

LIJST VAN MEDEWERKERS

Mgr. J. Cuvelier, Oud-Apostolisch Vicaris van Matadi ;
Mgr. R. Cleire, Apostolisch Vicaris van Maniema ;
P. Wigny, oud-minister van Koloniën, Brussel ;
Dr. H. Cornelis, vice-gouverneur-generaal, Leopoldstad ;
Prof. Dr. E. de Bruyne, Universiteit te Gent, oud-minister van koloniën ;
Prof. Dr. F. de Mûelenaere, Universiteit te Gent ;
Prof. Dr. V. van Bulck, S. J., Leuven en Rome ;
Prof. Dr. H. P. Blok, Universiteit te Leiden ;
Prof. Dr. P. Schebesta, Mödling bei Wien ;
Prof. Dr. J. Wils, Universiteit te Nijmegen ;
Prof. Dr. M. Verstraete, Koloniale Hogeschool, Antwerpen ;
Prof. ir. L. de Wilde, Rijks-Landbouwhogeschool te Gent ;
Prof. Dr. J. Tanghe, Koloniale Hogeschool, Antwerpen ;
Prof. Dr. A. N. Tucker, School of Oriental and African Studies, Universiteit te Londen ;
Prof. Dr. P. J. Vandenhoutte, Universiteit te Gent ;
Prof. Dr. M. van Meerhaeghe, Koloniale Hogeschool te Antwerpen ;
Prof. Dr. A. E. Meeussen, Museum van Belgisch-Kongo, Tervuren ;
Prof. Dr. J. Larochette, Koloniale Hogeschool, Antwerpen ;
Dr. A. H. J. Prins, Universiteit te Groningen ;
G. Hulstaert, M. S. C., Coquilhatstad ;
E. Boelaert, M. S. C., Coquilhatstad ;
R. van Caeneghem, C. I. C. M., Kasayi ;
Pl. Tempels, O. F. M., Kamina ;
R. Mortier, O. M. C., Businga ;
Dr. E. Possoz, Brussel ;
G. Brausch, M. A. (Rand), Lusambo ;
J. Mertens, S. J. Leuven ;
Dr. J. Grootaert, Elisabethstad ;
E. Willems, C. I. C. M., Kasayi ;
B. Costermans, O. P., Faradje ;
M. Vanneste, M. A., Antwerpen ;
H. van Thiel, Mill Hill ;
J. F. Carrington Ph. D., Yakusu ;
Dr. L. Ballegeer, Leopoldstad ;
M. H. C. Willems, Londen ;
L. B. de Boeck, C. I. C. M., Libanda ;
B. Holas, Abidjan, Côte d'Ivoire ;
L. Stappers, C. I. C. M., Kasayi ;
B. Lekens, O. M. C., Molegbe ;
M. Pauwels, M. A., Rome ; e. a.

Drukkerij George Michiels, N. V., Tongeren